

Le lundi 24 juin deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le 18 juin 2019, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 33 quorum : 17.

Etaient présents : Carole GRELAUD (sauf pour les points n°4 et 5); Michel LUCAS, Marianne LABARUSSIAS, Dominique SANZ, Corinne GUMIERO, Lionel ORCIL, Jean-Michel EON, Laëticia BAR, Ludovic JOYEUX, Guy BERNARD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU (sauf pour le point n°11), Catherine RADIGOIS, Jacqueline MENARD (à partir du point n°4), Clotilde ROUGEOT, Yves BUSSOLINO, Claudette AUFFRAY, Jean Paul RIVIERE, François FEDINI, Pascaline BRODU, Christian MASSON, Vanessa GALLERAND (à partir du point n°22), Christine LEOST, Sylvie LETSCHER, Patrick HOMERIN, Enzo BONNAUDET, Cécilia STEPHAN.

Absentes excusées ayant donné procuration écrite :

Jacqueline MENARD à Dominique SANZ du point n°1
au point n°3
Charlotte BARDON à Guy BERNARD

Vanessa GALLERAND à Claudette AUFFRAY du point
n°1 au point n°21
Jean-Claude RODRIGUEZ à Sylvie LETSCHER

Absents excusés :

Sylvie PELLOQUIN
Hervé LEBEAU au point n°11
Emma LUSTEAU

Jacky DAUSSY
Cathy LARGOUET

Nombre de pouvoirs :

- 4 jusqu'au point n°3
- 3 du point °4 au point n°21
- 2 à partir du point n°22

Nombre de conseillers effectivement présents :

- 25 jusqu'au point n°5 et pour le point n°11
- 26 du point n°6 au point n°10 et du point n°12 au point n°21
- 27 à partir du point n°22

Secrétaires : Cécilia Stéphan et Patrick Homerin

ORDRE DU JOUR :

		Objet
1	2019-36	Vœu sur loi dite de transformation sociale de la Fonction publique Présenté par la liste Couëron à gauche autrement
2	2019-36	Approbation du compte de gestion 2018 – Budget principal
3	2019-37	Approbation du compte de gestion 2018 – budget annexe pompes funèbres
4	2019-38	Approbation du compte administratif 2018 – budget principal
5	2019-39	Approbation du compte administratif 2018 – budget annexe pompes funèbres
6	2019-40	Affectation du résultat 2018 – budget principal
7	2019-41	Affectation du résultat 2018 – budget annexe pompes funèbres
8	2019-42	Approbation du budget supplémentaire 2019 – budget principal

9	2019-43	Approbation du budget supplémentaire 2019 – budget annexe pompes funèbres
10	2019-44	Taxe locale sur la publicité extérieure – actualisation des tarifs maximaux applicables en 2020
11	2019-45	Approbation d'un protocole transactionnel relatif aux travaux de réfection du sol sportif du gymnase Léo Lagrange
12	2019-46	Subventions exceptionnelles 2019
13	2019-47	Subventions aux associations 2019 – résidences théâtre Boris-Vian
14	2019-48	Équipements sportifs de la ville de Couëron : convention d'utilisation avec la Région et le lycée Jean-Jacques Audubon
15	2019-49	Avancement de grade – détermination des ratios
16	2019-50	Modalités de remboursement des frais de missions engagés par les agents communaux
17	2019-51	Services civiques
18	2019-52	Accueil d'apprentis dans la collectivité
19	2019-53	Révision du régime indemnitaire
20	2019-54	Régime indemnitaire relatif au cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants
21	2019-55	Rémunération du personnel enseignant de l'Éducation nationale lors des activités effectuées à la demande de la Ville sur le temps périscolaires
22	2019-56	Tableau des effectifs – modification
23	2019-57	Tarification sociale de l'eau – prolongation de la mise en œuvre : nouvelle convention
24	2019-58	Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) : demande d'inscription et de subvention auprès du Conseil départemental de Loire-Atlantique de CIRCUITS Patrimoine industriel, du port Launay et Marais Audubon
25	2019-59	Décisions municipales et contrats - information

Tout d'abord, je vais demander à Patrick Homerin et à Cécilia Stéphan s'ils acceptent d'être secrétaires de séance.

Cécilia Stéphan et Patrick Homerin acceptent.

Carole Grelaud : Je vais maintenant laisser Michel faire l'appel.

Michel Lucas procède à l'appel.

Carole Grelaud : Merci. Parmi les personnes non-présentes, certaines arriveront plus tard. Évidemment, c'est une question de transport et d'activités professionnelles.

Avant de commencer l'ordre du jour, nous avons à approuver deux comptes rendus de conseils municipaux. Vous avez reçu celui du mois de janvier d'abord par mail, pour pouvoir en prendre connaissance. C'est un compte rendu assez copieux, puisqu'il correspond au budget prévisionnel. Le second, celui du 1er avril, vous l'avez normalement reçu avec l'ordre du jour. Avant de les adopter, je vais vous demander si vous avez des remarques sur ces deux comptes rendus.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2019

Carole Grelaud : Vous avez reçu le procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2019.

Y a-t-il des remarques, des précisions ? Non.

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2019

Carole Grelaud : Pour le compte rendu du 1^{er} avril, y a-t-il des modifications à apporter ou des irrégularités qui auraient été inscrites à corriger ? Pas de remarques. Très bien.

Le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2019 est adopté à l'unanimité.

1	2019-35	VŒU SUR LOI DITE DE TRANSFORMATION SOCIALE DE LA FONCTION PUBLIQUE PAR LA LISTE COUËRON À GAUCHE AUTRE MENT
---	---------	--

Rapporteur : Sylvie Letscher

EXPOSÉ

Le statut des fonctionnaires est le résultat de luttes républicaines et sociales. Il protège la République et l'intérêt général, mais surtout les usagers et usagères des services publics. Le principe d'égalité d'accès à la fonction publique par la voie des concours ainsi que l'indépendance des fonctionnaires permettent d'assurer la continuité et l'adaptation de la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière.

Aujourd'hui, comme l'impose l'Europe, la majorité d'En Marche veut substituer à la logique de la fonction publique celle du salariat : les services publics n'étant plus considérés que comme des prestations à destination de consommateurs.

Entre privatisation, externalisation, et recours de plus en plus fréquent aux contractuels, la fonction publique était déjà en bien mauvaise posture avant cette loi. Le Président Emmanuel Macron parachève ainsi une entreprise de démolition déjà amorcée depuis de nombreuses années, visant à la libéralisation des services publics.

En effet, malgré l'apparence d'une fonction publique stable, le nombre de fonctionnaires a, en réalité, baissé. Quand on s'intéresse au nombre d'agents publics par habitant, ils étaient en 2017 à 50 000 agents publics manquants par rapport au niveau de 2007. La suppression des contrats aidés en décembre 2017 (50 400 contrats) a fortement affecté les services de proximité, notamment au niveau communal. En parallèle de la réduction du nombre de fonctionnaires, c'est une véritable dégradation des conditions de travail qui a été opérée, augmentant la précarisation des agents publics.

Avec la création de « CDD de projets », qui constituent des contrats encore plus précaires que les CDD actuels, ou l'ouverture d'un nombre encore plus massif d'emplois publics à la contractualisation, ce projet de loi transpose dans les faits les casses du Code du travail (notamment des ordonnances Macron de 2017) à la fonction publique.

Le statut de 1946, modernisé par la loi 1983, n'a pas été adopté sans raison, il est le garant de l'égalité de traitement entre les citoyens, ainsi que nécessaire à la permanence du service public.

Ce projet de loi « de modernisation » de la fonction publique n'est qu'un énième coup porté à la fonction publique qui fragilisera encore plus la condition des fonctionnaires et la qualité des services publics.

Le conseil municipal demande le retrait de ce projet de loi.

Carole Grelaud : Je vais donc maintenant pouvoir dérouler l'ordre du jour. Pour ce faire, avant que nous abordions des points très précis, notamment celui du compte administratif, un groupe nous a fait parvenir un vœu pour débattre ensemble au niveau de cette assemblée sur la Fonction publique, en particulier sur un projet de transformation de la Fonction publique.

Ce vœu a évidemment été intégré dans l'ordre du jour, et vous en avez donc pris connaissance mardi dernier lorsque vous avez reçu les documents. Au travers du souhait porté par ce groupe, il s'agit de débattre, d'avoir un moment d'échanges sur cette Fonction publique qui nous est enviée dans de nombreux pays. Cette Fonction publique, qui défend, protège, est au service des citoyens. Elle est aussi gérée par des agents avec des statuts particuliers. Et donc au travers de cette Fonction publique, des services en direction de la population, des évolutions que l'on peut attendre, dans la mesure où depuis la création de cette Fonction publique, évidemment il y a eu certains changements, mais quels changements ? Quelles transformations ? Dans quel but ? Surtout, comment ?

Je vais demander à Madame Letscher de bien vouloir lire ce texte, puisque c'est son groupe qui est à l'origine de cette demande.

Sylvie Letscher donne lecture du vœu.

Carole Grelaud : Merci. Je suppose qu'il y a d'autres prises de parole ? J'ai simplement omis de préciser que la question qui sera posée à l'issue de nos échanges, est de voter pour ou contre le fait que nous demandons le retrait de ce projet de loi. Guy Bernard.

Guy Bernard : Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs.

Le groupe communiste et républicain ne pouvait rester silencieux après la déclaration de nos collègues du groupe Couëron à gauche autrement. C'est un sujet qui tient naturellement au cœur de tous les citoyens et citoyennes. Comme vous le savez certainement, au même titre que la Sécurité sociale ou que la généralisation du régime général des retraites, le statut de la Fonction publique est la filiation cégétiste et communiste portée en 1946 par le ministre de la Fonction publique d'alors, Maurice Thorez, qui réussit à le faire adopter par le Parlement. Loin d'être une lubie ou une affreuse entreprise bolchevique, la création de ce statut partait d'un constat simple tiré des expériences malheureuses de la guerre. Ceux qui consacrent leur vie à servir l'État doivent pouvoir échapper aussi bien aux pressions politiques qu'aux tentatives de corruption pour travailler en toute indépendance au-dessus des alternances politiques et des tumultes de l'histoire. Aujourd'hui, sa remise en cause, en plus d'annuler ces garde-fous essentiels de la vie démocratique, est une nouvelle attaque portée contre l'un des fondements même de notre modèle social.

Malgré les différents avertissements que le président de la République a reçus, qu'ils viennent de la rue et plus dernièrement des urnes, celui-ci confirme envers et contre toute raison son projet nocif et rétrograde qu'il a imaginé pour le pays en multipliant les chantiers de démantèlement de l'État et de ses richesses. Et le projet de loi numéro 1802, dont il est question, en fait indéniablement partie. Présenté le 13 février 2019 au Conseil commun de la Fonction publique, et adopté en première lecture à l'Assemblée nationale fin mai, le projet de loi dit de transformation de la Fonction publique vise à aligner, d'une manière jusqu'alors inédite, la Fonction publique sur le secteur marchand en généralisant la contractualisation des personnels et en abaissant les protections dont ils bénéficient. Surtout, et au même titre que la réforme de l'ENA le laisse suggérer, le Gouvernement en profite pour instituer le pantouflage comme pratique de carrière normalisée, abattant les dernières frontières qui existaient entre l'État et le monde privé qui dispose désormais de toutes les entrées pour faire prévaloir ses intérêts sur ceux des citoyens, alors que la Fonction publique, notamment hospitalière, fait face à la plus grave crise qu'elle ait eue à gérer depuis des décennies, obligeant ses personnels à travailler dans des conditions de plus en plus indécentes, pour ne pas dire inhumaines, en mettant en danger la santé des patients. Le Gouvernement traduit définitivement, pour ceux qui ne voulaient pas encore le voir, l'incapacité du modèle capitaliste à assurer de manière intelligente et pérenne notre vie collective.

Ne soyons pas dupes, porter atteinte à la Fonction publique, ce n'est que mieux casser la nature même des missions qu'elle rend, le service public qui porte en lui une idée précise de ce que doit être le vivre ensemble, ainsi que les valeurs fondamentales de notre République. Car sous couvert de mise en concurrence et d'une baisse des prix, la privatisation nous ôte des principes de continuité du service public et de son égal accès pour tous. De privatisation en privatisation, nous nous retrouvons devant une marchandisation de fait de nos droits de citoyens, individualisés dans nos besoins que nous ne pouvons satisfaire uniquement par nos seuls moyens. Contrairement à ce que voudraient nous faire croire les partisans du capital, ainsi que tous les rapaces et rançonneurs qui l'accompagnent, la Fonction publique n'est pas le boulet qui immobilise la société, mais la ligne d'horizon qui devrait être notre objectif commun, aussi bien en termes de rapport au travail que de protection des travailleurs. Si la modernisation de la Fonction publique est nécessaire, c'est par l'augmentation du nombre d'agents, l'ajustement de ses moyens pour répondre à la réalité des besoins exprimés, la généralisation des 32 heures et l'augmentation des salaires.

Face aux attaques du camp présidentiel, nous sommes tous les victimes. Les communistes n'useront d'aucun dogme ou préjugé pour reconnaître, partout où ils se trouvent, des alliés pour riposter d'autant plus fort que nous

pourrions être nombreux. Il devient urgent que les forces de gauche se rassemblent autour d'un combat essentiel comme celui-ci si nous voulons l'emporter un jour de nouveau.

Je vous remercie de votre attention.

Carole Grelaud : Merci, Guy. La parole est à Enzo Bonnaudet.

Enzo Bonnaudet : Merci, Madame le Maire. Au nom de la majorité, je me permets également de réagir à cette proposition de vœu sur la loi de transformation sociale de la Fonction publique.

L'analyse formulée par le groupe Couëron à gauche autrement au sujet des répercussions de cette loi sur la qualité du service public, je le pense, ne peut être que partagée par tout élu qui possède encore un instinct républicain.

Il est évident que, sur cette question, nous partageons un héritage commun, puisqu'à l'aide des techniques de ce que l'on appelle la nouvelle gestion de l'emploi public, importées des pays anglo-saxons, le Gouvernement cherche à réduire le périmètre de la Fonction publique et par là même le périmètre du service public.

La principale mesure, c'est-à-dire la facilitation du recours aux contractuels et l'introduction de la rupture conventionnelle, risque de mettre en concurrence ceux qui ont passé le concours et fait des sacrifices en termes de rémunération et d'avancée de carrière, et les autres recrutés en CDD sur la base de missions et de projets, c'est-à-dire voués à une situation plus précaire vis-à-vis de leur employeur. De plus, la création d'un Conseil commun de la Fonction publique, selon une logique de mutualisation, risque d'entraîner une négation des spécificités de la Fonction publique territoriale.

Ainsi, c'est la culture du service public, fondé sur un principe méritocratique, sur un statut protecteur qui autorise la liberté de conscience, et une unité des fonctions à même de créer un esprit de corps des serviteurs de la République qui est impactée qualitativement. Le service public, c'est-à-dire la dette à acquitter envers les citoyens dans la pure recherche de l'intérêt général, tend à devenir un bien de consommation courant soumis à l'offre et la demande.

Bien sûr, le tout public, l'égalitarisme à outrance dans le traitement des fonctionnaires, le refus de comprendre les besoins de souplesse et de mobilité des nouvelles générations, sont autant de dogmes qu'il faut aussi dépasser pour créer et construire un État moderne. Le recours à des chargés de missions dans des phases expérimentales ou pour répondre à des défis ponctuels peut être souhaitable et contenter l'agent qui, par ailleurs, peut être animé du sens de la chose publique. Mais la ligne rouge qu'il ne faut pas dépasser est celle de la normalisation du CDD comme un outil d'ajustement budgétaire qui, fatalement, génère de la précarité, dans un contexte où les attentes des citoyens vis-à-vis de la puissance publique n'ont plus à être démontrées.

Nous adhérons à cette idée que la libéralisation du service public qui inspire l'actuel Gouvernement risque d'approfondir un peu plus les fractures de notre pays. À ce titre, la conversion à la pensée unique de nos élites est manifestement une source d'inquiétude.

Donc sur tout cela, nous sommes d'accord, et nous nous battons avec nos partis respectifs sur la scène nationale pour proposer des alternatives viables à nos concitoyens.

Merci.

Carole Grelaud : Merci. Monsieur Fedini.

François Fedini : Merci bien.

Madame le Maire, chers Collègues, Mesdames et Messieurs.

Ce vœu nous pose quelques interrogations, tout d'abord pour son orientation purement politique et non-pragmatique. En plus, dès le départ, il met en cause l'Europe. C'est vraiment trop. Dès qu'il y a un problème, c'est toujours de la faute de l'Europe. Franchement, c'est très soûlant.

Sur la forme maintenant. Nous avons reçu ce vœu quatre jours avant le conseil municipal, qui est un conseil municipal déjà très consistant. Il ne faut pas exagérer. Comment voulez-vous faire un travail correct sur un projet de loi de 52 pages en quatre jours ? Surtout que nous n'avons pas la chance d'avoir un cabinet, un syndicat, un parti qui a déjà préparé tout l'argumentaire.

À ce titre, pour faire du bon travail, nous ne nous exprimerons pas sur ces sujets, même si nous avons forcément un avis, puisque je suis concerné en tant que technicien territorial, donc fonctionnaire territorial. Nous ne prendrons pas part au vote. Je vous remercie.

Carole Grelaud : Très bien.

Le vœu a été apporté en temps par le groupe, certes vous l'avez reçu il y a quatre jours, mais plus que cela, puisque c'était mardi dernier. Surtout, ce projet de loi ne date pas d'il y a quatre jours. Je peux penser quand même que les uns et les autres en ont une idée, ou, ont des opinions, une argumentation à présenter.

J'entends très bien le fait que vous disiez que vous ne participerez pas au vote. L'argument des quatre jours me semble questionnant, tout simplement. Questionnant lorsque vous dites que c'est un vœu politique, puisqu'il me semble que nous avons été élus comme tels et non comme techniciens. Nous avons bien été élus comme politiques et qu'il y ait une expression politique me paraît plus que normal.

François Fedini : Je me permets de vous répondre, Madame le Maire. Nous sommes en démocratie, si je ne m'abuse, donc nous avons aussi le droit de ne pas nous exprimer sur un sujet. Peut-être cela vous ennuie-t-il, je peux l'entendre. Je vous remercie.

Carole Grelaud : Bien sûr. Mais si vous avez bien entendu ce que j'ai dit, je ne remets absolument pas en cause le fait que vous votiez ou pas, je parlais des quatre jours. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Je mets au vote non pas le vœu, mais le fait de se prononcer. Le conseil municipal demande le retrait de ce projet de loi. C'est donc là-dessus que je vous demande de vous prononcer.

Le groupe Un Renouveau pour Couëron ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 23 voix pour et 3 abstentions, la proposition du rapporteur.

Sylvie Letscher : Pardon, je vais me permettre d'intervenir une nouvelle fois parce que nous avons proposé un second vœu qui n'a pas été retenu.

Carole Grelaud : Non.

Sylvie Letscher : Ce second vœu aurait été intéressant parce que l'on parle aussi de la loi ESSOC et des conséquences sur la petite enfance. Mais compte tenu de ce qui s'est passé aux dernières élections européennes, il me semble intéressant d'intervenir au sujet des résultats. Je vous remercie.

Carole Grelaud : En ce cas, vous connaissez le règlement, vous devez aussi nous en informer un certain temps avant, comme vous l'avez fait. Cela entre dans les questions diverses que nous abordons en fin de conseil municipal.

Sylvie Letscher : Il me semble que, compte tenu de ce qui s'est passé il y a quelques semaines, il serait important au conseil municipal d'en discuter avant d'aborder les autres sujets.

Carole Grelaud : Pour moi, nous allons aborder l'ordre du jour, tel qu'il a été donné. Il y avait possibilité d'interpeller, comme nous le faisons habituellement, donc dans ce cadre nous allons respecter l'ordre du jour. Je vous remercie.

Sylvie Letscher : C'est bien dommage. Merci.

Carole Grelaud : Avant d'aborder le compte administratif, nous devons parler du compte de gestion.

2	2019-36	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET PRINCIPAL
---	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le receveur en poste à Saint Herblain. Le compte de gestion pour le budget principal établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Le compte de gestion 2018 budget principal est disponible en mairie, à la Direction générale, et est consultable sur le portail élus.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte administratif 2018 ;

Vu le compte de gestion pour le budget principal présenté par le receveur ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 13 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 17 juin 2019 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion du receveur et du compte administratif du Maire ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver le compte de gestion 2018 pour le budget principal proposé par le receveur.

Jean-Michel Éon : Bonsoir à toutes et à tous.

Nous allons donc effectivement entamer la longue litanie qui nous mènera de l'approbation du compte de gestion à l'approbation du budget supplémentaire en passant par l'approbation du compte administratif et l'affectation du résultat, à la fois pour le budget principal et le budget annexe des pompes funèbres.

Les deuxième et troisième points devraient être rapides. Il ne s'agit pas d'un acte politique, mais réglementaire, qui consiste à donner quitus au receveur du fait que ses écritures à la trésorerie sont conformes à nos écritures en mairie, ou – ces termes parleront plus à ceux habitués à fonctionner dans la vie associative – que les comptes de l'ordonnateur, le maire, et les comptes du comptable, le receveur de la trésorerie de Saint-Herblain, sont bien identiques.

Nous allons voter une première fois sur le budget principal et une deuxième sur le budget annexe des pompes funèbres. Madame le Maire, je vous propose de faire voter pour approuver le compte de gestion du receveur de la trésorerie de Saint-Herblain, d'abord pour le budget principal, ensuite pour le budget annexe des pompes funèbres.

Carole Grelaud: Y a-t-il des interventions par rapport à l'approbation du compte de gestion ? Je ne le pense pas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 24 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, la proposition du rapporteur.

3	2019-37	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE POMPES FUNÈBRES
----------	----------------	--

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le receveur en poste à Saint Herblain. Le compte de gestion pour le budget annexe pompes funèbres établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Le compte de gestion 2018 budget annexe pompes funèbres est disponible en mairie, à la Direction générale, et est consultable sur le portail élus.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte administratif 2018 ;

Vu le compte de gestion pour le budget annexe pompes funèbres présenté par le receveur ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 13 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 17 juin 2019 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion du receveur et du compte administratif du Maire ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver le compte de gestion 2018 pour le budget annexe pompes funèbres proposé par le receveur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 26 voix pour et 3 abstentions, la proposition du rapporteur.

4	2019-38	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL
---	---------	--

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

Le vote du compte administratif est un temps fort de la vie d'une collectivité locale. Ce dernier retrace l'ensemble des dépenses effectivement mandatées, et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans le cadre des politiques publiques menées par la collectivité.

L'approbation du compte administratif intervient après l'approbation du compte de gestion du trésorier, avec lequel il doit strictement être en cohérence, et avant l'affectation des résultats au budget n+1, au travers du budget supplémentaire.

Le compte administratif 2018 s'inscrit dans une continuité d'action et de projets par rapport aux années précédentes. Il est la traduction financière de la mise en œuvre d'un projet politique cohérent, en phase avec une ville en mouvement, et qui inscrit le service public et l'usager au cœur de ses préoccupations.

Par ailleurs, l'exercice 2018 se caractérise par une consolidation de la bonne santé financière de la collectivité, se traduisant par l'amélioration des principaux indicateurs de gestion, et notamment des capacités d'épargne. Ces résultats encourageants confortent les choix de gestion opérés par la municipalité, et permettent la poursuite du programme pluriannuel d'investissement dans des conditions financières saines et parfaitement maîtrisées.

La présentation des principales réalisations budgétaires de l'exercice 2018 par politique publique traduit de manière concrète l'engagement de la Ville auprès de l'ensemble de nos concitoyens, mais aussi, plus largement, auprès de tous les acteurs de la vie locale, et notamment des associations, dont les actions et projets s'inscrivent parfaitement en cohérence avec ceux de la municipalité.

Le conseil municipal est ainsi appelé à approuver le compte administratif, conformément aux modalités suivantes :

Investissement	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes	18 567 227,14 €	11 588 284,47 €	244 544,90 €
Dépenses	18 567 227,14 €	9 228 479,41 €	521 646,47 €
Résultat antérieur reporté		- 4 459 947,95 €	
Résultat de clôture 2018		- 2 100 142,89 €	- 277 101,57 €

Fonctionnement	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes	28 436 864,60 €	24 304 079,25 €	
Dépenses	28 436 864,60 €	21 687 715,05 €	
Résultat antérieur reporté		4 941 326,60 €	
Résultat de clôture 2018		7 557 690,80 €	

Résultat		5 457 547,91 €	- 277 101,57 €
-----------------	--	-----------------------	-----------------------

Le compte administratif 2018 budget principal est disponible en mairie, à la Direction générale, et est consultable sur le portail élus.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le compte de gestion pour le budget principal présenté par le receveur et approuvé par le conseil municipal ;

Vu le projet de compte administratif présenté par l'ordonnateur ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 13 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 17 juin 2019 ;

Considérant la concordance des opérations passées sur l'exercice 2018 par le receveur municipal et l'ordonnateur dans le respect des crédits autorisés par le conseil municipal ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver le compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget principal.

4-1	2019-38	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL
-----	---------	---

Ville de Couéron – Service Finances / Commande Publique

Conseil municipal du 24 juin 2019

Rapport de présentation du Compte Administratif 2018

Rapporteur : Jean-Michel EON

Rapport de présentation du CA 2018

Compte Administratif 2018

Sommaire

PREAMBULE : RAPPEL DE LA PROCEDURE BUDGETAIRE.....	3
1. LES PRINCIPALES REALISATIONS BUDGETAIRES 2018	4
1.1 LA POLITIQUE EDUCATION/JEUNESSE	4
1.2 LA POLITIQUE CULTURELLE.....	5
1.3 LA POLITIQUE SPORTIVE.....	6
1.4 LES POLITIQUES SOLIDARITES/COHESION SOCIALE ET PETITE ENFANCE.....	6
1.5 LA POLITIQUE DE RELATION AUX USAGERS	6
1.6 LE SOUTIEN AUX ACTEURS DE LA VIE LOCALE	7
1.7 LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	7
1.8 LA GESTION DES RESSOURCES INTERNES	7
2. PRESENTATION DES EQUILIBRES FINANCIERS DE L'EXERCICE 2018	9
2.1 EVOLUTION DES EQUILIBRES FINANCIERS.....	9
2.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11
2.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	19

Préambule : Rappel de la procédure budgétaire

Le vote du compte administratif est un temps fort de la vie d'une collectivité locale. Ce dernier retrace l'ensemble des dépenses effectivement mandatées et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire.

Plus qu'un compte rendu de gestion de l'ordonnateur à l'assemblée délibérante, il traduit les réalisations effectives, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans le cadre des politiques menées par la collectivité.

Il permet par ailleurs d'apprécier la santé financière d'une collectivité dans l'évolution des équilibres budgétaires et comptables, et dans le résultat dégagé, qui permet de financer les investissements futurs.

L'approbation du compte administratif intervient après l'approbation du compte de gestion du trésorier, avec lequel il doit strictement être en cohérence, et avant l'affectation des résultats au budget n+1, au travers du budget supplémentaire.

Le présent rapport s'attache à présenter, en complément de la maquette budgétaire réglementaire, les principales réalisations par politique publique pour l'année 2018, ainsi que l'équilibre des comptes par section de l'exercice budgétaire.

1. Les principales réalisations budgétaires 2018

Le compte administratif 2018 s'inscrit dans une continuité d'action et de projets par rapport aux années précédentes, en s'appuyant sur les priorités et « fils rouges » qui caractérisent l'action municipale depuis le début du mandat. Il est, cette année encore, la traduction financière de la mise en œuvre d'un projet politique cohérent, en phase avec une ville en mouvement, et qui inscrit le service public et l'usager au cœur de ses préoccupations.

Par ailleurs, l'exercice 2018 se caractérise par une consolidation de la bonne santé financière de la collectivité, se traduisant par l'amélioration des principaux indicateurs de gestion, et notamment des capacités d'épargne. Ces résultats encourageants confortent les choix de gestion opérés par la municipalité, et permettent la poursuite du programme pluriannuel d'investissement dans des conditions financières favorables et parfaitement maîtrisées.

La présentation des principales réalisations budgétaires de l'exercice 2018 par politique publique traduit de manière concrète l'engagement de la ville auprès de l'ensemble de nos concitoyens mais aussi, plus largement, auprès de tous les acteurs de la vie locale, et notamment des associations, dont les actions et projets s'inscrivent parfaitement en cohérence et en complémentarité avec ceux de la municipalité.

1.1 La politique éducation/jeunesse

Au regard de l'importance des moyens financiers engagés en 2018 au titre de la politique éducative, la municipalité réaffirme, une année de plus, la priorité donnée à la qualité d'accueil des enfants, à leur bien-être, à leur éveil et épanouissement, ainsi qu'à leur réussite éducative. Couéron se veut une ville accueillante pour les familles, et sa population scolaire croît régulièrement.

C'est ainsi qu'au titre du fonctionnement des écoles, ainsi que des accueils péri-éducatifs et de loisirs, les réalisations financières constatées en fonctionnement s'élèvent à **6 627 166 €**, comprenant les fournitures et prestations de services requises, les dépenses de fluides et de personnel des agents travaillant dans les écoles et à la restauration, ainsi que les autres contributions obligatoires. Ce montant représente **31,67%** des dépenses globales de fonctionnement.

Hors charges de personnel, les dépenses constatées s'établissent en détail comme suit :

- Soutien à l'enseignement primaire public (dotations en matériel/fournitures scolaires, animations et sorties scolaires, hors participation obligatoire versée à l'OGEC) : 213 854,76 €
- Ateliers éducatifs, accueils périscolaires et ALSH du mercredi après-midi : 168 960,41 €

Ces activités ont été encadrées par près de 130 agents pour un coût de personnel s'élevant à **3 671 823,92 €**.

S'agissant de la restauration collective, le compte administratif fait ressortir un montant de **2 126 230 €**, dont 1 522 361 € de dépenses de personnel, 58 919 € de fluides, et 544 949 € de fournitures et prestations de services, intégrant le contrat de restauration avec la société Restoria.

Les autres contributions obligatoires dues au titre de la politique éducation s'élèvent à **263 285,86 €** et se déclinent comme suit : 240 767,46 € de participation de la Ville au fonctionnement de l'école privée Saint-Symphorien, et 22 518,40 € au titre des charges de fonctionnement des enfants couéronnais scolarisés hors commune.

Par ailleurs, les activités proposées par le service enfance jeunesse ont mobilisé des crédits à hauteur de **125 935,68 €** (fonctionnement et investissement), dont 105 934 € de dépenses de personnel.

Les recettes liées aux services proposés se sont élevées à **2 640 875 €** et se décomposent ainsi :

- **1 573 133 €** de participation des familles aux services scolaires, périscolaires et de restauration
- **8 938 €** de participation familles aux autres activités proposées par le service enfance/jeunesse
- **390 245 €** de participation de la CAF au titre de la PSO (prestation de service ordinaire)
- **548 479 €** de participation de la CAF au titre du contrat enfance/jeunesse
- **103 567 €** de dotation de l'Etat (fond de soutien des rythmes scolaires)
- **16 513 €** de participation des autres communes aux enfants scolarisés à Couëron.

En matière d'investissement, **près de 80%** des dépenses d'équipements ont été consacrées à la politique éducation/jeunesse ce qui s'explique en premier lieu par la livraison du nouveau groupe scolaire Jean Zay dans le quartier des marais, à la rentrée scolaire 2018 : **2 534 612,69 €** de crédits de paiement au titre de l'exercice 2018, soit environ 30% du montant total de l'opération, y ont été consacrés.

Pour le reste, c'est un crédit de **532 444,46 €** qui a été mobilisé dans le cadre du programme d'investissement consacré aux écoles, et en particulier pour :

- l'amélioration, la sécurisation, et l'entretien/réfection des équipements et du patrimoine bâti scolaire : **400 400,54 €**, dont 270 000 € concernant la réfection de la toiture de l'école Paul Bert
- la mise en œuvre de la solution numérique des écoles (SNUMEC) : **72 467,59 €**
- le renouvellement des matériels, mobiliers scolaires, périscolaires, et de restauration : **59 576,33 €**

Enfin, les subventions versées par la commune aux principaux partenaires associatifs, qui œuvrent, dans un esprit de solidarité, à la mise en œuvre de la politique enfance/jeunesse, se sont élevées comme suit :

- Amicale laïque Couëron centre : **234 894 €** au titre de l'ALSH
- Centre socio-culturel Pierre Legendre : **178 890 €**
- Centre socio-culturel Henri Normand : **166 246 €**.

1.2 La politique culturelle

La ville a continué en 2018 à soutenir la diversité de l'offre et des actions culturelles sur le territoire, ainsi que son accessibilité au plus grand nombre, contribuant ainsi à une dynamique culturelle forte en phase avec les orientations municipales et en complémentarité avec l'action métropolitaine.

Le compte administratif fait part d'un montant de **1 684 667,79 €** (fonctionnement et investissement), intégrant les différents projets et actions culturelles réalisées, dépenses de personnel et de fluides dédiées à la politique culturelle, ainsi que le soutien aux initiatives locales culturelles, soit **7,77%** des dépenses de fonctionnement, et **2%** des dépenses d'investissement.

Ces crédits se déclinent principalement de la manière suivante :

- **Action culturelle transversale**, intégrant notamment le dispositif d'éducation culturelle et artistique touchant l'ensemble des enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville au travers de la diffusion de spectacles, d'itinéraires et d'actions de sensibilisation : **305 572 €**, auxquels il convient d'ajouter **191 390 €** de subventions aux associations culturelles, en particulier l'école de musique.
- **Lecture publique** (renouvellement des collections, développement des usages numériques, actions culturelles autour de la lecture publique, personnel, fluides,...) : **701 806 €**
- **Spectacle vivant** (saison culturelle du Théâtre Boris Vian, accueil de compagnie en résidence, personnel, ...) : **281 789 €**
- **Patrimoine culturel** : **205 232 €**

1.3 La politique sportive

Couéron est une ville sportive, caractérisée par le nombre et la diversité des associations qui œuvrent dans ce domaine et rassemblent plus de 6 000 licenciés. La ville a conforté en 2018 sa politique sportive par un accompagnement volontariste notamment au travers de l'entretien et de la mise à disposition des nombreuses infrastructures existantes, mais également par un soutien renouvelé aux différents partenaires associatifs.

En 2018, le compte administratif constate un montant de **1 804 169 €** (fonctionnement et investissement) au titre de la politique sportive, soit **8,27%** des dépenses de fonctionnement, et **2%** des dépenses d'équipement :

- Fonctionnement de la piscine municipale : fournitures et prestations de services requis, fluides et dépenses de personnel : **583 194 €**
- Fonctionnement des autres installations sportives (terrains et gymnases) : fournitures et prestations de services, fluides et dépenses de personnel : **1 025 431 €**
- Subventions aux associations sportives : **123 161 €**
- Travaux de réfection, de sécurisation et de maintenance des infrastructures sportives (vestiaires Stade Auray, arrosage Frémondrière, clôture complexe René Gaudin,...) : **58 633 €**
- Renouvellement des matériels et mobiliers sportifs : **13 750 €**

1.4 Les politiques solidarités/cohésion sociale et petite enfance

En cohérence avec le contexte socio-économique de la commune, et au travers des services proposés et de son dispositif d'aide, les politiques solidarités et petite enfance portées en 2018 par le CCAS ont continué de répondre aux besoins d'une population fragilisée du fait du vieillissement démographique, de l'évolution des structures familiales, ou d'accidents dans les parcours de vie.

Les résultats du compte administratif 2018, approuvés par le Conseil d'Administration du CCAS en mai dernier confirment la gestion rigoureuse du CCAS qui peut s'appuyer sur un maintien à un niveau élevé de ses recettes propres (hors subvention communale) et sur une maîtrise de ses dépenses courantes et de ses charges de personnel.

L'équilibre des comptes reste majoritairement assuré par la contribution du budget de la ville au fonctionnement du CCAS, qui s'est élevée à 1 400 000 € en 2018, soit 64,99% des recettes totales du CCAS, ce qui conforte le soutien important et renouvelé de la municipalité à la mise en œuvre de sa politique de cohésion sociale et de solidarité en faveur des personnes les plus vulnérables.

1.5 La politique de relation aux usagers

La ville porte une attention particulière à la qualité d'accueil des usagers, à l'accessibilité des différents services publics proposés, et plus globalement au traitement des demandes de proximité, qu'elles relèvent de compétences communales ou métropolitaines.

Le compte administratif traduit cette volonté d'inscrire l'usager au cœur d'une politique qui n'a cessé d'évoluer en lien avec l'évolution des pratiques et la modernisation des outils numériques mis à disposition (site internet, espace e-dem@rches en ligne,...).

En 2018, le montant consacré au titre de la politique de relation aux usagers s'établit à **570 959 €**, déclinant notamment en investissement (134 501 €), plusieurs dépenses relatives à la mise en accessibilité des équipements au titre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP), l'achèvement des travaux du bâtiment de la Fonderie, ainsi que divers travaux de sécurisation, de réaménagement de sites, services, et salles municipales mis à disposition des usagers.

1.6 Le soutien aux acteurs de la vie locale

Avec 150 associations actives, soit près de 10 000 adhérents, la vitalité associative de la commune constitue une singularité que la municipalité continue de promouvoir et de soutenir sur un plan financier, logistique et humain. En 2018, c'est ainsi 120 structures qui ont bénéficié de subventions de fonctionnement et/ou exceptionnelles pour un montant total de 1 090 465,91 €.

1.7 La politique d'aménagement du territoire et cadre de vie

La politique aménagement du territoire et cadre de vie répond à plusieurs problématiques liées à la gestion spatiale du territoire communal dans ses dimensions stratégiques (outils d'aménagements et de planification), opérationnelle et réglementaire (urbanisme, occupation du domaine public,...) mais aussi en matière de gestion de l'espace public, par la création d'aménagements ou l'entretien des espaces verts et naturels participant à la qualité de vie de la commune.

Les orientations définies en la matière intègrent également l'attention portée par la municipalité au bien vivre ensemble, en veillant à la tranquillité publique par le respect et la mise en œuvre d'action de prévention des risques et de protection de la population.

S'agissant des moyens humains, actions et contributions municipales constatées au titre de la politique d'aménagement du territoire et cadre de vie, le compte administratif 2018 relate les montants suivants :

- **Espaces verts et naturels** : 1 339 411,01 € en fonctionnement : 272 331,01 € de fournitures et prestations de services, et 1 067 080 € de dépenses de personnel, et 152 633,72 € en investissement, dont 85 087,53 € pour l'aire de jeux des bords de Loire.
- **Aménagement urbain et action foncière** : 662 438,40 €, dont 101 630,53 € de charges générales, 399 361,96 € de dépenses de personnel, et 160 742,91 € au titre du prélèvement loi SRU.
- **Prévention et tranquillité publique** : 166 086,34 €

1.8 La gestion des ressources internes

La mise en œuvre des politiques publiques ci-dessus s'appuie sur des fonctions supports dont les missions principales sont d'optimiser le fonctionnement et les ressources financières, humaines, et patrimoniales de la collectivité, et ceci afin de concilier au mieux la qualité, le coût, et les conditions de travail dans une vision prospective et durable.

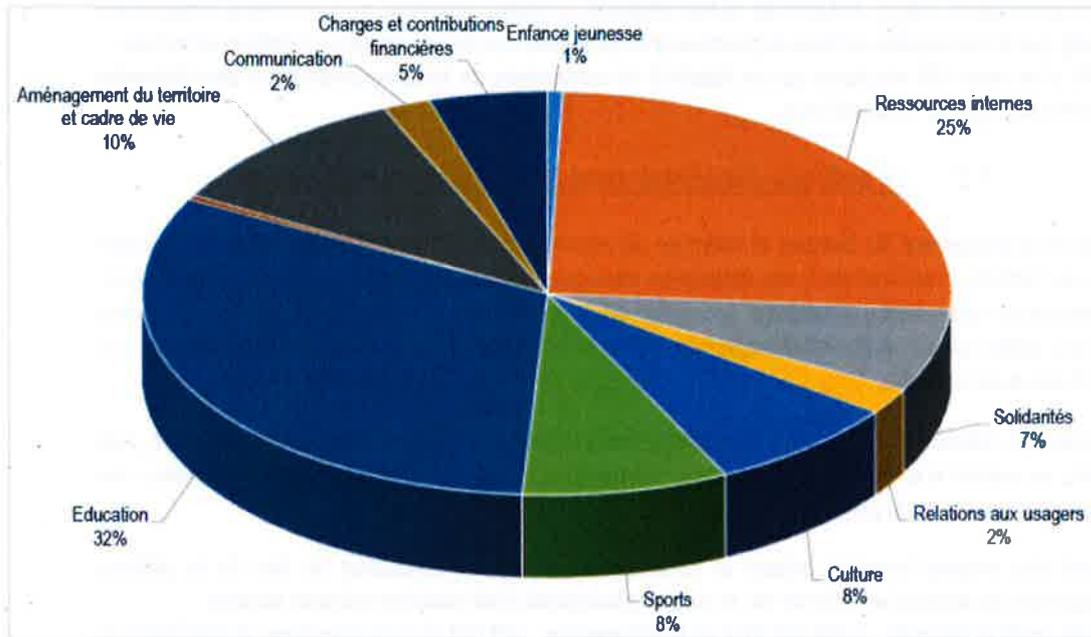
Ces fonctions supports concernent principalement les finances et la commande publique, les ressources humaines, les systèmes d'information, les moyens généraux, la mission organisation et performance, et le patrimoine bâti, et représentent un montant de 3 697 196 € au compte administratif 2018, intégrant, en fonctionnement, les fournitures, prestations de services requises, et charges de personnel.

Parallèlement, la municipalité poursuit, de manière volontariste, la mise en œuvre d'un programme d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti existant, pour lequel la municipalité accroît ses efforts en 2018 au regard des enjeux de maîtrise des consommations énergétiques, de conformité réglementaire et de sécurité des bâtiments, et d'amélioration des conditions d'usage des équipements municipaux.

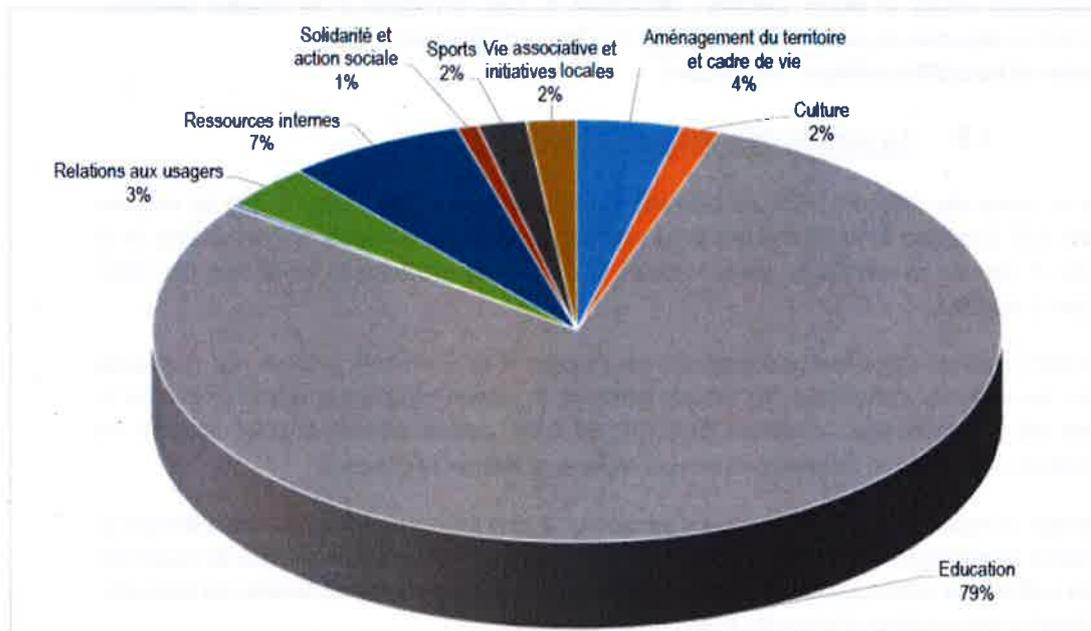
Enfin, la mise en œuvre des politiques publiques ci-dessus ne saurait se faire sans un système d'information maîtrisé et performant, qui constitue un enjeu stratégique dans l'optimisation des processus de travail en interne, dans la maîtrise de l'information, et dans le développement des services aux usagers.

Sur ces deux points, et de manière complémentaire à l'ensemble des coûts déjà déclinés ci-dessus dans les différentes politiques publiques, le compte administratif 2018 fait ressortir un montant de 263 228 € en investissement.

Graphique 1 : Déclinaison des dépenses de fonctionnement par politiques publiques



Graphique 2 : Déclinaison des dépenses d'équipement par politiques publiques



2. Présentation des équilibres financiers de l'exercice 2018

Cette deuxième partie du rapport a pour objectif de présenter les principaux ratios permettant d'apprécier la santé financière de la collectivité, et de détailler par chapitre budgétaire les évolutions et taux de réalisation constatés, en fonctionnement et en investissement, sur une échelle pluriannuelle.

2.1 Evolution des équilibres financiers

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Recettes courantes de fonctionnement	22 121 557,76	22 740 240,98	22 440 777,11	22 940 406,42	23 980 913,26
Dépenses courantes de fonctionnement	19 241 061,30	19 319 730,41	19 666 539,57	20 503 278,91	20 630 526,00
Épargne de gestion courante	2 880 496,46	3 420 510,57	2 774 237,54	2 437 126,51	3 350 387,26
Charges financières	375 746,56	364 643,49	315 149,71	284 866,98	274 643,92
Produits financiers	10 431,24	0,00	23 410,38	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	43 454,95	38 474,80	81 349,72	24 767,24	24 844,63
Produits exceptionnels	98 562,82	51 143,93	97 373,90	175 403,10	276 528,79
Épargne brute	2 570 269,01	3 066 536,21	2 498 522,39	2 302 896,39	3 327 427,50
Capital de la dette	688 505,95	705 523,38	715 150,82	743 448,01	903 302,31
Épargne nette	1 881 783,06	2 363 012,83	1 783 371,57	1 559 448,38	2 424 125,19
Remb capital dette transférée	230 194,35	0,00	0,00	0,00	0,00
Épargne nette corrigée	2 111 977,41	2 363 012,83	1 783 371,57	1 559 448,38	2 424 125,19
Capital restant du	8 311 666,91	7 654 219,75	6 939 068,93	8 930 706,47	8 027 404,16
Capacité de désendettement (en années)	3,23	2,49	2,78	3,88	2,41
Taux d'épargne brute	11,56%	13,46%	11,07%	9,96%	13,72

L'exercice 2018 se caractérise par une **progression relativement soutenue des recettes** réelles de fonctionnement (+4,94%). Cette croissance résulte avant tout d'une dynamique fiscale particulièrement élevée (taxe foncière, taxe d'habitation et autres taxes locales, +5,98%), en lien avec la croissance démographique de la commune. Même en neutralisant les quelques recettes conjoncturelles « exceptionnelles », la progression des recettes est significative (plus de +3% par rapport à 2017), et constitue, dans tous les cas, la dynamique la plus importante depuis le début du mandat.

A contrario, le compte administratif constate une progression relativement contenue des dépenses de fonctionnement (+0,56%), la plus faible depuis le début du mandat. Ces chiffres résultent d'une parfaite stabilisation des charges à caractère général entre 2017 et 2018, d'une progression relativement faible des charges de personnel, et d'une maîtrise des autres charges de gestion de courante.

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue **l'épargne brute** (graphique n°3 ci-dessous). Celle-ci détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, que l'on appelle également **épargne nette**, sert à financer le programme d'investissement de la Ville.

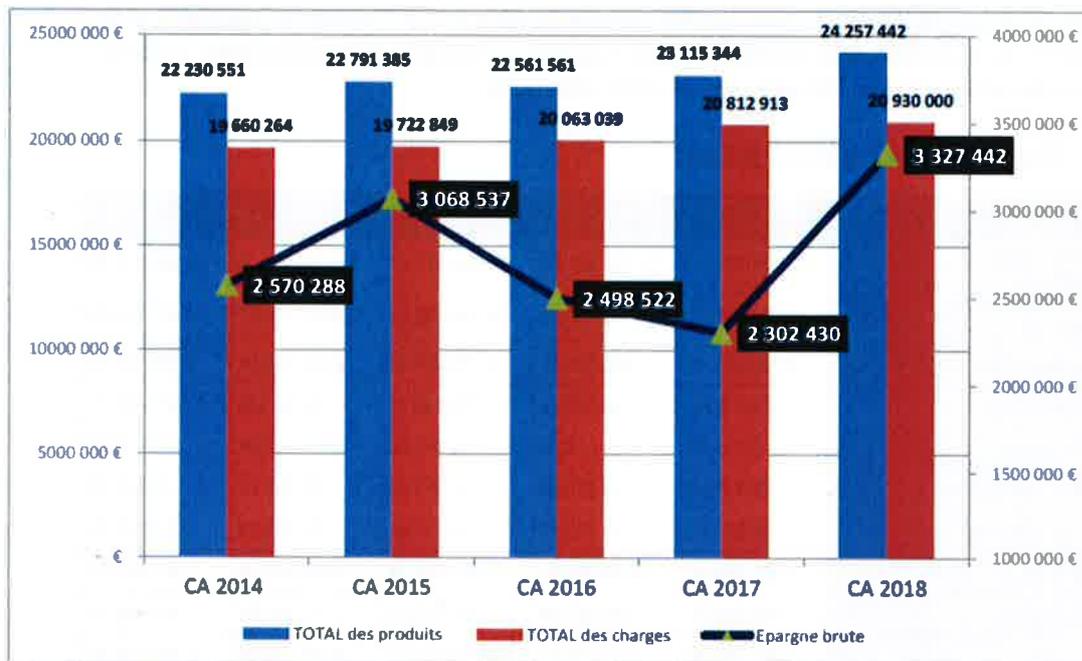
Rapport de présentation du CA 2018

9

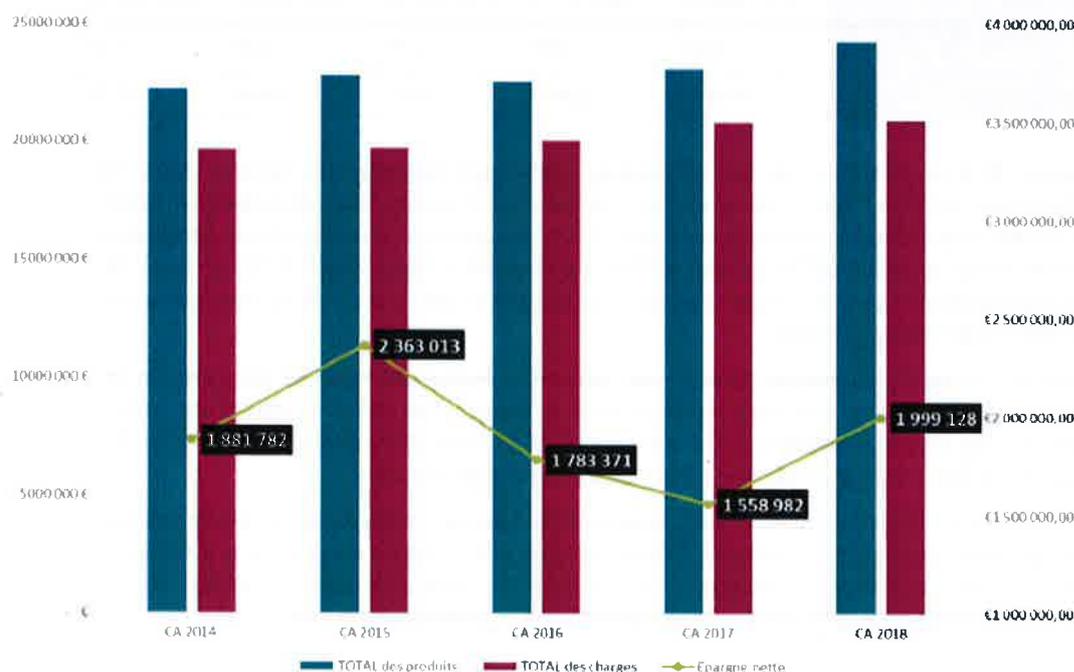
Compte Administratif 2018

Compte tenu des éléments ci-dessus, l'exercice 2018 fait part d'une reconsolidation importante des capacités d'épargne de la collectivité, qui reviennent à des niveaux supérieurs à ceux constatés ces dernières années. Le taux d'épargne brute, qui correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement est égal à 13,72%, ce qui est largement supérieur au seuil plancher critique fixé à 8%.

Graphique 3 : évolution de l'épargne brute



Graphique 4 : évolution de l'épargne nette



2.2 La section de fonctionnement

Les comparaisons 2017/2018 explicitées ci-dessous doivent être étudiées avec beaucoup de prudence. Le compte administratif ne représente qu'une image des comptes arrêtés au 31 décembre qui se fige sur des périmètres de dépenses et de recettes parfois non constants, dans certains cas, d'une année sur l'autre. Les taux de croissance annuels moyens par chapitre sur la période 2014-2018 sont ainsi plus révélateurs des tendances d'évolution qui caractérisent les comptes de la ville.

2.2.1 Les dépenses de fonctionnement

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitres	2017	2018	Différence	Variation
011 - charges à caractère général	4 129 132,74 €	4 131 827,46 €	2 694,72 €	0,07%
012 - charges de personnel	13 098 185,02 €	13 317 067,63 €	218 882,61 €	1,67%
014 - atténuations de produits	237 108,14 €	232 386,91 €	- 4 721,23 €	-1,99%
65 - autres charges de gestion courante	3 038 853,01 €	2 949 244,00 €	-89 609,01 €	-2,95%
66 - charges financières	284 866,98 €	274 643,92 €	-10 223,06 €	-3,59%
67 - charges exceptionnelles	24 767,24 €	24 844,63 €	77,39 €	0,31%
TOTAL	20 812 913,13 €	20 930 014,55 €	117 101,42 €	0,56%

Le total des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élève à 20 930 014,55 € contre 20 812 913,13 € en 2017, soit une progression relativement faible de 0,56 %.

Ces dépenses se déclinent sur les différents postes suivants :

1) **Les charges à caractère général** (chapitre 011) : Elles regroupent les charges courantes de fonctionnement des différents services municipaux, et sont en parfaite stabilisation en 2018 (+0,07%), après avoir connu une augmentation relativement marquée en 2017.

La maîtrise de ce chapitre budgétaire, qui comprend pour la plupart un certain nombre de dépenses contraintes (fluides, maintenances contractuelles,...) constituait un enjeu primordial dans l'équilibre global projeté. Sa stabilisation, dans un contexte de budget 2018 resserré, a, de fait, pour conséquence une amélioration du taux de réalisation de ce chapitre (95,59%), ce qui traduit une meilleure évaluation budgétaire mais également une tension croissante sur les budgets des différents services.

Les principaux postes de dépenses sont globalement les mêmes que les années passées :

- dépenses liées aux activités scolaires, péri-éducatives, de restauration et d'ALSH : 927 764,52 €
- dépenses de fluides/énergie (eau, électricité, gaz,...) : 791 211,32 €
- entretien et maintenance des bâtiments communaux (fournitures et prestations de services) : 625 864,95 €
- entretien et maintenance des espaces publics (espaces verts et naturels, terrains de sports,...) : 408 332,75 €
- dépenses liées à la mise en œuvre des politiques culturelles de la Ville : 355 665,46 €

- dépenses liées à l'infrastructure informatique et de téléphonie, à la mise à disposition de matériel informatique et d'outils logiciels (maintenance,...) : 251 598,24 €

A titre indicatif, les charges à caractère général représentent **19,74%** des dépenses, une part identique à celle de 2017 (19,84%).

Evolution des charges à caractère général sur la période 2014-2018 :

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Taux de croissance annuel moyen 2014-2018
4 058 997,48 €	3 872 212,90 €	3 880 166,70	4 129 132,74	4 131 827,46 €	0,45%

2) Les charges de personnel (chapitre 012) : Elles intègrent la rémunération des 467 agents (soit 384 équivalents temps pleins) employés par la collectivité, ainsi que divers coûts salariaux associés (assurance du risque statutaire, cotisations diverses,...)

Elles représentent un montant de **13 317 067,63 €** en 2018 contre 13 098 185,02 € en 2017.

Ce poste de dépenses représente 63,63% des dépenses totales, une part en légère augmentation par rapport à 2017 (62,93%). Le taux de réalisation de ce chapitre budgétaire s'élève à 98,72%.

Pour 2018, le compte administratif se caractérise par une progression relativement faible des charges de personnel (+1,67%) qui s'explique principalement par la conjonction des éléments suivants :

- des vacances de postes liées aux difficultés de recrutement sur certaines fonctions, quelle que soit la catégorie concernée.
- un « glissement vieillesse technicité » (GVT) favorable (effet Noria) en raison de nombreux départs en retraite fin 2017 et en 2018, qui ont été remplacés par des agents ayant moins d'ancienneté.
- des mesures salariales décidées par l'Etat (mise en suspens du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations), rétablissement du jour de carence, gel du point d'indice), qui ont pour conséquence une évolution globale contenue de la masse salariale.

Parallèlement, la Ville s'est engagée en 2018 dans une démarche de révision globale et progressive du régime indemnitaire, avec l'instauration en juin 2018 du RIFSEEP (régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel). L'objectif est de renforcer le lien entre la rémunération et le poste occupé (valorisation du niveau de responsabilité et d'expertise, prise en compte des contraintes liées au poste), et de renforcer l'attractivité salariale de la collectivité par une rémunération en phase avec le marché de l'emploi. En 2018, cette refonte a prioritairement porté sur les agents contractuels de catégorie C, qui ne disposaient pas de régime indemnitaire auparavant, et sur les agents effectuant des missions d'accueil à titre principal.

Evolution des dépenses de personnel sur la période 2014-2018 :

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Taux de croissance annuel moyen 2014-2018
11 900 716,58 €	12 256 500,85 €	12 630 846,60 €	13 098 182,02	13 317 067,63	2,85%

3) Les atténuations de produits (chapitre 014) : Elles intègrent un certain nombre de contributions financières obligatoires dues par la collectivité. Elles sont globalement équivalentes entre 2017 et 2018 (232 386,91 € en 2018, contre 237 108,14 € en 2018) malgré l'infléchissement à la baisse de la contribution au FPIC (fonds de

péréquation intercommunale et communale, - 6100 €) et la stabilisation du prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (160 742,91 €).

4) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : Elles regroupent majoritairement les subventions versées par la collectivité aux associations et au CCAS. Elles s'élèvent à 2 949 244,00 € en 2018 contre 3 038 853,01 € en 2017, soit une diminution de 2,95%.

Pour autant, les subventions aux associations sont globalement en hausse, et s'établissent à 1 070 205,41 € (+10 095,41 €). Cette augmentation est liée à l'application des conventions ou engagements avec les associations concernées, en particulier pour 2018, l'association des Lapins Bleus, le stade couëronnais, et le Comité des œuvres sociales local.

Par ailleurs, comme il est mentionné dans la première partie du rapport, la subvention d'équilibre au CCAS s'élève quant à elle à 1 400 000 €, soit une baisse de 92 000 € par rapport à 2017. La dynamique des autres recettes propres au CCAS (prestations de services, CAF, remboursements sur rémunération du personnel, résultat antérieur reporté), ainsi que la maîtrise des dépenses globales du CCAS, ont nécessité une mobilisation de la subvention d'équilibre de la ville à hauteur de 89,17% du montant inscrit, soit une diminution de -6,17% par rapport à 2017.

Les autres charges de gestion courante correspondent enfin à la contribution au financement obligatoire de l'école privée Saint Symphonien (240 767,46 €), ainsi qu'aux indemnités, cotisations de retraite et frais de formation des élus (193 865,01 €).

A titre indicatif, le taux de réalisation du budget sur ce chapitre est de 92,22%. Les charges de gestion courante représentent 14,09% des dépenses globales de fonctionnement.

Evolution des autres charges de gestion courante sur la période 2014-2018 :

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Taux de croissance annuel moyen 2014-2018
3 257 407,24 €	3 166 333,66 €	3 098 583,27 €	3 038 853,01	2 949 244,00	-3,26%

5) Les charges financières (chapitre 66) regroupent les intérêts des emprunts contractés par la Ville.

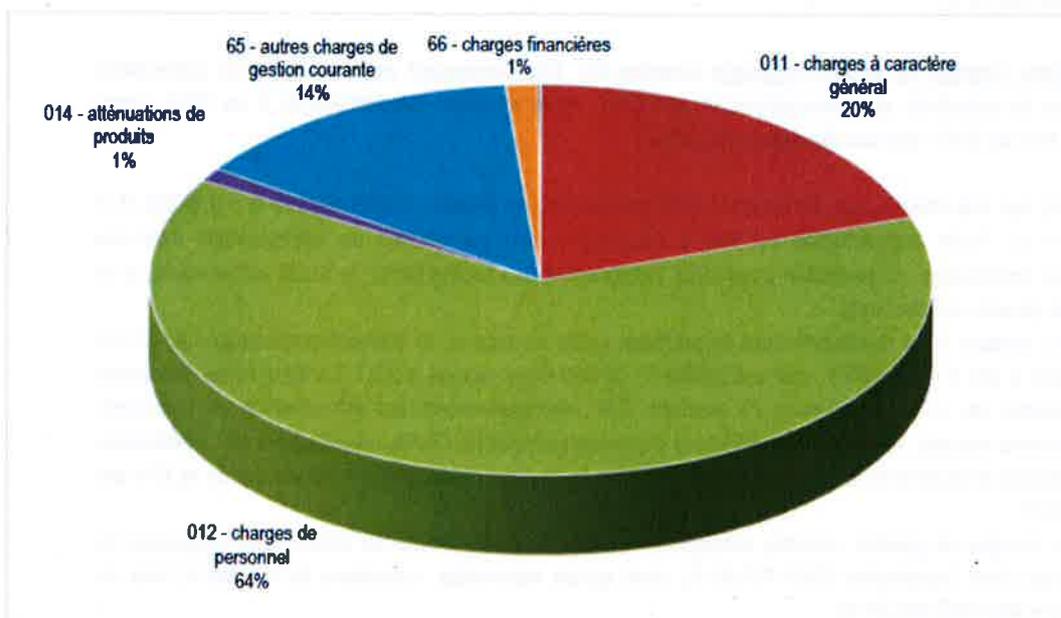
La baisse de 3,59% s'explique par les conditions de contractualisation particulièrement avantageuses de l'emprunt 2017/2018 (taux de 1,2% sur 15 ans), dont les intérêts nouveaux ne viennent pas compenser la baisse des intérêts des anciens emprunts vieillissants, et sur lesquels les échéances comportent majoritairement du remboursement en capital de la dette.

A titre indicatif, le taux de réalisation du budget sur ce chapitre est de 95,03%, et les charges financières représentent 1,31% des dépenses globales de fonctionnement, ce qui reste marginal.

6) Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : De nature fluctuante, elles sont toutefois en parfaite stabilisation entre 2017 et 2018 (24 844,63 € en 2018, contre 24 767,24 € en 2017). Elles correspondent essentiellement aux subventions exceptionnelles accordées aux associations sur des projets ou actions ponctuelles sans récurrence.

Les parts 2018 des chapitres budgétaires dans le budget global sont relativement proches de celles constatées aux comptes administratifs 2016 et 2017. La part que représentent les charges de personnel est en légère augmentation (64%) au détriment des autres charges de gestion courante (14%) qui se contractent depuis 4 ans.

Graphique 5 : répartition des dépenses réelles de fonctionnement



2.2.2 Les recettes

Évolution des recettes réelles de fonctionnement

Chapitres	2017	2018	Différence	Variation
013 - atténuation de charges	317 044,53 €	237 713,02 €	-79 331,51 €	-25,02%
70 - produits des services et du domaine	1 434 610,17 €	1 787 585,01 €	352 954,84 €	24,60%
73 - impôts et taxes	16 759 588,87 €	17 522 459,81 €	762 870,94 €	4,55%
74 - dotations, subventions et participations	4 196 239,74 €	4 190 204,69 €	-6 035,05 €	-0,14%
75 - autres produits de gestion courante	232 923,11 €	242 970,73 €	10 047,62 €	4,31%
76 - produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
77 - produits exceptionnels	175 403,10 €	276 528,79 €	101 125,69 €	57,65%
TOTAL	23 115 809,52 €	24 257 442,05 €	1 141 632,53 €	4,94%

Le montant total des recettes réelles de l'exercice 2018 est de 24 257 442,05 € contre 23 115 809,52 € en 2017, soit une augmentation de 1 141 632,53 € (+4,94%). Cette progression, largement influencée par la dynamique des bases fiscales, est la plus importante du mandat.

Ces recettes se déclinent sur les différents postes suivants :

1) **Les impôts et taxes** (chapitre 73) : Ils regroupent l'ensemble des impôts perçus par la commune et les compensations d'impôts versées par Nantes Métropole. Le montant comptabilisé sur ce chapitre est de 17 522 459,81 € en 2018 contre 16 759 588,87 € en 2017 soit une augmentation notable de 4,55%.

La fiscalité locale :

L'exercice 2018 (compte administratif) est caractérisé par une dynamique fiscale (TH + TF) **en forte hausse** pour la deuxième année consécutive. Si la dynamique 2017 était principalement liée à l'**augmentation des taux de fiscalité locale** (+4% en janvier 2017), la progression 2018 est due à la seule dynamique des bases, dont la croissance annuelle réelle constatée connaît une hausse significative : **+4,95%** entre 2017 et 2018, soit un produit fiscal complémentaire de **+551 581 €**.

Cette croissance se décline de la manière suivante :

+5,33% sur la taxe d'habitation (contre +2,07% entre 2016/2017), dont 1,24% de revalorisation cadastrale légale.

+4,54% sur la taxe foncière (contre +2,78% entre 2016/2017), dont 1,24% de revalorisation cadastrale légale

Le produit fiscal complémentaire lié aux bases d'imposition a ainsi plus que doublé entre 2017 et 2018, et résulte de deux phénomènes :

- Une augmentation du nombre de locaux et dépendances soumis à l'imposition : +613 locaux entre 2017 et 2018 (+5,88%), soit un total de 11 032 biens taxés.
- Une augmentation de la valeur locative moyenne qui passe de 3 558 € à 3 624 €, soit +1,85%, dont 1,24% de revalorisation cadastrale légale.

Il est rappelé que la municipalité n'a pas augmenté ses taux d'imposition en 2018.

PRODUITS		Produits 2017	Produit 2018	Evolution
	Taxe d'habitation	5 789 515 €	6 098 249 €	+5,33%
	Taxe foncière bâti et non bâti	5 347 729 €	5 590 576 €	+4,54%
	Totaux	11 137 244 €	11 688 825 €	+4,95%

EFFETS 2017		Effet bases	Effet taux	Somme
	Taxe d'habitation	+ 308 734 €	- €	+ 308 734 €
	Taxe foncière bâti et non bâti	+ 242 847 €	- €	+ 242 847 €
	Totaux	+ 551 581 €	- €	+ 551 581 €

Il est à noter que la part 2018 dégrevée pour la taxe d'habitation (c'est-à-dire prise en charge par l'Etat, en lieu et place du contribuable, suite à la décision d'exonération progressive (en 3 ans) décidée par l'Etat pour environ 80% des contribuables) s'élève à 1 462 169 €, soit près d'1/4 (24%) du produit global de la taxe d'habitation. Cette part devrait s'élever à 52% en 2019, puis à 81% en 2020 à Couéron.

Les autres taxes ont fait l'objet de réalisations à hauteur de **1 676 991,45 €**. Elles comportent notamment :

- Les droits de mutation : **1 016 548,27 €**. Le montant 2018 est en très nette hausse (+183 620,34 €, soit **+22,04%**), et ceci pour la cinquième année consécutive. Cela traduit le maintien à un niveau historiquement élevé des transactions immobilières sur Couéron, qui augmentent en nombre, mais également en montant moyen.
- La taxe sur l'électricité : **378 099,44 €**. L'augmentation de cette taxe est relativement faible par rapport à 2017 (+0,38%), et traduit une relative stabilisation du volume d'électricité distribué par les opérateurs sur le territoire communal.
- La taxe sur les déchets : **115 969,74 €**. Cette recette est assise sur le tonnage de déchets déclaré par l'usine Arc en Ciel. Son montant est en légère augmentation par rapport à 2017 (+5 000,75 €, soit **+4,51%**).
- La taxe sur la publicité extérieure : **92 966,00 €**. Après trois années consécutives de diminution, cette taxe repart en légère hausse en 2018 (+ 3 118 €). Sur une échelle pluriannuelle, on peut toutefois

considérer une stabilisation moyenne du volume et de la surface d'enseignes publicitaires taxées pour les entrepreneurs concernés, dont les fluctuations annuelles restent relativement faibles.

- La taxe sur les pylônes électriques : 73 408,00 €. Ce montant est en légère augmentation (+ 1 550 €, soit +2,16%) par rapport à 2017.

Les reversements de Nantes Métropole

Les participations de Nantes Métropole se traduisent par deux dispositifs dont les modalités ont été définies dans le cadre du pacte financier métropolitain approuvé en décembre 2014 :

- **L'attribution de compensation (AC)** : 3 147 356,11 €. Le montant est contractuellement figé, il est ainsi strictement identique au montant des années précédentes, seul un nouveau transfert de compétences/charges étant susceptible de modifier ce montant.

- **La dotation de solidarité communautaire (DSC)** : 962 059 €. Ce montant est recalculé chaque année au regard des critères d'effort fiscal, d'insuffisance de potentiel fiscal, et d'insuffisance de revenu moyen par habitant. Les montants reversés aux communes sont par ailleurs indexés sur l'évolution annuelle des produits fiscaux métropolitains, ainsi que des dotations et autres allocations perçues par Nantes Métropole. Compte tenu de ces éléments, la DSC est en hausse de 5 523 €, soit une progression de 0,58% par rapport à 2017.

Au final, le taux de réalisation du budget pour ce chapitre (impôts et taxes) est de 103,55%. Ce chapitre représente 72,24% des recettes globales de fonctionnement.

2) **Les dotations et participations (chapitre 74)** regroupent les dotations et les compensations versées principalement par l'État, mais aussi par la CAF au titre du contrat enfance jeunesse et de la prestation de service ordinaire (PSO).

Elles s'élèvent à 4 190 204,69 € en 2018 contre 4 196 239,74 € en 2017, soit une baisse minime de -0,14%.

L'exercice 2018 est ainsi caractérisé par la quasi-stabilisation des dotations de l'Etat, dont la diminution constatée en 2018 est sans commune mesure avec les années passées.

Evolution des principales dotations de l'Etat

Libellé	CA 2017	CA 2018	Différence	variation
Dotation Globale de Fonctionnement	2 652 065,00	2 618 206,00	- 33 859,00	- 1,28%
Dotation Nationale de Péréquation	71 716,00	64 544,00	-7 172,00	-10,00%
Allocations compensatrices	390 295,00	395 324,00	5 029,00	1,29%
	3 114 076,00	3 078 074,00	-36 002,00	-1,16%

Contrairement aux trois précédentes années, le compte administratif 2018 n'intègre plus la contribution 2015-2017 au redressement des finances publiques, qui s'était traduit par une perte de 5,5 millions d'euros en cumulé de dotation globale de fonctionnement (DGF) depuis le début du mandat. La diminution résulte ainsi uniquement de l'écrêtement de la DGF pour abonder les dispositifs de péréquation (dotation de solidarité rurale (DSR) dotation de solidarité urbaine (DSU)), dont la ville ne bénéficie pas ou plus. Cet écrêtement n'est que partiellement compensé par un « effet » gain de population qui vient légèrement amortir la baisse finale.

Par ailleurs, à l'instar de 2017, il y a lieu de noter particulièrement le maintien à un niveau élevé des recettes issues du partenariat consolidé avec la CAF, contrat enfance jeunesse (548 479,49 €) et prestation de service ordinaire (PSO) (390 245,39 €), qui se traduisent par une augmentation globale de 26 608,38 € par rapport à 2017.

Les dotations et participations représentent 17,27% des recettes globales de fonctionnement, dont 12,69% pour les dotations de l'Etat, une part qui continue ainsi de se contracter, même si le rythme de la diminution se ralentit.

3) Les atténuations de charges (chapitre 013) comprennent les remboursements sur rémunérations du personnel (indemnités journalières subrogées ou remboursement de l'assurance du risque statutaire). Ces recettes sont fonction des délais de traitement des dossiers de personnel dans le cadre d'une qualification en congé longue maladie, ou congé longue durée. Les procédures en cours ont permis de récupérer un montant de 237 713,02 €, un montant en net recul par rapport aux années passées, qui est toutefois, en raison des délais, à décorrérer des indicateurs d'absentéisme de la collectivité.

Ce chapitre budgétaire représente 0,98% dans les recettes de fonctionnement globales.

4) Les produits des services et ventes diverses (chapitre 70) regroupent l'ensemble des recettes perçues en contrepartie d'un service rendu à la population (restauration, périscolaire, activités sportives et de loisirs, jeunesse, spectacle vivant,...).

Comme les années passées, ces recettes sont largement dynamisées par les produits liés aux activités périscolaires et de restauration, qui continuent leur progression importante en raison de la hausse de la fréquentation, de l'augmentation du quotient moyen des familles recourant aux services, et de l'augmentation du prix plafond lié au taux d'effort.

Il est rappelé également que le budget 2018 procédait à un ajustement technique sur l'année civile de l'encaissement des produits en question, jusqu'alors comptabilisés d'octobre à octobre, pour répondre à l'objectif de rattachement comptable des charges et produits à l'exercice. Le compte administratif comptabilise ainsi 14 mois d'encaissement de ces recettes, ce qui vient mécaniquement amplifier la dynamique déjà constatée par ailleurs.

Cette donnée est d'autant plus importante que les recettes péri-éducatives et de restauration représentent 88,11% des recettes de ce chapitre budgétaire, qui se décompose par ailleurs de la manière suivante :

- Les produits des services de restauration collective : **1 115 904,14 €**
- Les produits liés à l'activité péri-éducative : **457 228,68 €**
- Les produits liés à l'activité sportive et de loisirs : **35 048,10 €**
- Les produits liés aux prestations funéraires (concessions,...) : **31 730,00 €**
- Les produits liés à la valorisation de la mise à disposition de personnel (COS local, associations sportives, budget annexe pompes funèbres) : **30 432,27 €**
- Les produits liés au spectacle vivant : **10 536,50 €**

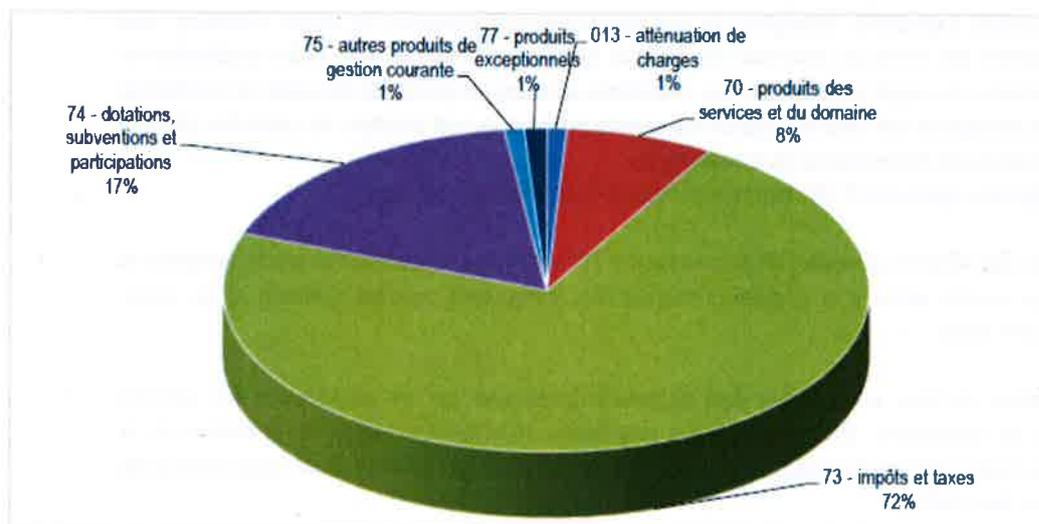
Le taux de réalisation du budget pour ce chapitre budgétaire est de **108,47%**. Les produits des services et du domaine représentent 7,37% des recettes globales de fonctionnement, une part en légère progression par rapport à 2017 (6,21%).

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : Ces produits sont marginaux (environ 1%) et se déclinent principalement de la manière suivante :

- Locations de salles communales : **31 860 €**
- Loyers des biens immobiliers mis en location : **143 807,91 €**
- Mise à disposition des équipements sportifs (lycée, collège,...) : **63 326,98 €**

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont, par définition, très fluctuants d'une année sur l'autre. Les montants 2018 (**276 528,79 €**) correspondent à une régularisation comptable d'une créance dont la ville disposait sur l'amicale laïque (202 511€), à diverses cessions foncières (45 248,21 €), à des remboursements de sinistres par les assurances (6 643,38 €), et à diverses régularisations d'écritures comptables (encaissement d'avoirs, régularisation de rattachements non réalisés,...)

Graphique 6 : répartition des recettes réelles de fonctionnement



La structure du compte administratif 2018 est relativement proche de celle constatée aux comptes administratifs 2016 et 2017. La part des impôts et taxes est stable (72,24% en 2018 contre 72,50% en 2017). L'augmentation des produits du domaine et des services se fait au détriment du chapitre dotations et participations.

2.2.3 Le résultat de fonctionnement

Soldes intermédiaires de gestion	CA 2017	CA 2018	Différence	Variation
Produits de gestion	22 940 406,42 €	23 980 913,26 €	1 040 506,84 €	4,54%
Charges de gestion	20 503 278,91 €	20 630 526,00 €	127 247,09 €	0,62%
Excédent brut de fonctionnement	2 437 127,51 €	3 350 387,26 €	913 259,75 €	37,47%
Résultat financier	-284 866,98 €	-274 643,92 €	10 223,06 €	-3,59%
Résultat exceptionnel	150 635,86 €	251 684,16 €	101 048,30 €	67,08%
Solde d'opérations d'ordre	- 743 708,80 €	-711 063,30 €	32 645,50 €	4,39%
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 559 187,59 €	2 616 364,20 €	1 057 176,61 €	67,80%

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice **s'élève à 2 616 364,20 €**.

Comme il est indiqué ci-dessus, le compte administratif constate une amélioration sensible de l'ensemble des indicateurs de gestion, qui est la résultante d'une progression beaucoup plus nette des recettes que des dépenses en 2018. Elle est la traduction des efforts de gestion opérés depuis quatre ans, et d'une vigilance renforcée en matière d'optimisation des dépenses et des recettes, seuls gages d'une situation financière préservée sur l'ensemble de la période.

Le redressement des comptes en 2018, après deux années 2016 et 2017 « d'effet ciseau » conforte les équilibres financiers et les marges de manœuvres dont la collectivité dispose dans la poursuite des projets municipaux, et notamment dans la mise en œuvre du programme d'investissement en cours et à venir sur les années prochaines.

Résultats de fonctionnement 2014-2018

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
1 651 144,87 €	2 093 046,85 €	1 517 196,02 €	1 559 187,59	2 616 364,20

2.3 La section d'investissement

2.3.1 Les dépenses

Les dépenses d'équipements :

L'exercice 2018 s'apparente à une année d'investissement conséquent, qui fait principalement ressortir la livraison en septembre 2018 du nouveau groupe scolaire Jean Zay dans le quartier des marais. Comme en 2017, cette opération représente les deux tiers du montant annuel d'investissement.

Le montant 2018 traduit un niveau de dépenses d'équipement de 3 864 076,41 €, portant le montant global d'investissement depuis le début du mandat à 20 850 156 €, soit une moyenne annuelle de 4,17 millions d'euros par an depuis 2014.

Les principales réalisations en investissement sont détaillées par politique publique dans la première partie du rapport. La répartition par chapitre budgétaire et opérations votées se décline de la manière suivante :

Les dépenses par opération et par chapitre

Opérations / Chapitre	2017	2018
20 - Immobilisations incorporelles	174 000,64 €	157 743,66 €
21 - Immobilisations corporelles	491 122,10 €	349 114,31 €
23 - Immobilisations en cours	1 388 157,92 €	817 165,16 €
TOTAL hors opérations votées	2 053 280,66 €	
125 Groupe Scolaire Jean Zay	4 455 447,63 €	2 534 612,69 €
129 Médiathèque	10 000,00 €	5 440,59 €
TOTAL opérations votées	4 465 447,63 €	2 540 053,28 €
TOTAL dépenses d'équipements	6 518 728,29 €	3 864 076,41 €
16 - Emprunts	744 348,01 €	903 722,31 €
27 Autres immobilisations financières	550,00 €	0,00 €
TOTAL des dépenses réelles	7 263 626,30 €	4 767 798,72 €
040 - Opérations d'ordre	58 068,32 €	46 637,20 €
041 - Opérations patrimoniales	1 534 045,35 €	4 414 043,49 €
TOTAL	8 855 739,97 €	9 228 479,41 €

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4 767 798,72 € intégrant les dépenses d'équipement et le remboursement en capital de la dette.

Le **taux de réalisation** des dépenses d'équipement s'élève à 67,64% des dépenses inscrites au BP, un taux qui conforte la volonté d'une évaluation au plus juste des crédits inscrits, mais qui a logiquement été conditionné par l'avancée opérationnelle du projet de nouveau groupe scolaire, qui a fortement mobilisé les services opérationnels et ressources dans une perspective de livraison de l'équipement pour la rentrée scolaire 2018/2019.

La dette :

Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 903 722,31 €, en nette augmentation par rapport aux années précédentes. C'est le résultat d'un double effet lié :

- à la fois à une dette vieillissante, qui, à échéance constante, mobilise plus de remboursement de capital en fin de période,

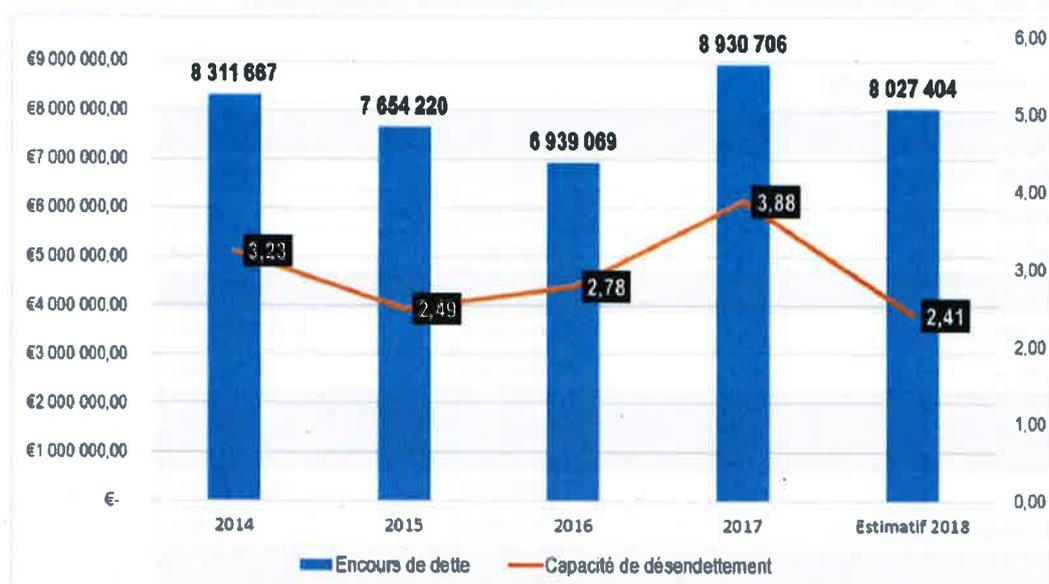
- à la fois à la prise d'effet, en année pleine, d'un nouvel emprunt contracté fin 2017, et mobilisé début 2018, à hauteur de 2,5 millions d'Euros.

De fait, l'encours de dette est réajusté à un montant de 8,027 millions d'euros, soit un endettement par habitant de 386 €, ce qui reste largement inférieur à la moyenne nationale de la strate (1 063 € par habitant).

La capacité de désendettement est, quant à elle, égale à 2,41 années. Cette dernière diminue mécaniquement (amélioration de l'épargne brute conjuguée à une diminution de l'encours de dette), et reste largement inférieure au seuil d'alerte pour une collectivité locale (environ 8 années). Elle confirme que l'endettement reste une marge de manœuvre appréciable dans la mise en œuvre des investissements futurs.

Il est rappelé que la Ville dispose d'une dette parfaitement sécurisée sur un plan contractuel et financier (composée à taux fixe à 100%).

Graphique 7 : Evolution de l'encours de dette et de la capacité de désendettement



Au 31 décembre 2018, les restes à réaliser en dépenses étaient d'un montant de 521 646,47 € se décomposant comme suit :

- ⇒ 66 643,72 € pour les dépenses informatiques correspondant notamment à la mise en sécurité réseaux, et à l'acquisition/renouvellement d'équipements informatiques.
- ⇒ 335 557,62 € de petites opérations de réhabilitation ou d'entretien courant du patrimoine bâti de la ville, dont 1/3 concerne la rénovation de la salle polyvalente de l'Erdurière.
- ⇒ 70 195,13 € de renouvellement/modernisation des équipements/matériels techniques, mobilier et parc automobile de la ville.
- ⇒ 49 250,00 € d'acquisition foncière

2.3.2 Les recettes

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 6 416 540,48 €.

Le compte administratif 2018 fait apparaître 1 405 588 € de subventions d'équipement reçues pour les projets en cours, ainsi que 533 161,66 € de FCTVA perçus sur les investissements n-1.

Ville de Couéron – Service Finances / Commande Publique

Il intègre également l'emprunt de 2 500 000 € contracté fin 2017 et effectivement encaissé au cours du 1^{er} trimestre 2018.

Au 31 décembre 2018, les restes à réaliser en recettes étaient d'un montant de 244 544,90 € correspondant exclusivement aux subventions restant à percevoir sur les opérations d'investissement (réhabilitation bâtiment la Fonderie, ADAP, réfection toiture Paul Bert, groupe scolaire Jean Zay).

Les recettes par opération et par chapitre

Opérations / Chapitre	2017	2018
10 - Dotations, fonds divers	707 327,03 €	533 161,66 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	3 440 959,70 €	1 975 817,64 €
13 - Subventions	1 069 941,65 €	1 405 588,00 €
16 - Emprunts	21 732,00 €	2 500 680,66 €
20/23 – Immobilisations corporelles/incorporelles	3 456,00 €	1 292,52 €
27 - Autres immobilisations financières	400,00 €	0,00 €
TOTAL des recettes réelles	5 243 816,38 €	6 416 540,48 €
040 - Opérations d'ordre (amortissements)	801 777,12 €	757 700,50 €
041 - Opérations patrimoniales	1 534 045,35 €	4 414 043,49 €
TOTAL des recettes d'ordre	2 335 822,47 €	5 171 743,99 €
TOTAL Cumulé	7 579 638,85 €	11 588 284,47 €

Détail des subventions reçues

Opérations	Montant
Groupe scolaire Jean Zay – Participation financière ZAC – Loire Océan Développement (LOD)	1 400 000,00 €
Restauration et numérisation des plans Tréfirmétaux - DRAC	1 700,00 €
Sécurisation/Ciôture école Paul Bert – Etat – Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)	3 888,00 €
TOTAL	1 405 588,00 €

Carole Grelaud : Cette fois-ci, nous sommes sur le compte administratif 2018. C'est le rapport de tout ce qui s'est passé lors de cette année 2018, à la fois les politiques publiques et toute la partie financière qui sera abordée par Jean-Michel Éon.

Dans le cadre du compte administratif, quelques élus pourront prendre la parole pour imaginer ce qui s'est passé sur les différentes politiques publiques, pour donner des retours de terrain, ce qui s'y est vraiment déroulé. Ce seront des prises de parole courtes, puisque l'idée est de passer du temps sur ce compte, mais pas uniquement sur cette partie.

Jean-Michel Éon : Merci, Madame le Maire.

Après avoir approuvé le compte de gestion du fonctionnaire, nous entrons dans une analyse plus politique des recettes et des dépenses, en fonctionnement et en investissement, au cours de l'année 2018. 2018 n'est pas loin et a duré un an, cela fait six mois que nous sommes en 2019. Depuis, un certain nombre d'opérations et de projets ont vu le jour, ont été réalisés partiellement ou totalement. Comme le disait Madame le Maire, il nous a paru intéressant à la fois de vous donner quelques chiffres au travers de diapositives, et que les adjoints en responsabilité, chacun de leur politique publique, puissent aussi intervenir pour revenir sur ce qui s'est passé.

Après deux années d'effet ciseaux, vous voyez que des réalisations importantes ont eu lieu parce que c'est un budget qui s'établit à près de 21 millions d'euros en fonctionnement et près de 4 millions d'euros en investissement. Les indicateurs de gestion sont au vert, qu'il s'agisse de l'épargne ou de l'endettement, nous le verrons un peu plus loin. Dans un premier temps, voici l'occasion de se remémorer à travers chaque politique publique ce qui a été réalisé. Je passe la parole à chacun de mes collègues, en commençant par l'adjointe à l'éducation qui mange une bonne partie du budget.

Sur chacune des slides pour chacune des politiques publiques, vous aurez des chiffres parlants sur les réalisations en 2018 en agrégeant parfois l'investissement et le fonctionnement. Vous aurez aussi, c'est intéressant je pense, le nombre d'ETP, c'est-à-dire d'emplois à temps plein, qui correspondent à la mise en œuvre de cette politique.

Marianne Labarussias : Merci. Bonsoir à toutes et à tous.

Effectivement, je mange une grande partie du budget, mais c'est pour la bonne cause.

En 2018, la Ville maintient la priorité du bon accueil des enfants, que ce soit dans des écoles ou sur les temps périscolaires. En effet, c'est un tiers du budget qui est consacré à cette politique, de mémoire, 6,6 millions. Cela concerne 2 200 enfants dans les douze écoles de la ville, c'est-à-dire 10 % de notre population. Sur ces 2 200 enfants, 1 700 déjeunent, tous les midis, dans les restaurants scolaires. Environ 750 enfants fréquentent, tous les jours, le périscolaire. 220 enfants participent, tous les mercredis après-midi, aux accueils péri-éducatifs et l'ensemble de ces enfants et activités sont encadrés par un peu plus de 200 agents. Ces agents œuvrent à leur bien-être, à l'entretien, la restauration, etc.

Au sujet de la restauration collective, je voudrais revenir sur différentes choses qui se sont passées en 2018. Nous avons commencé un travail précédemment, que nous continuons puisque c'est un travail pluriannuel, sur le gaspillage alimentaire. C'est une thématique importante, surtout pour la restauration scolaire. Nous avons continué notre avancée à la fois sur la fourniture pour la fabrication des repas où sont intégrés environ 20 % de produits bio et 20 % de circuits courts. Nous avons aussi continué le travail pédagogique auprès des enfants et des familles qui sont très sensibilisées à ce sujet sur les repas sans protéines animales. Cela continuera également l'année prochaine, puisqu'à partir de la rentrée prochaine, nous passerons à un repas sans protéines animales par semaine. Nous avons également fait un gros travail sur la question des déchets, puisque nous sommes capables de recycler près de 100 % des déchets émis par la restauration scolaire.

Concernant les ateliers Ville, très fréquentés également et qui ont lieu, je le rappelle, tous les jours de 15 heures 45 à 16 heures 30, ceux-ci restent gratuits pour les familles. Ils permettent aux enfants de découvrir de

nouvelles activités chaque année. J'ai pris quatre exemples significatifs en 2018, la robotique, le *light-painting*, la vidéo photo, l'art-thérapie.

Aussi dans le budget, la contribution aux écoles privées, maternelles, élémentaires Saint-Symphorien, s'élève à un montant de 240 767 euros.

Sur le secteur investissement, une grosse part du budget a été consacrée au nouveau groupe scolaire Jean-Zay qui a ouvert en septembre dernier. Des travaux dans les autres écoles ont été réalisés, avec le plus important, la réfection totale de la toiture de Paul-Bert pour 270 000 euros. Pour le reste, différents travaux de maintenance, ou d'entretien, notamment des travaux de peinture sur différents sites.

Nous avons toujours, parce que c'est pluriannuel et nous sommes attentifs à cela, le renouvellement des différents matériels ou mobiliers scolaires ou périscolaires. Ceux-ci ont été achetés pour un montant de 59 576 euros. C'est forcément du matériel qui est très sollicité, donc il faut le renouveler partiellement presque tous les ans.

Nous avons notre projet SNUMEC solution numérique des écoles qui concerne tout ce qui est l'informatique au sein des écoles. Là, nous avons eu un renouvellement de 150 ordinateurs plus le passage de la fibre sur quatre groupes scolaires.

Sur la partie jeunesse, nous parlerons dans un premier temps, et très rapidement, de ce qui concerne toutes les vacances scolaires avec nos partenaires, l'amicale, les deux centres sociaux, etc. La proposition sur la ville est d'environ 400 places par jour, plus 350 places durant l'été en colo-hebdo et environ une centaine de places en camps d'ados. Cela touche environ 1 600 familles qui utilisent ces différents services. Quand les jeunes grandissent, ils ont envie de musiques actuelles, donc dix cafés-concerts sont organisés. En 2018, cela a touché environ 1 000 personnes. Environ 35 groupes répètent dans ce Magasin à Huile, accompagnés par le service jeunesse.

Le service jeunesse s'occupe également de toutes les questions liées à la prévention auprès des jeunes, dans les écoles et les collèges. Cela a concerné environ 500 jeunes.

L'année 2018 a vu la première édition du guide de la parentalité. Celui-ci peut être consulté soit en version papier, soit en version dématérialisée sur le site de la ville et il regroupe toutes les informations pour les familles du début à quasiment la fin de la vie.

Voilà ce que nous avons principalement fait en 2018.

Jean-Michel Éon : Merci, Marianne. Nous passons à la politique sport. Dominique n'a pas prévu d'intervention. Vous avez une slide qui retrace quelques éléments sur la politique sportive. En 2018, il n'y a pas eu de projet particulier qui ait vu le jour. Je vous rappelle que c'est en début de mandat que nous avons eu des réalisations dans le domaine du sport, et nous sommes en préparation, comme inscrit en bas, de deux nouveaux équipements avec la halle de tennis au complexe sportif René-Gaudin et un nouveau gymnase à la Chabossière.

Quelques chiffres : le service des sports, d'une manière générale, représente 25,7 ETP dans la collectivité. C'est un budget de fonctionnement global, y compris la masse salariale, de 1,731 million d'euros, donc 8 % du budget. C'est un quart du budget de l'éducation à peu près. Quelques chiffres intéressants, notamment sur ce que coûte la piscine municipale ou ce que coûte la rénovation ou l'entretien des terrains et gymnases, et le maintien de l'aide aux associations, au travers des subventions, mais pas seulement.

Voilà ce qui concerne la politique sportive ; les associations sportives représentent 123 161 euros.

En investissement, sans m'attarder dessus, c'est 72 383 euros, qui correspondent en grande partie à l'entretien des installations sportives pour l'année 2018.

Nous passons à la politique culturelle et je passe la parole à Carole Grelaud.

Carole Grelaud : Sur la politique culturelle, en chiffres pour rester sur une même lecture, nous avons donc 23,4 équivalents temps plein, avec toutes les différentes politiques culturelles mises en place. Vous avez bien évidemment la lecture publique, le spectacle vivant, le patrimoine culturel, le soutien aux associations et l'action culturelle transversale qui est un axe très fort de notre politique culturelle. Vous voyez qu'au niveau de l'action culturelle nous sommes sur 305 000 euros.

Pour la lecture publique, vous avez un équipement performant, mais aussi très récent, et nous avons donc un budget assez conséquent. Là aussi, nous sommes sur une politique de mise à disposition vraiment en proximité. Cette proximité est voulue pour tous, avec donc un rôle très important, la connaissance qui est la base de tout.

Sur le spectacle vivant, la question nous avait été posée au niveau de la commission. Nous sommes effectivement sur du spectacle vivant, la totalité de ce que représente l'utilisation du théâtre Boris-Vian. Ensuite, nous avons toute une action au niveau du patrimoine culturel.

Les quelques temps forts sur 2018, un peu plus remarquables. C'est un peu difficile parce que nous travaillons en année scolaire, là, il ne faut se rappeler que de l'année 2018. C'était la première année où l'on faisait la nuit de la lecture. Cela a été un moment très fort, très partagé par les lecteurs, mais pas uniquement. Nous avons profité de ce moment à la fois pour ouvrir sur des horaires que nous ne pratiquons pas d'habitude, et en faisant se croiser différentes disciplines, dont la musique en particulier. Cela s'est renouvelé début 2019, mais de manière encore amplifiée. Je crois que c'est un temps qui va devenir récurrent parce qu'il est vraiment attendu et apprécié par tous, toujours en gardant, nous, cette image au niveau de la commune d'un public famille.

Autre moment important sur 2018, les journées du patrimoine. Nous étions partis sur la notion de lecture-écriture et découverte d'une partie des établissements scolaires de la ville de Couëron. Un travail avait été mené, et nous travaillons avec un maximum de partenaires à chaque fois, ce qui est un peu notre marque de fabrique. Cette fois-ci étaient associés les agents qui interviennent sur les temps ville après l'école, les temps périscolaires, également les parents d'élèves, les enseignants, et en particulier les élèves pour qu'ils découvrent leurs lieux. Il est vrai qu'ils fréquentent ces lieux tous les jours, mais ils n'en connaissent pas forcément l'histoire. De là, a été réalisée une plaquette, toujours à disposition, et si un jour vous avez envie d'aller d'établissement en établissement, vous pouvez vous y promener à l'aide de cette plaquette.

Des moments qui sont forts aussi, que vous avez dû vivre il y a peu, la fête de la musique. De même, pour tous ceux qui y ont participé, ce sont des moments où l'on se retrouve tous. Ce n'est pas simplement porté par la ville, ce sont au contraire des moments où la ville va coordonner, grâce au service jeunesse, beaucoup de pratiques différentes et de scènes différentes. Je crois que c'est très plébiscité. Pour ceux qui sont venus, vous avez eu l'occasion cette année, comme l'année dernière déjà, d'apprécier ce lieu et de rencontrer des pratiques d'amateurs, un monde associatif et les services de la ville aussi présents pour apporter tout leur soutien. On retrouve ce soutien dans toutes les pratiques culturelles, puisque nous travaillons systématiquement et volontairement tous ces moments soit directement avec les habitants, soit avec des associations déjà constituées. Nous ne travaillons jamais seuls les projets qui sont présentés tout au long des années et des saisons culturelles. Puisque l'on parle de saison culturelle, c'est donc toujours à cheval sur deux années.

J'espère que vous pouvez en profiter. Nous nous saisissons bien évidemment des propositions qui peuvent être faites au niveau national et au niveau européen, puisque les journées du patrimoine sont des journées européennes, mais aussi métropolitaines. La dernière en date était Débord de Loire. J'espère que vous y étiez très nombreux et que vous faisiez partie des personnes présentes pendant trois jours sur les bords de Loire. Nous y avons vécu des moments très forts, tant sur l'eau que sur les rives, à vélo, à pied, en profitant des spectacles et des rencontres qui étaient possibles. On ne vit pas tout seul, donc nous travaillons évidemment avec d'autres structures, ce qui nous amène à aller dans d'autres collectivités, mais également à faire venir, parce que la volonté est bien que les publics circulent. Je peux entendre que, parfois, il faut aller dans certains autres lieux, mais à nous aussi de faire venir le public jusqu'à nous. Je crois que l'on réussit assez bien cet exercice et qu'à travers cette présentation culturelle, sous toutes ses formes, nous donnons envie aux personnes de venir sur notre territoire, le découvrir, parfois d'y rester, mais surtout de bien profiter de notre territoire et le faire connaître.

Jean-Michel Éon : Merci, Carole, je passe la parole à Corinne Gumiero pour la politique de solidarité et de cohésion sociale.

Corinne Gumiero : Bonsoir.

Les politiques solidarité et petite enfance portées en 2018 par le CCAS ont continué de répondre aux besoins d'une population fragilisée, du fait du vieillissement, de l'évolution des structures familiales ou d'accidents dans le parcours de vie.

L'équilibre des comptes du CCAS est donc majoritairement assuré par la contribution volontaire de la ville au fonctionnement du CCAS. En 2018, cette subvention s'est élevée à 1,4 million d'euros, soit 65 % des recettes totales du CCAS qui s'élèvent, elles, à 2,155 millions d'euros.

Il est important de rappeler le rôle du CCAS. C'est un lieu d'accompagnement, de demande de diverses aides, de logement, de services pour les personnes âgées, de services petite enfance, etc. Cela permet, entre autres, aux habitants en difficulté et/ou en précarité de faire évoluer leur situation grâce aux aides apportées, qu'elles soient financières ou par un accompagnement humain dans certaines de leurs démarches, notamment pour obtenir les droits auxquels ils peuvent prétendre.

Cette subvention permet aussi de maintenir la masse salariale nécessaire au fonctionnement des différents services, soit 41,3 ETP. Cette masse salariale, qui représente 84 % des dépenses de fonctionnement, est certes importante, mais cette présence humaine forte, aux côtés des usagers, est un soutien à préserver. On peut retrouver le détail des éléments financiers relatifs à la subvention et aux comptes du CCAS dans le compte administratif adopté à l'unanimité lors du conseil d'administration du 16 mai dernier. Les différentes actions menées au quotidien, puisqu'en termes de solidarité elles sont vraiment menées au quotidien, peuvent être retrouvées dans le rapport d'activités annuel, remis récemment aux administrateurs.

Jean-Michel Éon : Merci, Corinne. Nous passons au soutien à la vie locale et je passe la parole à Michel Lucas.

Michel Lucas : Vous voyez dans le slide le soutien à la vie locale qui est une des actions importantes, avec des gens qui ont des salariés, d'autres pas. On constate une forte représentativité aussi du tissu local en termes de nombre de bénévoles, puisque c'est l'endroit où l'on en trouve le plus. Le montant des subventions versées s'élève à 1 090 466 euros. Il faut savoir que les bénévoles sont très diversifiés avec un tissu fort dans notre commune, parents d'élèves, sportifs, copropriétés, culturel, social, jeunesse. Cela favorise aussi en termes de lien social une forte implication de la part de nos concitoyens.

Pour rappel un chiffre très important, celui de 10 000 adhérents aux différentes associations de la commune. Nous pouvons dire que quasiment une personne sur deux est adhérente à différentes associations.

Autre chose à ajouter dans ce soutien, l'implication des moyens logistiques et humains apportés par la ville pour différentes manifestations. Logistique par exemple, quand il faut monter les barnums, etc., des choses très pratico-pratiques. Humaine quand il s'agit de monter des projets qui ont besoin une logistique intellectuelle, etc. Par exemple, pour les projets d'initiative citoyenne, accompagner ces projets pour qu'ils se mettent en place. Toutes ces choses qui contribuent à un tissu local très fort dans notre commune.

Nous en profitons parce que c'est le moment, même si nous parlons toujours de 2018, pour évoquer la forte implication des gens dans les différentes assemblées générales. C'est la période, le mois de juin est fait pour cela. Pour avoir assisté à différentes assemblées d'associations, Carole, plusieurs d'entre nous et moi-même, nous voyons aussi une forte mobilisation de leur part et cela contribue à nous rappeler des choses qui parfois au quotidien permettent la vie associative et son développement.

Je crois que nous pouvons être fiers. Je voulais ajouter une chose particulière, le montant de ces subventions sur 2018 était égal à celui de l'année précédente, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes. Certaines, par

souci d'économie, ont touché le milieu associatif. Quand on ne veut pas voter la subvention aux associations, je pense que l'on se trompe parce que cela sert vraiment de transversalité et de soutien social à notre commune.

Jean-Michel Éon : Merci, Michel. Une autre politique publique, la relation aux usagers, qui prend bien sûr différentes formes, et je laisse la parole à Lionel Orcil.

Lionel Orcil : Bonsoir. La ville porte évidemment une attention particulière à la qualité de l'accueil des usagers, à l'accessibilité des différents services publics proposés et plus globalement, au traitement des demandes de proximité, qu'elles relèvent de la commune ou des compétences de notre métropole.

Le compte administratif traduit cette volonté d'inscrire l'utilisateur au cœur d'une politique qui n'a de cesse d'évoluer, en lien avec l'évolution des pratiques liée à la modernisation des outils numériques mis à disposition, en premier lieu le site Internet. Pour information, le site Internet a changé de look la semaine dernière, pas seulement un nouveau cadre de site, mais aussi quelque chose de plus profond qui permet d'y avoir accès quel que soit l'outil utilisé, un PC, une tablette ou un smartphone. Un certain nombre de services dématérialisés sont accessibles, parmi lesquels par exemple, les cartes d'identité, les attestations de quotients, les documents sur les élections, l'état civil, le cadre de vie aussi, les locations de salles et toute la partie enfance jeunesse avec la possibilité pour les parents notamment de souscrire au périscolaire ou à la cantine.

Tous ces outils sont à la fois dans l'air du temps et d'une redoutable efficacité pour de nombreuses personnes qui les utilisent. Nous sommes à une époque où le service public n'est pas seulement physique, bien que nous ayons évidemment du service public physique dans nos accueils, à l'hôtel de ville, au scolaire ou au CCAS. Un service public numérique aussi, non pour remplacer, mais être en complément d'un certain nombre de tâches qui peuvent être effectuées de cette manière, pour la plus grande facilité de tout un chacun.

En 2018, le montant consacré à la politique de relation aux usagers s'établit à 570 959 euros. Il décline notamment l'investissement, pour 134 501 euros, avec plusieurs dépenses relatives à la mise en accessibilité de l'équipement au titre de l'agenda d'accessibilité programmée, (Ad'AP), l'achèvement de travaux des bâtiments de la fonderie, ainsi que divers travaux de sécurisation, d'aménagement de sites, services, salles municipales mises à disposition des usagers.

Concernant des Ad'AP, un certain nombre de choses encore à réaliser sur la commune dans différents sites ont pu être répertoriées.

Cela correspond à 2 % des dépenses de fonctionnement et 3 % des dépenses d'investissement.

Avant de passer la parole à mon collègue, dans sa partie, il y a un petit point très court sur la politique de sécurité, prévention et tranquillité pour 160 000 euros, montant qui correspond à des équivalents temps plein dans ce secteur pour l'ensemble des 40 ETP qui concernent l'aménagement du territoire.

Jean-Michel Éon : La transition est faite concernant la politique aménagement et cadre de vie. Ludovic Joyeux.

Ludovic Joyeux : Bonsoir à toutes et à tous.

Comme mon collègue vient de l'évoquer, dans cette diapositive il y a trois parties. Je me cantonnerai aux parties aménagement urbain, actions foncières, et, espaces verts et paysagers.

Il s'agit de politique d'aménagement du territoire, globalement souvent appelée l'aménagement du cadre de vie, étant entendu que les politiques publiques que nous pilotons répondent à plusieurs problématiques. Elles sont liées à la gestion de nos territoires à la fois dans ses dimensions stratégiques, ses dimensions opérationnelles et réglementaires, ainsi que dans la manière dont sont déployés des artifices, des outils et des méthodes de gestion de l'espace public, de création, d'aménagement et d'entretien des espaces verts ou naturels qui, bien sûr, contribuent à la qualité de vie, vécue et ressentie, par les Couëronnaises et les Couëronnais.

2018 a été particulièrement une année d'engagements et/ou de confirmation de certains documents stratégiques qui, sur ces questions, nous lient souvent à notre métropole. Bien évidemment, je parlerai du PLUm, même si celui-ci a été validé en avril de cette année. C'est un processus au long cours. Il a été initié quasiment depuis le début du mandat et s'est accéléré sur 2018, notamment dans sa phase de formalisation réglementaire. Je parlerai aussi de démarches que nous avons initiées à la fois pour l'espace urbain et agricole, de stratégies foncières avec les principales parties prenantes de ces différents secteurs. Nous en avons parlé, je prends cet exemple parce que cela fait partie de notre aménagement urbain et territorial, notamment de la manière dont nous comptons, en lien avec notre métropole, travailler au titre du schéma directeur pour l'accueil des personnes issues de la communauté des gens du voyage.

L'année 2018 a aussi été une année pendant laquelle quelques aménagements significatifs ont été installés, notamment sur l'espace public. Je pense à l'équipement installé sur les bords de Loire. 2018 est surtout une année qui a permis de conforter nos interventions dans l'espace public, qu'il s'agisse de configuration, de la maintenance, et aussi de l'anticipation de certains usages pour mieux calibrer nos aménagements.

Pourquoi avoir érigé tous ces référentiels stratégiques, ces documents cadres, au-delà des obligations réglementaires ? Parce qu'une responsabilité première nous incombe, la maîtrise du développement urbain sur notre territoire, et je crois que les termes du PLUm sont assez clairs en la matière. Il s'agit aussi, pour nous, d'initier des processus de requalification, de renouvellement de la ville sur elle-même, de garantir un cadre de vie de qualité pour les Couëronnaises et les Couëronnais. Et quelle meilleure garantie ou meilleur indicateur de réussite que lorsque nous interrogeons les nouveaux Couëronnais sur les raisons pour lesquelles ils choisissent notre territoire ? C'est souvent pour la qualité de notre cadre de vie. Bien évidemment, nous nous inscrivons dans des démarches de préservation de notre patrimoine – je suis tenté de dire de nos patrimoines bâtis et naturels.

Tout cela a des traductions budgétaires qui, sur les deux budgets, renvoient principalement à des dépenses de personnel. Pour faire résonance à ce qui a été évoqué, cela renvoie à des personnels qui s'investissent pour rendre notre territoire le plus agréable possible, le plus apaisé possible. À de l'ingénierie pour nous accompagner dans les décisions qu'il nous incombe de formaliser, à des acquisitions de fournitures pour tout ce qui a trait notamment à l'aménagement de l'espace public. Je précise aussi qu'une partie de ce budget, notamment sur la partie aménagement urbain et actions foncières, concerne la pénalité que nous devons payer au titre de la loi SRU. Je prends quelques instants pour rappeler que, malgré le volontarisme de la collectivité et le fait que nous soyons la quatrième ville de l'agglomération en termes de poids du logement social parmi l'ensemble de nos résidences principales, nous ne sommes qu'à 18 %. C'est la raison pour laquelle, de manière volontariste, nous intégrons 30 % de logements sociaux dans l'ensemble des productions que la ville accueille.

Jean-Michel Éon : Merci, Ludovic. La dernière partie concerne les ressources internes. C'est-à-dire que pour mettre toutes ces politiques en œuvre, il faut des ressources, essentiellement des moyens humains qui gèrent à la fois les ressources humaines, le service finances, le patrimoine bâti. Ce sont les hommes et les femmes qui sont au service de l'ensemble de ces politiques publiques de façon transversale. Je ne vais pas m'appesantir longtemps, d'autant plus qu'elles ont déjà été plus ou moins évoquées. Cela concerne notamment l'entretien et la modernisation du patrimoine bâti, qu'il soit scolaire, sportif ou culturel. Il nous faut également sans cesse adapter notre infrastructure informatique aux évolutions technologiques avec des budgets relativement importants pour le bon fonctionnement de la collectivité, ainsi que pour les relations avec les usagers. Et l'ensemble de ces ressources internes, aussi appelées fonctions supports, représentent 59 ETP pour un budget de 5,6 millions d'euros.

Voilà donc pour le détail par politique publique. Pour en faire la synthèse et terminer cette partie de la présentation du compte administratif, vous avez le traditionnel camembert qui vous présente le poids des différentes politiques publiques dans la répartition des dépenses de fonctionnement.

Un budget de fonctionnement qui, en dépenses, a été arrêté à près de 21 millions d'euros. Dans les grandes masses, pour être rapide, un tiers consacré à l'éducation, vous l'avez compris ; un tiers consacré aux politiques globales de relation à la population, sport, culture, relation aux usagers, cadre de vie ; un tiers consacré aux ressources internes quand on y inclut entre autres les charges et contributions financières.

Pour ce qui concerne l'investissement, je le redis, c'est beaucoup moins parlant. Sur une année où l'on construit un groupe scolaire, forcément, l'éducation se taille la part du lion. Ce serait différent si nous étions sur une autre année budgétaire et je pense qu'il sera intéressant à la fin du mandat de faire un bilan global de l'investissement, politique publique par politique publique, sur l'ensemble du mandat. Cela rééquilibrera un peu les choses, même si, nous le savons bien, le groupe scolaire restera la réalisation forte du mandat. Donc, probablement, sur un graphique reprenant l'investissement de tout le mandat, l'éducation restera de loin en première position. Sur un investissement global d'à peu près de 23 à 24 millions d'euros, le groupe scolaire, vous le savez bien, en aura coûté un tiers à peu près.

Cela nous amène à parler des différents équilibres financiers. Je vous le disais en introduction, nous sortons de deux années d'effet ciseaux et ce compte administratif nous permet de consolider notre épargne grâce à une excellente dynamique des recettes et à une maîtrise des dépenses. Avant d'entrer dans le détail de ce qui a contribué à cette dynamique des recettes et à la maîtrise des dépenses, je vous laisse découvrir les grands équilibres financiers. Les recettes réelles de fonctionnement sont établies à 24 257 442 euros, au regard des dépenses réelles de fonctionnement établies à 20 930 614 euros, ce qui dégage une épargne de 3 327 442 euros.

Si l'on entre dans le détail rapidement, nous voyons ce que pèse la fiscalité locale, 56 % des recettes. Les recettes de notre métropole, les dotations de notre métropole viennent en deuxième position – je vous rappelle qu'en début de mandat, c'étaient les dotations de l'État qui étaient en deuxième position – avec 17 % de nos recettes. L'État vient en troisième position avec 13 % des recettes, auxquelles il faut ajouter les dotations de la CAF et les recettes des services à 10 %. Au regard de cela en dépenses, les charges générales représentent 20 % de nos dépenses de fonctionnement. Les subventions et contributions, 14 %, et les dépenses de personnel, 64 %.

Vous voyez l'évolution depuis le début du mandat de l'épargne brute. Nous retrouvons les 3 327 442 euros d'épargne brute dégagee cette année sur ce compte administratif. Après deux années d'effet ciseaux, pendant lesquelles les dépenses augmentaient plus vite que les recettes, en 2018, les recettes ont augmenté beaucoup plus significativement que les dépenses. Cela nous permet de consolider largement notre épargne qui est la plus haute des cinq années du mandat.

Nous entrons maintenant dans le détail des recettes de fonctionnement pour constater qu'elles ont augmenté entre 2017 et 2018 de 4,94 %, ce qui est très significatif. Si l'on reprend la courbe d'année en année, nous avons effectivement une diminution ou une augmentation très modérée des recettes de fonctionnement, notamment entre 2016 et 2017 où l'on avait réussi à augmenter les recettes de fonctionnement de presque 2,5 points. Il faut se rappeler que nous avons eu la bonne idée d'augmenter les taux d'imposition de 4 %, même si c'est toujours douloureux pour chacun d'entre nous, parce que nous sommes tous contribuables. Sinon, nous aurons dégradé sur une deuxième année consécutive nos recettes de fonctionnement et déséquilibré fortement nos équilibres budgétaires. Pour revenir à ce qui nous intéresse, près de 5 % d'augmentation des recettes de fonctionnement. Vous le voyez sur le graphique, les éléments en marron et en vert ont peu évolué, nous entrerons dans le détail tout à l'heure. Ce qui augmente significativement est la base, en bleu, la fiscalité locale. Elle nous permet de booster nos recettes de fonctionnement.

Comme nous nous y étions engagés, après une augmentation en 2017, il n'y a pas eu d'augmentation ni de variation des taux en 2018. Les bases fiscales pour la commune de Couëron ont augmenté fortement de 5,33 % sur la taxe d'habitation et de 4,54 % sur le foncier bâti. Entre parenthèses, nous continuons à nous interroger sur la façon dont sera compensée la suppression de la taxe d'habitation. Quand on voit sa dynamique fiscale, il y a lieu d'être inquiet sur la façon dont, au-delà de ce qui nous est pour l'instant annoncé, sera compensée cette perception de la taxe d'habitation.

La nouveauté est donc l'augmentation de nos recettes qui nous donne une marge de manœuvre, on le verra tout à l'heure.

Pour ce qui concerne les autres taxes locales, rien de particulier, à signaler si ce n'est l'augmentation très significative des droits de mutation. Pour ceux qui s'en rappellent, il y a quatre ou cinq ans les droits de mutation étaient aux alentours de 650 000 à 700 000 euros, et le million a été dépassé en 2018, avec une augmentation entre 2017 et 2018 de 22 %. Cela montre bien la dynamique de mouvements de la population sur la commune, pas seulement en arrivée, il y a aussi des mouvements de population dans le cadre des parcours résidentiels des Couéronnais. Cette dynamique des droits de mutation est aussi liée à l'élévation de la valeur de l'habitat sur Couéron, puisque c'est une part des droits notariaux qui sont perçus à chaque transaction immobilière. Plus la valeur de l'acquisition est importante, plus le montant des 1,5 % que nous percevons sur les frais notariaux est important. Ce n'est pas immuable et par exemple, nous savons déjà qu'en 2019, nous aurons probablement des difficultés à atteindre ce million d'euros.

Les dotations de l'État sont quasi stabilisées avec quand même encore pour la Xème année, j'allais dire la cinquième année consécutive, une baisse des dotations de l'État d'un peu plus de 1 %, même si c'est relativement résiduel cette année. Elles ne représentent plus que 13 % des recettes totales. Je le rappelle, et le redirai tout à l'heure, sur le mandat, ce sont plus de 5 millions d'euros que nous avons perdus. Si l'on cumule les pertes d'année en année, je considère que c'est davantage parce que lorsque nous voyons notre dynamique démographique, nous aurions dû voir augmenter nos dotations de l'État.

Les participations de notre métropole sont relativement figées, puisque l'attribution de compensation est fixée pour la durée du mandat dans le cadre du pacte financier entre notre métropole et les communes. La dotation de solidarité communautaire est censée évoluer en fonction d'un certain nombre de critères, en réalité, elle fluctue très peu. Donc les dotations de notre métropole sont relativement stables d'une année sur l'autre.

Les autres recettes de gestion sont, j'allais dire marginales, ce qui n'est pas tout à fait le cas, mais il est important de les souligner, notamment la participation de la CAF. Dans le rapport que vous avez sans doute tous lu, vous avez vu que les dotations de l'État sont en légère augmentation quand on y ajoute la CAF, c'est-à-dire lorsque l'on additionne la dotation globale de fonctionnement, la dotation de péréquation et la dotation de la CAF. En fait, la participation de la CAF est boostée, et vous avez vu que sans cette dotation, les dotations de l'État sont en diminution.

Non-négligeables également, les recettes des services, 1,7 million et quelques milliers d'euros. Ce sont les recettes liées à la restauration scolaire et au périscolaire, mais qui, bien entendu, je le redis à chaque fois, génèrent aussi des coûts.

Cela fait la transition, nous en venons aux dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement, contrairement aux recettes, sont beaucoup moins dynamiques et c'est tant mieux. Après des années, on le verra tout à l'heure, avec parfois des effets un peu conjoncturels, nous avons réussi cette année à les contenir à une hausse d'à peine plus de 0,5 %. Également après une période de hausse importante, à la fois entre 2014 et 2015, et entre 2016 et 2017. Nous allons voir à quoi est lié le fait que nous ayons réussi à contenir nos dépenses de fonctionnement.

Il y a un certain nombre de facteurs qui concernent d'abord les charges à caractère général. Rappelez-vous, en 2017, nous avons eu une forte augmentation des fluides. Aujourd'hui, nous sommes moins impactés par une telle augmentation. Il faut aussi se féliciter du fait que les efforts faits en matière de mutualisation, rationalisation, optimisation permettent aux services de rendre un service de qualité aux usagers. Tout en préservant cette qualité de service rendu aux usagers, c'est important, et nous le verrons dans le budget supplémentaire, nous sommes obligés d'injecter de l'argent à un moment donné pour que le service rendu aux usagers corresponde à leurs attentes. Les charges à caractère général ont donc été largement maîtrisées.

Nous passons aux charges de personnel qui représentent 467 agents, 384 équivalents temps plein, soit une relative stabilité des emplois, si l'on fait abstraction des postes vacants à un moment où un autre. La relativement modeste augmentation des charges de personnel, au regard de l'inévitable promotion sociale des agents – puisque les agents ont des avancements de grade et d'échelon dont Lionel nous parlera tout à l'heure – est liée au fait qu'il y a eu un certain nombre de vacances de postes notamment, et aussi à des règles gouvernementales. Ces règles ne sont pas toujours en faveur des agents, mais nous en bénéficions au même titre que l'ensemble des employeurs, par exemple la remise en place du jour de carence et le gel du point d'indice. Elles nous ont permis de maîtriser les charges de personnel à moins de 2 % d'augmentation, tout en

mettant en œuvre dès 2018 le nouveau régime indemnitaire qui concerne les contractuels et les agents de catégorie C. Nous en reparlerons puisque c'est un travail pluriannuel et que nous avons prévu d'injecter une somme importante sur la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire.

Les subventions et autres contributions atteignent pratiquement 3,5 millions d'euros, en diminution. Il ne s'agit pas de diminuer les subventions aux associations, je vous rassure, ce n'est pas l'objectif. D'ailleurs, les subventions aux associations ont été constantes entre 2017 et 2018. Or, comme la commune a fait des efforts de rationalisation et d'optimisation, les services du CCAS ont fait de même, donc la subvention au CCAS, qui est une subvention d'équilibre, a diminué un peu. Tout en maintenant, et Corinne en a parlé, le service aux populations qui bénéficient des aides du CCAS. Cela fait que, globalement, comme la subvention au CCAS représente une partie importante de ce chapitre, sa diminution a occasionné une diminution de près de 3 % du chapitre subventions et autres contributions, sans que cela ait d'impact sur les subventions aux associations.

Les autres contributions obligatoires évoluent peu également. La participation versée à l'OGEC, le fonds de péréquation qui, lui, évolue malheureusement à notre détriment. Les critères qui régissent ce fonds de péréquation nous sont défavorables. Le prélèvement loi SRU, dont parlait Ludovic Joyeux, est de 160 000 euros.

Les charges financières sont constituées des intérêts de la dette, dont le montant est en baisse de 275 000 euros en raison notamment des bonnes conditions financières du dernier emprunt contracté entre 2017 et 2018, mais il est vrai que de ce point de vue, la conjoncture était favorable.

Nous en venons à la section d'investissement. Même présentation pour le budget d'investissement avec en recettes un autofinancement qui représente près d'un tiers, tout simplement parce que nous avons eu une subvention importante pour le groupe scolaire Jean-Zay. Nous avons donc un chapitre subvention sur les recettes qui est important en 2018. Rappelez-vous, nous avons contracté aussi un emprunt qui représente 40 % de cette section d'investissement.

En dépenses, l'essentiel est le groupe scolaire qui représente 53 % des dépenses d'investissement en 2018 avec un remboursement du capital de la dette qui représente 20 % de ce budget. Après, nous avons les autres opérations de travaux d'entretien, achats, notamment le parc informatique et automobile.

Sur cette année 2018, nous avons investi, ce qui était prévu, un peu moins que la moyenne de l'investissement sur la durée du mandat. Globalement, sur la totalité du mandat la moyenne d'investissement est de 4,2 millions d'euros. Nous avons eu un pic important l'année précédente avec la réalisation du groupe scolaire. Ce niveau d'investissement en 2018 est également lié au fait que les équipes ont beaucoup été mobilisées, que ce soit les équipes du secteur éducation ou celles du secteur bâti, sur la réalisation du groupe scolaire. Aussi en 2018, comme en 2019, nous sommes beaucoup sur la programmation de nouveaux projets qui verront le jour ultérieurement.

Le taux de réalisation peut paraître faible, mais il est inhérent à ce que je viens de vous dire. Un certain nombre d'opérations n'ont pas été enclenchées en 2018 du fait de la fin de l'opération du groupe scolaire. Je vous rappelle qu'il a ouvert en septembre 2018 et cette opération a mobilisé fortement les équipes. Globalement sur les trois dernières années, nous avons des taux de réalisation de 80 %. Nous pouvons quand même constater que ce taux de réalisation autour de 75,80 % montre la sincérité de nos budgets prévisionnels. Quand nous mettons au débat des projets de réalisation, ils sont réalisés tôt ou tard.

Je termine sur l'encours de la dette qui a diminué entre 2017 et 2018 pour s'établir à 8 millions d'euros. De plus, avec l'épargne qui augmente, notre capacité de désendettement descend de 3,88 années à fin 2017 à 2,41 années à la fin 2018. Le montant de la dette par habitant est de 379 euros.

En conclusion, si nous nous projetons sur l'ensemble du mandat depuis 2014, nous pouvons nous satisfaire de l'action menée collectivement, élus et agents. Nous pouvons remercier les services d'avoir maintenu nos dépenses de fonctionnement. Je le redis parce que cela me semble important, malgré une diminution de plus de 5,5 millions d'euros de nos dotations de l'État, globalement nos dépenses de fonctionnement ont été maintenues et même plutôt augmentées, et sur certaines années fortement. Nous avons eu une augmentation maîtrisée de

nos dépenses de personnel, mais qui nous a permis de mettre en œuvre à la fois les tickets restaurant et le nouveau régime indemnitaire qui va se prolonger sur les années à venir.

Contrairement à beaucoup d'autres collectivités, nous avons réussi à maintenir le niveau d'aides à la vie associative. Cette aide à la vie associative ne relève pas seulement du chapitre subvention, Michel Lucas le disait, c'est aussi beaucoup de moyens humains et logistiques. Contrairement aussi à d'autres collectivités, nous avons réussi à maintenir notre niveau d'investissement. Comme vous le voyez tout à l'heure, le niveau d'investissement moyen annuel de 4,2 millions nous amènera à la fin du mandat à un niveau d'investissement global qui sera à peu près équivalent à celui du mandat précédent.

Je répondrai bien entendu à toutes les questions que vous me poserez.

Carole Grelaud : Merci Jean-Michel. Je sais que c'est un exercice un peu long, mais nous nous devons aussi d'apporter toute la transparence par rapport aux chiffres. Chiffres qui, évidemment, ont été vus, et justement le compte de gestion prouve bien que ces chiffres sont exacts. Maintenant, je laisse la parole à ceux qui souhaitent la prendre par rapport à ce compte administratif 2018. Madame Letscher, d'autres prises de paroles ? Monsieur Rivière, Ludovic Joyeux, Dominique Sanz, Monsieur Fedini. Je vous donne la parole, Madame Letscher.

Sylvie Letscher : Vous présentez le dernier compte administratif de cette mandature. Il n'y a pas grand-chose à ajouter par rapport à ce qui a été dit par notre groupe en 2018. Nous vous engageons à relire le compte rendu du conseil sur le site de la mairie. Néanmoins, quelques rappels qui gardent toute leur valeur.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, les impôts locaux. Les recettes de la taxe d'habitation ont augmenté de 18 % entre 2014 et 2018, et celles de la taxe foncière de 25 %. C'est aussi à mettre en rapport avec la taxe des ordures ménagères et le pouvoir d'achat réel de nos concitoyens, à la baisse.

En ce qui concerne le service à la population, vous nous parlez souvent de mettre en adéquation les besoins des usagers avec l'offre de services en matière de petite enfance. C'est ce qui vous a conduit, dites-vous, à supprimer la crèche familiale avec ses 23 agents. Nous ne voyons nulle part dans votre programme la décision de fermer cette structure qui satisfaisait beaucoup de Couëronnais. La privatisation de l'entretien ménager n'est pas non plus inscrite dans votre programme ni la fermeture de la restauration publique de L'Erdurière. Aujourd'hui, c'est la maison pour l'emploi que vous fermez.

Page 19 de votre programme, vous mettez en avant l'organisation d'événements comme le cinéma en plein air. Qu'en est-il ?

Ne parlons pas du financement des rythmes scolaires et de son utilisation. Nous ne savons pas ce que vous ferez à la rentrée prochaine. Il se dit que vous abandonneriez la semaine de quatre jours et demi.

En ce qui concerne les investissements, en 2017, nous avons 7,2 millions d'investissements, en 2018, 5,5 millions. Il est prévu 3,5 millions en 2019. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Nous sommes toujours très loin des communes de la même strate et donc très loin de satisfaire les besoins collectifs des Couëronnais. Les services publics, comme je l'ai évoqué précédemment, se dégradent.

S'agissant de la place de la Mairie prévue page 22 de votre programme, pour en faire notamment une agora pour des temps publics de convivialité, quelle programmation ? Et celle du vélodrome ? Où est le projet métropolitain pour affiner cet investissement ?

Onze années d'attente, comme l'a dit le club de tennis, pour en fait investir dans la seconde halle et les vestiaires. C'était, là aussi, inscrit page 22. Je vois que c'est programmé, mais pour quand ?

Quant à la mairie annexe de la Chabossière, quel est son avenir ? Alors que vous indiquiez conforter la mairie, annexe page 24.

Et L'Erdurière ? Et nos douze écoles ? La moitié est vétuste. Allez-vous engager un projet de réhabilitation de l'école Rose-Orain pour en faire demain une école fonctionnelle et aux normes environnementales ?

Quant à la création, toujours page 22, d'un marché nocturne avec des acteurs locaux, il n'a pas vu le jour se lever.

Par ailleurs, la création d'un arrêt à la Chabossière, qui devait améliorer les flux de circulation, ne se fera pas, la métropole a dit non.

Qu'en est-il de vos engagements de poursuivre la valorisation du patrimoine, Tour à plomb et la Gerbetière ? Quel projet pour le lac de Beaulieu ?

Le mandat local qui vous a été donné en 2014, s'il n'est pas totalement perdu, est en passe de l'être. Merci.

Carole Grelaud : Merci. Monsieur Rivière.

Jean-Paul Rivière : Bonsoir à tous. Le compte administratif 2018 est relativement soutenu dans sa croissance. Le niveau des bases imposables progresse formidablement vite grâce à l'augmentation de la population couëronnaise. Cela dit, c'est le côté rose du budget, si je puis dire.

Cependant, cet afflux massif de population va engendrer dans un avenir proche une explosion des besoins dans tous les secteurs. Éducatif forcément, nous l'avons vu récemment, mais culture, sport, loisirs et infrastructures en tous genres, qu'en sera-t-il demain ? Comment gérer demain la satisfaction de cette nouvelle population ? Sommes-nous prêts ? Aurons-nous les moyens de ces nouveaux défis ?

Cette situation où la croissance est l'une des plus fortes de la métropole remettra en cause les équilibres budgétaires de demain, c'est obligatoire.

L'attractivité de notre commune est la résultante d'une politique de création de logements sociaux et autres. Dans ce contexte de pénurie structurelle, il est facile de parler d'attractivité lorsque l'on sait la patience qu'il faudra à nos concitoyens pour obtenir un logement.

Jusqu'à quand pourrons-nous accueillir de nouveaux Couëronnais tout en maintenant la qualité de vie dont vous nous faites part régulièrement ? Quelle déception pour bon nombre d'entre nous qui subissons cette transformation de la ville. Merci.

Carole Grelaud : Bien, merci. Ludovic Joyeux a demandé la parole.

Ludovic Joyeux : Madame le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs du public. Je souhaiterais au nom des élus du groupe socialiste et divers gauche de notre assemblée m'associer aux remerciements que mon collègue Jean-Michel Éon a adressé aux services pour le travail accompli et, pour éviter tout suspense inutile, exprimer la satisfaction qui est la nôtre d'apporter notre vote à l'approbation du compte administratif 2018.

Cet exercice a ceci de particulier et d'utile qu'il témoigne de ce qui a été engagé l'année passée. Le compte administratif permet ainsi d'apprécier l'écart entre ce qui a été annoncé et ce qui a été concrètement réalisé par la Ville au quotidien auprès de l'ensemble des Couëronnaises et Couëronnais, ainsi que des acteurs locaux. Or il n'aura échappé à personne qu'il s'agit du dernier compte administratif avant la fin du mandat. Aussi, la rétrospective peut être plus vaste et embrasser toute la période municipale.

Le mandat aura été marqué par un contexte financier particulièrement contraint, du fait dans un premier temps de la contribution solidaire des collectivités territoriales au redressement des comptes publics et, dans un second temps, d'annonces qui, depuis 2017, confondent autorité et brutalité, coopération et quelque chose qui est de l'ordre du déni de la libre administration, voire de la mise sous tutelle. Globalement, et même s'il nous faut demeurer extrêmement vigilant, nous pouvons malgré tout prendre appui sur une amélioration sensible de la situation financière, confortant les choix stratégiques opérés depuis le début du mandat en matière de gestion et fiscalité, d'endettement et d'épargne.

Rappelons quelques éléments factuels dans la mesure où nous bénéficions aujourd'hui du maintien d'une gestion rigoureuse et responsable en collaboration et en association avec l'ensemble des services municipaux. Nous bénéficions également d'une nette amélioration des indicateurs de santé financière, résultant d'une croissance des recettes supérieure à la croissance des dépenses, ainsi que de marges de manœuvre et d'une capacité d'action qui, pour l'avenir, se trouvent être confortées sur le plan financier.

Couëron, aujourd'hui, ce sont des réalisations toutes orientées vers un service public toujours plus accessible, plus solidaire, pouvant légitimement prétendre à certains égards à une mention de haute qualité de services publics qui est en adaptation constante, afin de répondre au mieux aux besoins certes, également aux attentes des Couëronnaises et Couëronnais et de notre territoire qui, je le confirme, Monsieur Rivière, est un territoire en profonds changements ou en transition.

Ensemble pour une ville qui nous ressemble, tel était le mot d'ordre autour duquel la majorité actuelle s'est retrouvée et notre programme proposait alors des orientations qui se déclinaient ainsi, ensemble pour une ville où il fait bon grandir, une ville solidaire, pour une ville qui aime le sport, où il fait bon vivre, une ville ouverte sur le monde, au service des usagers, ouverte sur la culture, etc.

Force est de constater que Couëron est aujourd'hui une ville qui favorise l'émancipation, une ville toujours plus inclusive, toujours plus engagée et prête au dialogue citoyen avec celles et ceux qui y habitent, toujours plus apaisée et attractive, mais d'une attractivité que nous ne subissons plus. Une ville toujours plus « servicielle » et connectée, une ville toujours plus écoresponsable et soucieuse de son environnement. Une ville qui sait innover dans ses modes de faire et de rêver. Une ville qui sait créer les conditions de la préservation et de la protection de son patrimoine et de sa mémoire et sait se penser comme une composante incontournable de la métropole.

Au risque de me répéter, je souhaiterais rappeler qu'il n'y a strictement aucun antagonisme entre la maîtrise budgétaire qui nous a été présentée et que nous revendiquons, ces efforts permanents d'optimisation et de rationalisation des dépenses et des recettes que nous réalisons et l'ambition de services publics toujours plus proches des Couëronnaises et Couëronnais, et toujours plus efficaces et efficaces.

Jamais il n'a été question de faire de la qualité des services publics une variable d'ajustement budgétaire. Toujours nous avons veillé à considérer et valoriser les conditions de travail des agents de la collectivité.

Ce compte administratif, nous l'approuvons parce qu'il promet une certaine vision de ce que doivent être le service public et l'intérêt général. Un service public porté par des hommes et des femmes, agents de la ville et de la Fonction publique territoriale, au service d'une population. Cela pour faire écho aux vœux qui ont ouvert notre conseil municipal.

La démonstration est faite que nous faisons le choix du service public, le choix de défendre le patrimoine de ceux qui n'en ont pas, le choix de la solidarité envers les plus vulnérables, le choix d'accompagner, voire d'anticiper l'évolution des attentes et des besoins de nos concitoyens, de ces néo-Couëronnais, qui, toujours, situent leur volonté d'arriver sur notre territoire dans les conditions particulières qu'ils peuvent y trouver.

Nous formulons aussi le vœu d'un partenariat toujours plus exigeant et fécond avec notre métropole.

Dans le jeu des prises de parole, d'aucuns pourront être tentés de critiquer nos orientations, de nous taxer là de gabegie, ici de saupoudrage, là-bas d'assistanat ou d'élan électoraliste, que sais-je ? Projet contre projet, il leur incombera d'étayer leurs propos. Ces choix de gauche sont conformes à nos engagements de cohésion sociale et de cohérence territoriale, conformes à nos engagements politiques au nom desquels la majorité municipale, dans la richesse de ses composantes, a été investie. Nous nous astreignons à un devoir de responsabilité et de transparence où nous veillons à la plus stricte convergence entre ce que nous pensons, ce que nous disons et ce que nous faisons. Engagements pris, engagements tenus.

Pour toutes ces raisons, les élus du groupe socialiste et divers gauche de la majorité municipale apporteront leur approbation au vote du compte administratif 2018.

Madame le Maire, chers Collègues, je vous remercie de votre attention.

Carole Grelaud : Merci. Dominique Sanz a demandé aussi à prendre la parole.

Dominique Sanz : Madame le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs. En retraçant l'exécution effective des dépenses et des recettes de la collectivité, le compte administratif est un document particulièrement intéressant et cela pour deux raisons au moins.

Au-delà des mots et des postures, il permet premièrement d'objectiver la réalité des décisions prises par ce conseil. Il est un indicateur politique qui mesure nos divers engagements vis-à-vis de l'investissement, du financement des services publics ou de celui de la masse salariale. En ce sens, le compte administratif de l'année 2018 montre des éléments positifs sur l'état de notre commune.

Le dynamisme démographique que nous connaissons dope nos recettes fiscales, nous permettant de dégager une épargne brute très confortable et réduire d'autant nos capacités de désendettement.

Nos recettes de fonctionnement croissent de 4,9 % en un an, nous nous réjouissons de cette situation. Mais il ne faut pas oublier que cette embellie financière se réalise après une perte de plus de 5 millions d'euros de DGF, dans un contexte où les dépenses de fonctionnement restent stables. Si l'accroissement de population permet d'augmenter les recettes fiscales, il entraîne aussi pour la commune de nouvelles dépenses en lien avec l'augmentation des besoins des Couéronnaises et des Couéronnais. Dans une telle situation, et alors que les taux d'emprunt sont au plus bas, profitons-en pour encore faire des efforts sur la qualité et la quantité de nos services publics et des investissements que nous réalisons par ailleurs.

Néanmoins, au-delà de notre situation locale, les collectivités se trouvent aujourd'hui dans une situation où les perspectives sont difficiles à tracer avec certitude. Je pense notamment à la suppression partielle et bientôt totale de la taxe d'habitation, dont nous ne connaissons ni les critères de remboursement par l'État, ni leur pérennité dans le temps. Le risque réside dans le fait que la taxe d'habitation, qui est un impôt local, ne soit compensée par une nouvelle dotation de type DGF qui deviendrait par la suite un nouveau levier au service de l'État pour faire pression sur les collectivités. Les communes, départements et régions perdent progressivement leur autonomie financière, et par extension, leur autonomie d'action pour des raisons gestionnaires et comptables.

Nous devons rappeler notre désaccord vis-à-vis des dynamiques à l'œuvre qui appauvrissent la démocratie locale. Notre solide situation financière doit nous encourager à être force de proposition et surtout un exemple qu'une politique locale progressiste peut-être gérée sérieusement et faire recette.

Je vous remercie pour votre attention.

Carole Grelaud : Merci, Dominique. Une dernière prise de parole, Monsieur Fedini.

François Fedini : Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs. Pour commencer, nous souhaitons remercier tous les agents de la collectivité pour la qualité de leur travail, la gestion soucieuse des deniers publics et leur grand sens du service public. Nous remercions également le service finances pour la qualité du support présenté.

Nous aimerions vous féliciter pour ce compte administratif 2018, mais ce n'est malheureusement pas le cas, même si les chiffres présentés ne sont globalement pas mauvais.

Premièrement, le très faible volume des dépenses d'équipement 2018. Seulement 3,86 millions d'euros, à comparer aux 6,5 millions d'euros de l'année précédente. C'est vraiment préoccupant parce que la population augmente à grande vitesse. Cela engendre de fait un besoin d'équipement accru.

Vous vous targuez d'investir énormément. D'autres font mieux que vous. Nous avons fait un calcul de 2013 à 2017, puisque nous n'avons pas encore tous les chiffres des autres communes pour 2018. Ce n'est sûrement pas 2018 qui changera la donne, bien au contraire. De 2013 à 2017 inclus, Couëron a dépensé quasiment 21 millions d'euros dans des dépenses d'équipement. Bouguenais, avec 2 000 habitants de moins que nous, a fait 2,5 millions d'euros en plus. La Chapelle-sur-Erdre, qui compte 1 000 habitants de moins que Couëron, a fait 1,5 million d'investissements en biens d'équipement supplémentaires.

Vous avez encore de gros efforts à faire, juste pour arriver au niveau de vos collègues métropolitains pour offrir des équipements tant souhaités pour le bien-être de nombreux Couëronnais. Ce n'est vraiment pas remarquable.

Deuxièmement, le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de seulement 67,64 %. C'est vraiment très faible. Un tiers des investissements et biens d'équipements prévus n'ont pas été réalisés. C'est énorme. Pour exemple, il est de 95 % à Saint-Sébastien-sur-Loire. Cela sert à quoi de promettre si on ne tient pas ses engagements ? Là encore, ce n'est vraiment pas remarquable.

Troisièmement, le très faible volume d'emprunt. Le faible endettement d'une commune n'est pas souhaitable pour deux raisons. Conjoncturelle, le taux d'intérêt est aujourd'hui proche de 0 %, avec un taux au jour le jour de moins 0,30 %. Une commune a donc intérêt à s'endetter pour profiter d'un taux inférieur à l'inflation. Structurelle, une commune qui ne s'endette pas fait supporter aux contribuables l'effort d'investissement puisqu'au final celui-ci est payé au travers de la taxe d'habitation et la taxe foncière sans répartir la charge sur plusieurs années.

Voilà en résumé les deux raisons principales pour s'investir en s'endettant.

Ajoutons que Couëron est plutôt moins endettée que la moyenne des villes de sa taille et que le ratio de désendettement est inférieur à trois ans, 2,4 années pour être précis, alors que l'on peut supporter très raisonnablement un ratio de cinq ou six ans. Sachant qu'il est admis de ne pas dépasser douze à treize ans. Vous attendez que les taux remontent pour offrir de nouveaux équipements aux Couëronnais et les payer plus chers ? Comme d'autres points précédents, c'est toujours loin d'être remarquable.

Pour finir, juste un point sur la forme, Monsieur Éon. Vous répétez à l'envie qu'il ne faut pas comparer Couëron aux autres villes de la strate. Cela n'a aucun sens puisque comme vous le dites, nous sommes au début de la strate, que les compétences des intercommunalités ne sont pas identiques, etc. Mais lorsque les chiffres vous sont favorables, comme l'endettement par habitant par exemple, vous ne vous gênez pas pour le faire. En résumé, quand c'est bien, il faut comparer, quand ce n'est pas bon, il ne faut pas le faire. Quel bel exercice intellectuel ! Votre devise est « faites ce que je dis, mais pas ce que je fais ». Les citoyens apprécieront. Toujours pas remarquable, désolé.

Au regard de certains points positifs, mais surtout des points qui nous paraissent très inquiétants pour l'avenir de Couëron, nous nous abstenons pour cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

Carole Grelaud : Merci. Quelques réponses de Jean-Michel Éon, ensuite je prendrai la parole.

Jean-Michel Éon : Nous avons bien compris le leitmotiv qui anime les uns ou les autres dans leurs interventions. Il y a deux points qui reviennent sur la fiscalité et qui, quelque part, se télescopent. D'un côté on nous dit que nous nous servons de chiffres pour donner à penser que la fiscalité à Couëron est galopante, en parlant de plus 18 %, plus 25 %, sans rappeler que c'est l'effet base et non pas l'effet taux. Pour mémoire, sur le mandat, s'il y a besoin de le rappeler, il n'y a qu'une seule année d'augmentation des taux, et une augmentation de 4 %. C'est à la limite du mensonger.

Carole Grelaud : Les bases, c'est l'État.

Jean-Michel Éon : Oui, effectivement, et ce n'est pas que l'État d'ailleurs. Les bases, c'est l'État dans la loi de finances, mais c'est aussi le nombre d'habitations ou de fonciers sur lequel l'impôt est levé quand le nombre de logements augmente, parce que l'on oublie de le dire, l'autre leitmotiv est l'augmentation galopante de la population. Mais concernant notamment la fiscalité, il y a aussi l'aménagement des Hauts de Couëron qui produit de la taxe foncière et qui impacte grandement cette augmentation de la fiscalité. Quand en plus on nous dit que le service public se dégrade, je n'ai rien à répondre, ce sera aux Couëronnais d'en juger.

Toujours sur ce leitmotiv d'augmentation de la population couëronnaise, je le redis, l'augmentation du nombre de logements n'a rien à voir avec l'augmentation de la population. Il faut savoir que dans l'augmentation du nombre de logements, une grande part est liée à la décohabitation, des enfants qui quittent leurs parents. Je crois que Carole l'a déjà dit dans cette enceinte, nous avons eu huit enfants à nous deux – pas ensemble. Ces huit enfants aujourd'hui ont quitté la cellule familiale et sont partis s'installer. Cela fait huit nouveaux logements, et ce ne sont pas de nouveaux Couëronnais. Ils ne sont pas tous Couëronnais en l'occurrence. Il y a aussi des trajectoires de vie qui font que les gens se séparent et ont besoin de deux logements. Quand on regarde les chiffres réels d'augmentation, c'est un peu plus de 1 % par an. Si vous trouvez que c'est une inflation galopante en termes d'augmentation de la population, nous pourrions en reparler.

Monsieur Fedini, vous êtes revenu sur le volume d'équipements et sur l'emprunt qui apparaît comme un leitmotiv. Si c'est emprunter pour emprunter, nous pouvons emprunter. Nous pouvons effectivement demander au service finances de lancer un emprunt. Dommage, compte tenu du bon résultat de notre épargne nous allons plutôt tout à l'heure, dans l'approbation du budget supplémentaire, annuler l'emprunt que nous avons prévu au budget prévisionnel. S'équiper, investir, ce ne sont pas uniquement des moyens financiers. Ce sont aussi des moyens humains, des moyens d'étude, de production qui vont faire que les projets petit à petit se réalisent. De plus, je vous ai expliqué que cette année, c'était 64 % de taux de réalisation de nos équipements, mais que cela venait en succession de deux années où nous étions à 80 %. Donc au contraire de ce que vous dites, je pense que nous sommes dans une sincérité du budget prévisionnel. Même si, effectivement, parfois – nous sommes bien d'accord et cela s'explique assez aisément – la réalisation des projets ne se fait pas l'année de leur prévision et prend un peu plus de temps que prévu.

Je ne vais pas aller au-delà. Je pense que chacun, sans doute, restera sur ses positions, et qu'à un moment donné ce sont les électeurs qui jugeront.

Carole Grelaud : Merci, Jean-Michel.

Pour faire une synthèse, parce que j'ai pris des notes au fur et à mesure de vos interventions, nous sommes sur une commune qui est dynamique, oui. Elle appartient à une métropole, et elle est dynamique au même titre que cette métropole. Grâce à ce dynamisme, nous avons une population qui croît, mais qui souhaite aussi vivre dans certains lieux, certaines communes. Vous étiez présents pour quelques-uns à l'accueil des nouveaux Couëronnais, les personnes venant d'arriver vous l'ont certainement dit. Je crois que cette commune de Couëron est attractive tout simplement parce que s'ils ont choisi de venir ici c'est pour le cadre, bien sûr, mais le cadre n'est pas simplement la Loire et toute cette partie marais et rurale.

Au contraire, c'est parce qu'il y a autour et dans Couëron énormément d'associations, de vie, de propositions, de lieux où l'on peut se retrouver. J'ai entendu certaines choses, Couëron ville-dortoir. Je leur ai volontairement soumis ce terme. Tout de suite, ils m'ont dit pas du tout, au contraire, c'est ce que nous recherchons. La semaine, ils sont pris par leurs activités professionnelles, mais ce qu'ils recherchent est aussi ce cadre qu'ils retrouvent le week-end et le week-end, ils sont présents, et un peu partout sur la commune.

On ne peut pas d'un côté dire qu'il est important que cette commune soit dynamique et d'un autre côté dire que l'arrivée de nouvelles populations est subie. Cela n'a jamais été la façon d'être de la ville de Couëron. Couëron n'a jamais subi les nouvelles populations, au contraire. Cela fait partie de son patrimoine dans lequel cet afflux a toujours existé. Certes, il a parfois été provoqué à une époque où il manquait de la main-d'œuvre, mais la ville a

toujours été accueillante, diverse avec énormément de personnes qui arrivaient d'horizons totalement différents. Je crois qu'au contraire, nous sommes bien sur une richesse au niveau de Couëron.

Après, nous faisons partie aussi d'une métropole et on ne peut pas dire d'un côté que l'on bénéficie de certains financements et d'un autre côté ne pas vouloir entendre parler de la métropole, et cela a été expliqué lors des différents budgets. Il faut voir aussi cette métropole comme lieu de vie, d'emplois et de résidence. Des résidences diverses et variées qui permettent à tout un chacun de pouvoir se loger. Vous entendrez parler prochainement, et c'était déjà dans la presse, qu'il y a aussi d'autres possibles pour ces logements. Tout le monde aura la possibilité de se loger de manière locative, mais aussi de devenir propriétaire, même avec des revenus modestes. Il y a vraiment toute cette culture sur notre métropole et cette culture, nous l'avons ici localement. Je trouve que ce devrait être une fierté pour tous de voir l'accueil fait aux populations qui arrivent sur notre commune, des personnes, des habitants, des citoyens, qui sont très contents d'y résider.

Tout à l'heure, j'ai eu une liste un peu à la Prévert de ce qui a été écrit, mais pas réalisé. Quand on dit ce genre de choses, pour être transparent, il faudrait aussi dire ce qui était écrit et a été réalisé. Avec un leitmotiv sur quelques petits points, je crois que l'on pourra toujours en parler. Nous ferons un bilan à un moment donné. Pour l'instant, nous sommes sur le compte administratif 2018 et je ne suis pas là pour faire le bilan des cinq années, puis six, de ce mandat.

En tous les cas, il y a des projets. Quand j'entends « vous n'avez pas fait ceci ou cela, dans le milieu scolaire », cela me paraît très maladroit d'affirmer ce que vous avez affirmé. Ma collègue, qui est absente, n'a pas entendu, je me ferai un plaisir de le lui dire. Quand je sais tout ce qui a été fait dans le nouveau groupe scolaire Jean Zay et dans toutes les écoles, et les ajouts apportés pour que l'accueil périscolaire puisse bien se tenir, je crois que c'est un peu malheureux. D'autant plus que beaucoup de ces travaux ont été réalisés en régie par les agents de la Ville. Ils apprécieront les propos tenus ce soir. Après, nous nous retrouverons pour faire ce bilan.

Je suis d'accord avec toi, Dominique, la seule difficulté que nous rencontrons et c'est malheureux, lorsque l'on parle de politiques publiques, il faut évidemment avoir des schémas directeurs et se projeter sur cinq ans, dix ans. Actuellement, c'est bien la difficulté que nous rencontrons au niveau de nos collectivités. D'autres collectivités sont en capacité de le faire parce qu'elles ont un volume beaucoup plus important que le nôtre. Pour nous, collectivités moyennes, cet exercice est difficile, mais ce n'est pas de notre fait.

Au contraire, apprécions ce qui a été dit et fait. On peut reprocher sur l'exercice 2018 qu'il n'y ait pas eu un investissement fort. Comme l'a dit Jean-Michel, cet investissement a été fait l'année précédente. Nous ne pouvons pas, nous n'avons pas la capacité d'enchaîner systématiquement de nouveaux travaux de manière aussi importante. Il faut que vous regardiez sur les exercices précédents, chaque fois nous avons un projet phare, important. C'était le nouveau groupe scolaire sur ce mandat. Lors du mandat précédent, nous étions plutôt sur la médiathèque. Nous étions plus sur le domaine culturel. Mais du point de vue de notre capacité à faire, même si l'on peut toujours dire qu'il faut emprunter, qui dit emprunter dit aussi rembourser, et à un moment donné, l'exercice n'est plus possible. Au contraire, nous sommes dans une situation plutôt bonne pour pouvoir engager les nouveaux investissements qui sont de l'ordre sportif pour la halle de tennis, mais aussi le multi-accueil avec de nouvelles places. Je sais que le multi-accueil est très attendu pour un certain nombre. Cet équipement est actuellement en étude. Là aussi, vous savez très bien qu'une étude prend beaucoup de temps et que le temps pour les équipements, le temps administratif n'est pas tout à fait le même. Nous le regrettons et nous aimerions que ce soit beaucoup plus rapide. Il faut aussi savoir travailler et pour travailler de bonne manière il faut respecter les différents temps, tout simplement pour une sécurité. Là, nous sommes sur de l'argent public et cet argent public, nous le respectons.

Je vais vous quitter comme le prévoit la réglementation.

Jean-Michel Éon : Je vous rappelle que le maire ne participe pas à l'approbation du compte administratif, puisque l'on ne peut pas être juge et partie. C'est donc Michel Lucas qui va vous proposer le vote sur l'approbation de ce compte administratif.

Michel Lucas : Je vous propose de voter le compte administratif 2018 avec un résultat à 5 457 547,91 euros et avec un reste à réaliser de 277 101,57 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 20 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions, la proposition du rapporteur.

5	2019-39	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE POMPES FUNÈBRES
---	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

Le vote du compte administratif est un temps fort de la vie d'une collectivité locale. Ce dernier retrace l'ensemble des dépenses effectivement mandatées, et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans le cadre des politiques publiques menées par la collectivité.

L'approbation du compte administratif intervient après l'approbation du compte de gestion du trésorier, avec lequel il doit strictement être en cohérence, et avant l'affectation des résultats au budget n+1, au travers du budget supplémentaire.

Le compte administratif 2018 s'inscrit dans une continuité d'action et de projets par rapport aux années précédentes. Il est la traduction financière de la mise en œuvre d'un projet politique cohérent, en phase avec une ville en mouvement, et qui inscrit le service public et l'usager au cœur de ses préoccupations.

Par ailleurs, l'exercice 2018 se caractérise par une consolidation de la bonne santé financière de la collectivité, se traduisant par l'amélioration des principaux indicateurs de gestion, et notamment des capacités d'épargne. Ces résultats encourageants confortent les choix de gestion opérés par la municipalité, et permettent la poursuite du programme pluriannuel d'investissement dans des conditions financières saines et parfaitement maîtrisées.

La présentation des principales réalisations budgétaires de l'exercice 2018 par politique publique traduit de manière concrète l'engagement de la Ville auprès de l'ensemble de nos concitoyens mais aussi, plus largement, auprès de tous les acteurs de la vie locale, et notamment des associations, dont les actions et projets s'inscrivent parfaitement en cohérence avec ceux de la municipalité.

Le conseil municipal est ainsi appelé à approuver le compte administratif, conformément aux modalités suivantes :

Investissement	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes	18 567 227,14 €	11 588 284,47 €	244 544,90 €
Dépenses	18 567 227,14 €	9 228 479,41 €	521 646,47 €
Résultat antérieur reporté		- 4 459 947,95 €	
Résultat de clôture 2018		- 2 100 142,89 €	- 277 101,57 €

Fonctionnement	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes	28 436 864,60 €	24 304 079,25 €	
Dépenses	28 436 864,60 €	21 687 715,05 €	
Résultat antérieur reporté		4 941 326,60 €	
Résultat de clôture 2018		7 557 690,80 €	

Résultat		5 457 547,91 €	- 277 101,57 €
-----------------	--	-----------------------	-----------------------

Le compte administratif 2018 budget principal est disponible en mairie, à la Direction générale, et est consultable sur le portail élus.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le compte de gestion pour le budget principal présenté par le receveur et approuvé par le conseil municipal ;

Vu le projet de compte administratif présenté par l'ordonnateur ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 13 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 17 juin 2019 ;

Considérant la concordance des opérations passées sur l'exercice 2018 par le receveur municipal et l'ordonnateur dans le respect des crédits autorisés par le conseil municipal ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver le compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget principal.

Jean-Michel Éon : Même exercice pour l'approbation du compte administratif du budget annexe des pompes funèbres. Je ne vais pas entrer dans le détail, d'ailleurs il n'y en a pas vraiment. Il n'y a pas eu d'inscription au budget d'investissement.

En ce qui concerne le fonctionnement, le différentiel entre les recettes et les dépenses fait apparaître un excédent d'environ 3 000 euros. Si l'on ajoute ces 3 021 euros au résultat antérieur reporté de 41 097 euros, on a donc un résultat d'exploitation au 31 décembre 2018 de 44 118 euros.

Je demande à Michel Lucas de faire voter le compte administratif, ou je le fais. Je vous propose d'approuver ce compte administratif du budget annexe des pompes funèbres, à moins que vous n'ayez des questions ? Nous passons au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 22 voix pour et 6 abstentions, la proposition du rapporteur.

6	2019-40	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 – BUDGET PRINCIPAL
----------	----------------	--

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

Après approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018 du budget principal, il est proposé d'affecter le résultat constaté à l'issue de l'exercice 2018.

L'exécution du budget 2018 a généré un résultat de clôture de 7 557 690,80 € en fonctionnement. La section d'investissement présente, quant à elle, un résultat déficitaire de 2 100 142,89 €. Les restes à réaliser font apparaître un solde négatif de 277 101,57 €.

Ces résultats font apparaître un besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 2 377 244,46 €.

Le montant affecté en réserve (compte 1068) doit couvrir ce besoin de financement dans la limite de l'excédent de la section de fonctionnement.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le compte de gestion pour le budget principal présenté par le receveur et approuvé par le conseil municipal ;

Vu le projet de compte administratif 2018 présenté par l'ordonnateur ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 13 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 17 juin 2019 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, avec la mise en réserve au compte 1068 d'une somme de 2 377 244,46 € et reporter en section de fonctionnement au compte 002, la somme de 5 180 446,34 €, comme suit :

Détermination du résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2018

Résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2017	6 917 144,24 €
Part affectée à l'investissement en 2018	- 1 975 817,64 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2018	2 616 364,20 €
TOTAL - Résultat de clôture de l'exercice 2018	7 557 690,80 €

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2018

Résultat de la section d'investissement à la clôture 2017	- 4 459 947,95 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2018	2 359 805,06 €
Solde des restes à réaliser au 31/12/2018	- 277 101,57 €
Besoin de financement de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2018	- 2 377 244,46 €

Affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement en couverture du besoin de financement de la section d'investissement

Compte 1068	2 377 244,46 €
Rubrique 001	- 2 100 142,89 €
Rubrique 002	5 180 446,34 €

Jean-Michel Éon : Madame le Maire peut revenir. Mais pour ne pas perdre de temps, je vais enchaîner sur l'affectation du résultat du budget principal. Vous savez qu'à l'issue du vote du compte administratif, il s'agit d'affecter le résultat constaté.

L'exécution du budget 2018 a généré un résultat de clôture de 7 557 690 euros quand on cumule le résultat antérieur reporté et le résultat de l'exercice 2018.

La section d'investissement présente, quant à elle, un résultat déficitaire de 2 100 000 euros. Les restes à réaliser font apparaître un solde négatif de 277 000 euros. Ces résultats font donc apparaître un besoin de financement de la section d'investissement de 2 377 244,46 euros.

Nous vous proposons donc dans cette affectation du résultat, qui est un peu technique, à la fois de couvrir le besoin de la section d'investissement et de reporter le reste au fonctionnement global sur la ligne prévue à cet effet. Nous le verrons tout à l'heure.

Avez-vous des questions sur l'affectation des résultats ? Non.

Je propose à Madame le Maire de faire voter.

Carole Grelaud : Il est proposé d'affecter une partie des résultats de la section de fonctionnement sur le compte 1068, 2 377 244,46 euros, d'affecter sur la rubrique 001 moins 2 100 142,89 euros et sur la rubrique 002, 5 180 446,34 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 21 voix pour et 8 abstentions, la proposition du rapporteur.

7	2019-41	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 – BUDGET ANNEXE POMPES FUNÈBRES
---	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

Après approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018 du budget annexe pompes funèbres, il est proposé d'affecter le résultat constaté à l'issue de l'exercice 2018.

L'exécution du budget 2018 a généré un résultat de clôture de 44 118,60 € en fonctionnement. Le solde d'exécution de la section d'investissement est de 5 021,22 €.

Les résultats ne font pas apparaître de besoin de financement de la section d'investissement, il n'y a donc pas lieu d'affecter en réserve (compte 1068) d'excédent de fonctionnement en couverture du besoin de financement.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le compte de gestion pour le budget annexe pompes funèbres présenté par le receveur et approuvé par le conseil municipal ;

Vu le projet de compte administratif 2018 présenté par l'ordonnateur ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 13 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 17 juin 2019 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- reporter en section de fonctionnement (recettes) au compte 002, la somme de 41 097,56 €, et de reporter en section d'investissement (recettes) au compte 001, la somme de 5 021,22 €.

Ces reports sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Détermination du résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2018

Résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2017	41 097,56 €
Part affectée à l'investissement en 2018	- €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2018	3 021,04 €
TOTAL - Résultat de clôture de l'exercice 2018	44 118,60 €

Détermination du solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2018

Résultat de la section d'investissement à la clôture 2017	5 021,22 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2018	- €
Solde des restes à réaliser au 31/12/2018	- €
TOTAL – Solde d'exécution de la section d'investissement	5 021,22 €

Proposition d'affectation des résultats

Compte 1068	0,00 €
Rubrique 001	5 021,22 €
Rubrique 002	44 118,60 €

Jean-Michel Éon : Même exercice pour le budget annexe des pompes funèbres.

Il n'y a pas de part affectée en investissement en 2018. Donc le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 vient s'ajouter au résultat constaté antérieurement. Le résultat à la clôture de l'exercice 2018 au 31 décembre est de 44 118,60 euros.

Il n'y a pas de reste à réaliser ni d'investissement sur l'exercice. Nous vous proposons de ne rien mettre en couverture des besoins en investissement sur le compte 1068. La rubrique 001 est arrêtée à 5 021,22 euros et la rubrique 002 à 44 118,60 euros.

Carole Grelaud : Y a-t-il des demandes complémentaires ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Sur le compte 1068, pas d'affectation. Sur la rubrique 001, 5 021,22 euros. Sur la rubrique 002, 44 118,60 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 21 voix pour et 8 abstentions, la proposition du rapporteur.

8	2019-42	APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019 – BUDGET PRINCIPAL
---	---------	--

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

Le présent budget supplémentaire a pour objet d'intégrer les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent et de procéder à quelques ajustements budgétaires, en dépenses et en recettes, qui sont devenus nécessaires en cours d'exécution budgétaire.

Le budget supplémentaire 2019 budget principal est disponible en mairie, à la Direction générale, et est consultable sur le portail élus.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2019-1 du 28 janvier 2019, approuvant le budget primitif de l'exercice 2018 ;

Vu les délibérations du conseil municipal n°2018-39 et 2018-41 du 25 juin 2018 approuvant les résultats du compte administratif et procédant à l'affectation des résultats de l'exercice 2017 ;

Vu l'état des restes à réaliser annexé au compte administratif ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 13 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 17 juin 2019 ;

Le rapporteur propose de voter le budget supplémentaire, par chapitre, tel que détaillé ci-dessous :

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
R 002 - Résultat de fonctionnement reporté		5 180 446,34 €	5 180 446,34 €
70 – Produits des services, du domaine, et ventes diverses	13 000,00 €		13 000,00 €
73 - Impôts et taxes	149 196,00 €		149 196,00 €
74 - Dotations et participations	137 379,13 €		137 379,13 €
77 – Produits exceptionnels	156 978,53 €		156 978,53 €
Total des recettes de fonctionnement	456 553,66 €	5180 446,34 €	5 637 000,00 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
011 – Charges à caractère général	168 500,00 €		168 500,00 €
014 – Atténuations de produits	35 000,48 €		35 000,48 €
023 - Virement à la section d'investissement		5 433 499,52 €	5 433 499,52 €
Total des dépenses de fonctionnement	180 500,48 €	5 456 499,52 €	5 637 000,00 €

Recettes d'investissement :

Chapitre	Restes à réaliser 2018 recettes	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
021 – Virement de la section de fonctionnement			5 433 499,52 €	5 433 499,52 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé		2 377 244,46 €		2 377 244,46 €
16 – Emprunts et dettes assimilés		- 2 134 738,00 €		- 2 134 738,00 €
13 – Subventions	244 544,90 €			244 544,90 €
041 – Opérations patrimoniales			163 349,12 €	163 349,12 €
Total des recettes d'investissement	244 544,90 €	242 506,46 €	5 596 848,64 €	6 083 900,00 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Restes à réaliser 2018 dépenses	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
001 – Solde d'investissement reporté			2 100 142,89 €	2 100 142,89 €
20 – Immobilisations incorporelles	14 631,00 €	- 217 000,00 €		- 202 369,00 €
204 – Subventions d'équipement versées		448 594,00 €		448 594,00 €
21 – Immobilisations corporelles	175 051,73 €	167 000,00 €		342 051,73 €
23 – Immobilisations en cours	331 963,74 €	50 000,00 €		381 963,74 €
16 – Emprunt et dettes assimilées		2 850 167,52 €		2 850 167,52 €
041 – Opérations patrimoniales			163 349,12 €	163 349,12 €
Total des dépenses d'investissement	521 646,47 €	3 298 761,52 €	2 263 492,01 €	6 083 900,00 €

Jean-Michel Éon : Nous passons à la dernière phase de ce processus, qui nous permet d'approuver le budget supplémentaire qui va intégrer les résultats que vous venez de voter.

En recettes de fonctionnement, vous avez le résultat de fonctionnement reporté, que vous venez de voter. Vous avez un certain nombre d'ajustements. Entre le moment où l'on vote le budget prévisionnel fin janvier et la date d'aujourd'hui à laquelle est voté ce budget supplémentaire, un certain nombre de recettes et de dépenses ont pu

être ajustées. Au moment du budget prévisionnel, nous sommes vraiment dans du prévisionnel, nous n'avons aucune certitude. En l'occurrence pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement, nous avons eu aujourd'hui des notifications partielles des dotations et participations des impôts et taxes, donc nous savons plus précisément où nous allons sur les recettes 2019.

Nous vous proposons d'ajuster les recettes réelles de 13 000 euros pour le chapitre 70. Je ne l'énumère pas, vous l'avez sous les yeux, par contre nous allons le voter ligne par ligne. Nous ajustons un certain nombre de recettes de fonctionnement en fonction des notifications que nous avons eues.

En dépenses, j'allais dire en compensation, mais ce n'est pas qu'une compensation, deux lignes sont à modifier. Une ligne sur le chapitre des charges à caractère général parce qu'il y a des ajustements de dépenses qui sont faits suite à des demandes de services. Nous avons par exemple dans ces 168 500 euros des assistances à maîtrise d'ouvrage pour la refonte du système informatique ou pour la mise en place du conseil local de surveillance et de protection des populations. Il y a donc un certain nombre de mises en place qui nécessitent d'ajuster les dépenses et cela nous est permis par les recettes supplémentaires que l'on a constatées juste avant.

En atténuation de produits, 35 000 euros. Là aussi, c'est un ajustement, mais très spécifique. Il s'agit de l'amende de la loi SRU dont nous avons parlé tout à l'heure. Notre taux de logements sociaux s'est légèrement dégradé avec la démolition de Bel Air qui, aujourd'hui, n'est pas complètement compensée. Elle le sera. Cette dégradation de notre taux de logements sociaux entraîne une augmentation du prélèvement dit loi SRU. Nous abondons cette ligne de 35 000 euros par rapport à ce qui était prévu initialement.

Le différentiel entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, puisqu'il y a une forte recette de fonctionnement liée à l'affectation du résultat, est pour partie viré à la section d'investissement. Cela vient en négatif, dans les recettes d'investissement, au chapitre 16 emprunts et dettes assimilées. Nous effaçons l'emprunt prévu d'un peu plus de 2 millions d'euros.

Au chapitre des dépenses d'investissement, des ajustements aussi, notamment des opérations un peu techniques pour les immobilisations en cours ou corporelles. Une somme de 448 594 euros qui correspond à la contribution de la commune pour la résidence autonomie.

Avez-vous des questions sur ce budget supplémentaire ?

Carole Grelaud : S'il n'y en a pas, je vais vous demander un peu de patience parce qu'il faut faire les votes ligne par ligne.

Il est procédé au vote chapitre par chapitre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget supplémentaire 2019 – budget principal, par chapitre et par opération, selon le vote suivant :

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Pour	Contre	Abstention
R 002 - Résultat de fonctionnement reporté	21		8
70 – Produits des services, du domaine, et ventes diverses	21		8
73 - Impôts et taxes	21		8
74 - Dotations et participations	21		8
77 – Produits exceptionnels	21		8

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Pour	Contre	Abstention
011 – Charges à caractère général	21		8
014 – Atténuations de produits	21		8
023 - Virement à la section d'investissement	21		8

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

Recettes d'investissement			
Chapitre	Pour	Contre	Abstention
021 – Virement de la section de fonctionnement	23		6
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	23		6
16 – Emprunts et dettes assimilés	23	3	3
13 – Subventions	23		6
041 – Opérations patrimoniales	23		6

Dépenses d'investissement			
Chapitre	Pour	Contre	Abstention
001 – Solde d'investissement reporté	23		6
20 – Immobilisations incorporelles	23		6
204 – Subventions d'équipement versées	23		6
21 – Immobilisations corporelles	23		6
23 – Immobilisations en cours	23		6
16 – Emprunt et dettes assimilées	23		6
041 – Opérations patrimoniales	23		6

Carole Grelaud : Merci, parce qu'il est vrai que c'est un exercice un peu long.

9	2019-43	APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019 – BUDGET ANNEXE POMPES FUNÉBRES
---	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Le présent budget supplémentaire a pour objet d'intégrer les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent et de procéder à quelques ajustements budgétaires, en dépenses et en recettes, qui sont devenus nécessaires en cours d'exécution budgétaire.

Le budget supplémentaire 2019 budget annexe pompes funèbres est disponible en mairie, à la Direction générale, et est consultable sur le portail élus.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2019-2 du 28 janvier 2019, approuvant le budget primitif de l'exercice 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 13 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 17 juin 2019 ;

Le rapporteur propose de voter le budget supplémentaire, par chapitre, tel que détaillé ci-dessous :

Fonctionnement :

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
R 002 - Résultat de fonctionnement reporté		44 118,60 €	44 118,60 €
Total des recettes de fonctionnement		44 118,60 €	44 118,60 €

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
011 – Charges à caractère général	44 118,60 €		44 118,60 €
Total des dépenses de fonctionnement	44 118,60 €		44 118,60 €

Investissement :

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
R 001 – Résultat antérieur reporté		5 021,22 €	5 021,22 €
Total des recettes d'investissement		5 021,22 €	5 021,22 €

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
21 – Immobilisations corporelles	5 021,22 €		5 021,22 €
Total des dépenses d'investissement	5 021,22 €		5 021,22 €

Carole Grelaud : La même chose, mais cette fois-ci pour le budget annexe des pompes funèbres.

Jean-Michel Éon : Il n'y a pas d'opération à ajouter, il faut juste ajouter le résultat reporté que vous avez voté tout à l'heure dans le cadre de l'affectation du résultat de ce budget annexe. Je ne pense pas qu'il y ait de question particulière.

En fonctionnement, au chapitre des recettes, c'est le résultat de fonctionnement reporté que vous avez voté tout à l'heure.

Au chapitre des dépenses, au chapitre 011, charges à caractère général, dépenses réelles 44 118,60 euros.

Il est procédé au vote chapitre par chapitre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget supplémentaire 2019 – budget annexe pompes funèbres, par chapitre, selon le vote suivant :

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Pour	Contre	Abstention
R 002 - Résultat de fonctionnement reporté	23		6

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Pour	Contre	Abstention
011 – Charges à caractère général	23		6

Recettes d'investissement			
Chapitre	Pour	Contre	Abstention
R 001 – Résultat antérieur reporté	23		6

Dépenses d'investissement			
Chapitre	Pour	Contre	Abstention
21 – Immobilisations corporelles	23		6

10	2019-44	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE – ACTUALISATION DES TARIFS MAXIMAUX APPLICABLES EN 2020
-----------	----------------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSE

Conformément à l'article 171 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, le conseil municipal du 6 octobre 2008 a instauré à compter du 1^{er} janvier 2009 la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) en substitution à la taxe sur les affiches et la taxe sur les emplacements publicitaires fixes sur le territoire de la commune.

La taxe locale sur la publicité extérieure, assise sur la superficie exploitée, s'applique à tous les supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles de la voie publique et concerne :

- les dispositifs publicitaires ;
- les enseignes ;
- les pré-enseignes.

La Ville a fixé les différents tarifs à 100 % des tarifs maximaux. Elle a par ailleurs décidé d'exonérer les enseignes, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 7 m², ceci afin de préserver plus particulièrement les petits commerces.

La TLPE est recouvrée annuellement par la Ville et est payable sur la base d'une déclaration préalable des assujettis. Pour 2018, le montant de la recette s'est élevé à 92 966 €.

La société Go Pub assiste la Ville dans la mise en œuvre de cette taxe. Elle met à disposition de la Ville un logiciel pour la gestion de la taxe, recense chaque année l'ensemble des supports soumis à la TLPE et assure une assistance administrative, juridique, comptable et fiscale. La société est rémunérée sur la base de 8,50 % HT de la recette annuelle.

L'actualisation des tarifs doit être fixée par délibération du conseil municipal avant le 1^{er} juillet de l'année en cours pour application l'année suivante. Les tarifs sont relevés dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant-dernière année. Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE pour 2020 s'élève ainsi à + 1,6 % (source INSEE).

Le tarif de référence pour la détermination des différents tarifs fixés à l'article L. 2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales s'élèvera donc en 2020 à 16,00 € (contre 15,70 € en 2019).

Aussi, les tarifs maximaux par m², par face et par an, pour l'année 2020, seront les suivants :

- | | |
|--|-------------|
| • publicité et pré-enseignes non numériques inférieures ou égales à 50 m ² : | 16,00 € |
| • publicité et pré-enseignes non numériques supérieures à 50 m ² : | 32,00 € |
| • publicité et pré-enseignes numériques inférieures ou égales à 50 m ² : | 48,00 € |
| • publicité et pré-enseignes numériques supérieures à 50 m ² : | 96,00 € |
| • enseignes inférieures ou égales à 7 m ² : | exonération |
| • enseignes supérieures à 7 m ² et inférieures ou égales à 12 m ² : | 16,00 € |
| • enseignes supérieures à 12 m ² et inférieures ou égales à 50 m ² : | 32,00 € |
| • enseignes supérieures à 50 m ² : | 64,00 €. |

PROPOSITION

Vu l'article 171 de la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;

Vu les articles L.2333-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2008-136 du conseil municipal du 6 octobre 2008 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 13 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 17 juin 2019 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- indexer automatiquement les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant dernière année, portant ainsi le tarif de référence pour la détermination des tarifs maximaux à 16,00 € pour l'année 2020 ;
- maintenir l'exonération mise en place par la délibération du conseil municipal du 6 octobre 2008 concernant les activités dont le cumul des surfaces d'enseignes est inférieur ou égal à 7 m² ;
- inscrire les recettes afférentes au budget 2020 ;
- donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe.

Carole Grelaud : Merci pour toute cette partie budgétaire. Nous allons parler de la taxe locale sur la publicité extérieure, avec ce sujet qui revient tous les ans puisqu'il y a une actualisation des tarifs à mettre en place.

Jean-Michel Éon : Oui, et comme il s'agit d'une taxe, c'est un impôt et il doit être voté par l'assemblée délibérante que constitue le conseil municipal. Vous avez à vous prononcer sur le fait que nous fassions varier les taux applicables pour 2020 aux tarifs de la TLPE, la taxe locale sur la publicité extérieure, que nous devons voter dès maintenant. La hausse correspond à ce que nous donne l'INSEE plus 1,6 %. Le tarif de référence pour la détermination des différents tarifs s'élèvera donc en 2020 à 16 euros du mètre carré.

Il est peut-être important de préciser à ce stade que nous avons mis en place, au moment où cette taxe locale avait été instituée, une exonération pour les toutes petites enseignes. Cette taxe locale sur la publicité extérieure n'impacte pas les petits commerçants couéronnais qui ont une enseigne de moins de 7 mètres carrés, de mémoire.

Carole Grelaud : C'est tout à fait cela. Y a-t-il des prises de parole ? Oui, Madame Auffray. Et Monsieur Masson.

Claudette Auffray : Nous n'avons pas changé de position depuis le conseil municipal de juin 2015. Cette taxe locale sur les enseignes et publicités est un impôt instauré de façon facultative et en sont exonérées les enseignes dont la surface est inférieure à 7 mètres carrés. Ne faites pas miroiter que vous faites un cadeau aux entreprises qui ne dépassent pas cette surface.

Vous perdrez dans vos bonnes habitudes de toujours taxer. Vous nous répondrez que cette taxe n'est pas élevée, que les entreprises de Couéron sont prospères et qu'elles peuvent donc payer. C'est loin d'être le cas de toutes. Les entreprises et commerçants sont écrasés de petites taxes de ce genre qui, au bout du compte, représentent des sommes importantes.

De toute évidence, nous voterons comme à notre habitude contre cette décision. Merci.

Carole Grelaud : Très bien, merci. Monsieur Masson.

Monsieur Masson : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.

Dans un contexte économique difficile pour cette catégorie professionnelle, et au regard de l'imposition déjà très élevée les concernant, vous décidez de nouveau, et sans état d'âme, d'appliquer et même d'augmenter la taxe locale sur la publicité extérieure.

Nous vous rappelons que la taxe locale sur la publicité extérieure est un impôt instauré de façon facultative, comme le disait Madame Auffray.

Tout d'abord, arrêtez de faire croire, et je rejoins aussi Madame Auffray, que vous faites des cadeaux en exonérant les enseignes inférieures à 7 mètres carrés. C'est la loi. Elles font partie des exonérations dans ce dispositif. Il n'y a pas de cadeau.

Nous avons connaissance de communes qui ont décidé de taxer principalement les publicités, mais à minima les enseignes pour ne pas ruiner l'activité des entreprises. Soit elles exonèrent les commerces de proximité, soit elles n'actualisent pas, soit tout simplement elles ne l'appliquent pas, comme récemment quelques villes que je peux vous citer, Guérande, Clisson.

Vous avez créé un comité consultatif de commerces et d'artisanat depuis 2017. C'est vraiment se donner bonne conscience, car au regard de ce que vous faites voter ce soir, vous vous moquez royalement de certaines de ces catégories professionnelles qui sont en voie de disparition sur notre commune. Et je suis bien placé pour vous le dire. Couëron a fait le choix d'obtenir des liquidités supplémentaires au détriment de ces entreprises et commerces et emplois. Ne les obligez pas à retirer leurs enseignes et, ainsi, perdre toute visibilité.

Par conséquent, nous voterons contre cette délibération. Merci.

Jean-Michel Éon : Quoi répondre ? Vous avez vous-mêmes donné les arguments. D'abord, nous vérifions, mais l'exonération n'est pas de fait. C'est une possibilité offerte aux communes, effectivement, et que nous avons donc instituée. Toutes les communes n'exonèrent pas systématiquement les enseignes de moins de 7 mètres carrés.

Monsieur Masson : Excusez-moi, Monsieur Éon, mais c'est la loi. Ce n'est pas une exonération par commune.

Carole Grelaud : Il faut relire la loi. Effectivement, elle instaure la possibilité de ne pas taxer les enseignes de moins de 7 mètres carrés, mais elle n'empêche pas de le faire si l'on souhaitait le faire. Je veux bien que l'on dise que c'est la loi, mais elle a de petites subtilités. Ce n'est donc pas une obligation de fait. Si nous délibérons pour ne pas tenir compte de cette superficie, nous pourrions le faire.

Jean-Michel Éon : Vous avez bien compris depuis le début de la soirée que construire un budget et le réaliser est un juste équilibre entre les recettes et des dépenses. Nous avons besoin de recettes et les industriels, qui sont les plus taxés – les grosses taxes sur la commune concernent Ikea, ou de telles entreprises – contribuent effectivement par cette taxe à la réalisation d'un certain nombre de projets sur la commune dans laquelle parfois, pour ne pas dire souvent, habitent leurs employés.

Carole Grelaud : Sylvie Pelloquin n'est pas là. Il ne faut pas non plus tout mélanger. Dans ce comité consultatif, ce n'est pas un sujet qui a été abordé, nous sommes partis sur un travail pour aider le commerce de proximité. Comme vous, je connais quelques commerçants, quand même, sur la commune. J'ai eu l'occasion de discuter avec eux. Quand on parle de dynamisme, comme nous l'avons évoqué tout à l'heure, je crois qu'ils sont là, qu'ils le reconnaissent, et j'en parle suffisamment avec eux pour savoir que cet apport de population est aussi ce qui fait vivre le commerce, et ce commerce de proximité.

Justement, pour aider ce commerce de proximité, les réflexions mises en place avec des représentants des commerces ont été qu'il fallait travailler sur une cartographie. Cette cartographie sera sur le site de la ville pour que chacun puisse savoir où trouver tel ou tel commerce. Une signalétique est aussi à mettre en place, c'est en cours et cela a été travaillé avec ce comité consultatif commerces et évidemment avec Nantes Métropole puisque, je vous le rappelle, nous sommes aussi sur une compétence métropolitaine. Nous travaillons donc aussi

avec Nantes Métropole sur la façon d'apporter un plus, un meilleur regard et une meilleure lisibilité des commerces et des commerçants sur les deux pôles, puisque ce sont à la fois le bourg et la Chabossière qui sont concernés.

Je crois que le travail mené est très intéressant et a porté ses fruits, qui maintenant va prendre forme et être vraiment visuel. Cela répond aussi à une demande que les commerçants avaient formulée.

Sylvie Pelloquin n'a pas pu nous rejoindre ce soir, mais elle aurait pu vous parler des rencontres qui se sont tenues.

Je crois que Michel Lucas a quelque chose à dire.

Michel Lucas : Oui, autre chose qui a conduit aussi à faire cette taxe locale sur la publicité extérieure. Je rappelle que cela a été aussi demandé par nos concitoyens pour éviter que l'on se retrouve partout, sur l'ensemble de la commune, avec des publicités qui fleurissent.

D'ailleurs, nombre de communes s'y sont mises pour ce genre de raisons. Regardez le long de la route de Vannes. À une époque, depuis Le Temple de Bretagne sur tout le long de la route, vous aviez des publicités extérieures de ce type, qui faisaient en gros deux à trois mètres carrés. Aujourd'hui, le fait de mettre cette taxe a permis de réduire la pollution visuelle que cela représentait et je crois qu'il faut aussi avoir cela à l'esprit. De plus, des gens qui, par ailleurs, n'ont pas de grandes surfaces de publicité peuvent en être exonérés.

Aujourd'hui cela nous évite de faire une réglementation parce que l'on est en train de le mettre en place au niveau de la métropole, également sur la commune, pour éviter une pollution visuelle qui gâche le paysage. Très concrètement, nous avons sur le boulevard de la Libération à une époque vingt ou trente panneaux. Par ailleurs, cela nous permettrait peut-être aussi d'éviter que nos concitoyens nous disent que nous ne faisons pas notre travail.

Carole Grelaud : Monsieur Rivière, je crois.

Jean-Paul Rivière : Je souhaiterais intervenir sur le sujet. Deux choses sont à bien différencier, la publicité et l'enseigne. Ce sont deux choses différentes, à mon avis. On peut faire de la publicité sur le bord de la route, mais l'enseigne et la pré-enseigne sont différentes. Elles indiquent un point de vente ou un commerce à proximité.

J'ai retiré il y a quelques années ma pré-enseigne parce que je payais 35 euros. Pas pour l'enseigne, mais pour la pré-enseigne. Je voulais vous le faire remarquer. Même les producteurs locaux y font attention. Merci.

Carole Grelaud : Si vous regardez bien sur notre commune, il existe encore des panneaux qui fleurissent à différents endroits. Effectivement, ce sont des panneaux un peu plus réduits, mais présents malgré tout. Par rapport aux enseignes, cela fait aussi partie de la ville, de son visage, de son patrimoine, donc c'est une façon aussi de permettre que l'on soit sur des enseignes plus réduites, plus qualitatives. Je pense que cela va dans le bon sens, pour tout le monde.

Jean-Paul Rivière : Peut-être pourriez-vous faire une différenciation ? C'est notre avis.

Carole Grelaud : Très bien. Je vais mettre au vote cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 23 voix pour et 6 voix contre, la proposition du rapporteur.

11	2019-45	APPROBATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DU SOL SPORTIF DU GYMNASSE LÉO LAGRANGE
----	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSE

En 2006-2007, La Ville a fait procéder à des travaux de réhabilitation du gymnase Léo Lagrange avec l'objectif d'améliorer de manière conséquente son confort d'utilisation en intervenant à la fois sur l'isolation de la salle, le chauffage, la ventilation, l'éclairage, les rangements et en faisant poser un nouveau revêtement de sol sportif. La maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation a été confiée à un groupement solidaire constitué de Monsieur Yves BOISDRON, mandataire et de la SARL SCOP ISOCRATE, cotraitant. La mise en œuvre du sol sportif a été attribuée à la SARL ALAIN JOBARD et réceptionnée le 31 juillet 2007 (avec levée de réserves le 5 juin 2008).

Pour faire suite aux constats, par les services de la Ville, de désordres et de malfaçons apparus sur ledit sol sportif, la Ville a introduit, en juin 2017, une requête auprès du juge des référés afin qu'une expertise soit prescrite.

Celle-ci avait pour objectif de constater les dysfonctionnements de manière contradictoire, d'en déterminer les responsabilités et de fixer les mesures de réparation nécessaires pour mettre fin aux malfaçons relevées de manière pérenne.

Le rapport d'expertise définitif, en date 25 mai 2018, conclut à la responsabilité de la société JOBARD à hauteur de 75 % pour l'imputabilité technique et à celle de M. BOISDRON à hauteur de 25 %.

Dès lors, il est proposé de mettre définitivement fin au litige opposant la Ville aux différentes parties en cause, par un accord amiable formalisé par protocole transactionnel joint à la présente délibération.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 13 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 17 juin 2019 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- autoriser Madame le Maire à signer le protocole transactionnel joint à la présente délibération, et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PROTOCOLE

• **Entre :** _____

LA COMMUNE DE COUËRON

• **Et, d'une part :** _____

LA SMABTP

• **Et, d'autre part :** _____

LA MAF

PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE

LA COMMUNE DE COUÉRON,

Sise Hôtel de ville – 8 place Charles de Gaulle – BP 27 – 44220 COUÉRON, représentée par son Maire en exercice régulièrement habilité par le conseil municipal ;

Ci-après dénommée « *la commune* »

ET, D'UNE PART

LA SMABTP ;

Ci-après dénommée « *la SMABTP* »

ET, D'AUTRE PART

LA MAF,

Ci-après dénommée « *la MAF* »

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

EXPOSE

1. La commune de COUÉRON a fait procéder à des travaux de réhabilitation de la halle des sports LEO LAGRANGE sise La Chabossière – 44240 COUÉRON.

La commune de COUÉRON a notifié à Monsieur Yves BOISDRON, en sa qualité de mandataire du groupement, le 15 septembre 2006, le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la halle des sports LEO LAGRANGE.

Le lot n°4 – Sol sportif a été attribué à la SARL ALAIN JOBARD qui a signé son acte d'engagement le 29 juin 2006. Les travaux de pose du revêtement de sol sportif ont démarré le 25 juin 2007, selon ordre de service n°1 signé le 25 mai 2006.

Le procès-verbal de réception du lot n°4 a été signé le 31 juillet 2007 et la levée des réserves du lot n°4 a eu lieu le 5 juin 2008.

2. Dans le courant de l'année scolaire 2013-2014, l'entreprise JOBARD est intervenue en réparation sur le sol sportif après que la commune de COUÉRON a constaté localement une fissuration du revêtement de sol avec souplesses du support.

Dans le courant de l'hiver 2015-2016, le service des sports de la commune de COUÉRON a, de nouveau, été alerté par la présence de nombreuses fissures sur le revêtement de sol et sur l'existence de différences de niveaux du sol sportif.

Par une requête en référé expertise enregistrée au tribunal administratif de NANTES le 20 juin 2017, la commune de COUÉRON a demandé la désignation d'un expert. Il a été fait droit à sa demande par une ordonnance en date du 16 août 2017.

3. Monsieur TORZEC, expert judiciaire, a rendu son rapport d'expertise définitif le 25 mai 2018.

Il conclut à la responsabilité de la société JOBARD à hauteur de 75% pour l'imputabilité technique et à celle de Monsieur BOISDRON à hauteur de 25%.

Aucune des parties n'étant disposée à céder à l'intégralité des prétentions de l'autre, mais chacune d'elles s'étant déclarée désireuse de mettre fin définitivement à toute discussion, des pourparlers se sont engagés entre elles, et aux termes de discussions, et moyennant concessions réciproques, un accord a pu être trouvé.

Ceci étant exposé, les parties ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DU PROTOCOLE

Le présent protocole a pour objet :

- D'organiser le règlement amiable du litige lié à l'exécution du Lot n°4 – Sol sportif relatif au marché de réhabilitation de la halle des sports LEO LAGARANGE à COUÉRON ;
- Les conditions de l'absence d'enregistrement d'une requête indemnitaire devant le tribunal administratif de NANTES.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DE LA SMABTP

1. La SMABTP, assureur de la SARL JOBARD, s'engage à verser à la commune de COUÉRON la somme de 112.044,15 € TTC correspondant à la réparation du sol sportif affecté de désordres.

Ce montant repose sur le devis établi par la SARL JOBARD le 20 juin 2018 à hauteur de 213.417,42 € TTC (Annexe n°1).

Sur ce montant, un coefficient de vétusté de 30% a été appliqué.

La somme à régler par la SMABTP correspond à la part de 75% de responsabilité mise à la charge de la SARL JOBARD par l'expert à l'issue de son rapport d'expertise.

2. La SMABTP s'engage à verser la somme de 5.689,75 € à la commune de COUÉRON, correspondant aux frais d'expertise taxés par une ordonnance en date du 13 août 2018 (Annexe n°2) sur la base du pourcentage de responsabilité laissé à la charge de la SARL JOBARD.

3. La somme totale de 117.733,90 € TTC sera versée sur le compte CARPA du conseil de la commune de COUÉRON dont le RIB est joint au présent protocole (Annexe 3).

Le versement devra intervenir dans le délai de quinze (15) jours à dater de la plus tardive des signatures du présent protocole.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA MAF

1. La MAF, assureur de Monsieur BOISDRON, s'engage à verser à la commune de COUÉRON la somme de 37.348,05 € TTC correspondant à la réparation du sol sportif affecté de désordres.

Ce montant repose sur le devis établi par la SARL JOBARD le 20 juin 2018 à hauteur de 213.417,42 € TTC (Annexe n°1).

Sur ce montant, un coefficient de vétusté de 30% a été appliqué.

La somme à régler par la MAF correspond à la part de 25% de responsabilité mise à la charge de Monsieur BOISDRON par l'expert à l'issue de son rapport d'expertise.

2. La MAF s'engage à verser la somme de 1.896,58 € à la commune de COUÉRON, correspondant aux frais d'expertise taxés par une ordonnance en date du 13 août 2018 (Annexe n°2) sur la base du pourcentage de responsabilité laissé à la charge de Monsieur BOISDRON.

3. La somme totale de 39.244,63 € TTC sera versée sur le compte CARPA du conseil de la commune de COUÉRON dont le RIB est joint au présent protocole (Annexe 3).

Le versement devra intervenir dans le délai de quinze (15) jours à dater de la plus tardive des signatures du présent protocole.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DE COUÉRON

1. La commune de COUÉRON s'engage à faire les travaux de réparation du sol sportif par une entreprise tierce.

En cas d'éligibilité des travaux au fond de compensation de la TVA (FCTVA), le montant perçu par la commune de COUÉRON au titre du fonds pour cette opération sera reversée aux assureurs sur la base du taux de compensation figurant à l'arrêté préfectoral de notification. Ce versement se fera dans un délai d'un mois à compter de la notification à la commune de l'arrêté préfectoral susvisé, et selon la répartition suivante :

- 75% à la SMABTP, assureur de la société JOBARD ;
- 25% à la MAF, assureur de Monsieur Boisdron.

Les coordonnées bancaires (RIB) auxquels s'effectuent le(s) versement(s) sont joints en annexe 4 du présent protocole.

2. La commune de COUÉRON une fois en possession des indemnités versées par la SMABTP et la MAF s'estimera parfaitement remplie dans ses demandes portant sur la reprise du sol sportif affecté de désordres.

Elle renoncera à exercer quelque action contentieuse que ce soit à l'encontre des requises et de la SARL JOBARD sur la base du rapport d'expertise.

ARTICLE 5 – VALEUR DU PROTOCOLE D'ACCORD

Le présent protocole, librement négocié entre les parties, vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du code civil.

Les parties reconnaissent avoir bénéficié du temps et des conseils nécessaires pour mesurer la portée de leurs engagements et donner leur entier consentement à la présente transaction.

Celle-ci bénéficie de l'autorité de la chose jugée en dernier ressort et ne peut être attaquée, ni pour cause d'erreur, ni pour cause de lésion, conformément aux dispositions de l'article 2052 du code civil.

L'exécution forcée des engagements figurant dans le présent protocole pourra en conséquence être ordonnée par les instances compétentes.

ARTICLE 6 – DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties élisent domicile en leurs sièges tels qu'indiqués en tête des présentes.

ARTICLE 7 – LITIGES

Tout litige relatif à l'exécution du présent protocole sera porté devant le tribunal administratif de NANTES auquel les parties entendant expressément donner compétence.

ARTICLE 8 – ANNEXES

1. Devis de la SARL JOBARD ;
2. Ordonnance de taxation des honoraires de l'expert ;
3. RIB du compte CARPA de la SELARL CARADEUX CONSULTANTS,
4. Coordonnées des comptes devant recevoir les remboursements du FCTVA

Fait à NANTES, sur 6 pages, en 3 exemplaires originaux. Dont un reviendra à chacune des parties après avoir été signé par chacune d'elle.

La signature des parties sera précédée de la mention manuscrite « bon pour accord transactionnel » et devra être également apposée sur chacune des annexes au présent.

Chaque page du présent protocole et de ses annexes devra être paraphée par les signataires.

La commune de
COUÉRON
Le Maire

Le

La SMABTP
XXX

Le

La MAF
XXX

Le

PROJET

Carole Grelaud : Le protocole pour les travaux de réfection du sol sportif du gymnase Léo Lagrange.

Jean-Michel Éon : Vous savez que c'est une affaire qui dure depuis un moment puisque les travaux qui font l'objet du litige ont été réalisés en 2006-2007, alors que la Ville avait procédé à des travaux de réhabilitation du gymnase Léo Lagrange. Quelques années après, nous avons constaté des problèmes sur ce revêtement qui ont obligé la Ville à diligenter une expertise judiciaire.

Le rapport d'expertise a été concluant puisque le 25 mai 2018, il a conclu à la responsabilité de la société Jobard, qui avait réalisé les travaux, à hauteur de 75 % de l'imputabilité technique et de celle de Monsieur Boisdron qui était le maître d'œuvre, à hauteur de 25 %.

À partir de ces constatations, nous avons deux solutions, soit nous entamons une procédure judiciaire qui risquait d'être longue et coûteuse, soit nous entamons un processus transactionnel avec les deux autres parties. C'est ce qui a été proposé. Nos avocats et les avocats des deux autres parties ont négocié pour aboutir au protocole transactionnel que nous vous soumettons ce soir.

Certes, cela a été dit en commission, il y a notamment un taux de vétusté relativement important appliqué à la somme prévue pour les travaux. Cela dit, nous n'avions pas trente-six solutions. Soit nous nous mettions d'accord, et c'est le principe d'un protocole transactionnel, soit nous nous lançons dans une procédure judiciaire qui avait deux inconvénients majeurs. Le premier inconvénient est que, sans doute, cette procédure aurait été longue et coûteuse et nous aurait coûté au moins aussi cher que ce que nous perdons sur la vétusté. Le deuxième inconvénient, encore plus important, nous ne pouvions pas réaliser de travaux sur l'équipement le temps que le pouvoir judiciaire statue. Nous en serions arrivés à ne plus pouvoir utiliser l'équipement et à devoir le fermer. Même si ce n'est pas encore aujourd'hui le cas, nous n'en sommes pas très loin.

Le choix a été fait, après un certain nombre de négociations, de vous proposer le protocole transactionnel tel que rédigé aujourd'hui.

Carole Grelaud : Merci. Évidemment, les travaux sont programmés sur les vacances d'automne. Cela a été vu au travers du bureau directeur de l'OMS avec les clubs concernés. Je suis allée à plusieurs de leurs assemblées générales, donc nous avons pu en parler, l'évoquer. Il est sûr qu'il y aura pendant une semaine pour eux quelques petits soucis d'organisation, mais ce sera anticipé pour permettre aux compétitions de se tenir et surtout à l'ensemble des sportifs de continuer à pratiquer leur sport avec quelques aménagements.

Le fait d'aller sur ce protocole permet quand même de bien dérouler. De plus, le travail qui sera mené sur cet équipement dans le cadre de toute l'étude menée sur le complexe Léo Lagrange aboutira au transfert d'un gymnase sur ce lieu et permettra donc aussi de concevoir éventuellement, à terme, d'autres aménagements.

Par rapport à cet accord sur le protocole, y a-t-il d'autres questions complémentaires ? Oui, Monsieur Fedini ?

François Fedini : Mes chers collègues, mesdames et messieurs. J'ai bien entendu vos arguments, Monsieur Éon, mais au bilan final de cette affaire, la Ville va perdre environ 70 000 euros, si je ne m'abuse. C'est dommage et n'aurait-il pas été judicieux d'aller jusqu'au bout de la procédure, malgré vos arguments ? Récupérer l'intégralité de la somme aurait pris un peu de temps et coûté un peu plus en frais d'avocats, mais au-delà des sommes récupérées, cela aurait aussi envoyé un signe fort aux entreprises en leur montrant qu'elles ne peuvent pas se permettre de faire n'importe quoi lors de l'exécution d'un marché public à Couëron.

Nous profitons pour rappeler quelques réalisations, et non des moindres, qui, elles aussi, ont connu de gros soucis et des retards dans leur réalisation : le vélodrome, la piscine, la nouvelle médiathèque et tout récemment l'école Jean Zay. Avouez que cela fait beaucoup, quand même. À quand un chantier sans souci ? Je sais que ce n'est pas vous qui le faites, mais il va falloir un jour montrer les dents.

Puisque nous abordons les constructions sur notre commune, nous souhaitons aussi vous interpeller sur un chantier en cours, celui de la rénovation du quartier du Bossis. Nous sommes allés le visiter et rencontrer les habitants très récemment. Il nous inspire quelques réflexions. La première est : fallait-il densifier autant ce

quartier en termes de logements ? Tout est serré, dense, comprimé. Tout le monde voit tout le monde. Nous sommes loin de la présentation idyllique du projet fait dans la salle de l'Estuaire où tout semblait aéré, immeubles espacés les uns des autres, des habitations bien séparées. La réalité est, effectivement, toute autre.

La construction d'habitations en proximité d'autres maisons n'autorise aujourd'hui plus d'intimité. Des fenêtres donnent directement sur des jardins, des terrasses, avec comme seule distance un petit chemin. Est-ce vraiment légal ? Certains cabanons sont à proximité d'une bouche d'évacuation de gaz, et les clôtures installées sans aucune concertation avec les locataires.

Quatrièmement, les espaces de la vie sociale ont été diminués de façon drastique. Certains locataires nous ont même rapporté qu'ils n'avaient pas été consultés. Certains ne peuvent pas installer un salon de jardin ou recevoir leurs petits enfants dans un espace de jeu. J'ai pu voir que certains jardins sont réduits uniquement à une petite terrasse. Beaucoup de personnes se plaignent d'un manque de concertation, voire de dialogue avec le bailleur, CDC Habitat. Les espaces verts ne sont, effectivement, pas entretenus, si ce n'est par les habitants par exemple au niveau des garages, totalement insalubres d'ailleurs, les herbes poussent partout, même devant les portes d'accès. C'est au bailleur de faire l'entretien des parties communes. Ne serait-il pas judicieux de construire de nouveaux garages, puisque les actuels sont totalement délabrés et amiantés ? Les gouttières ne sont pas raccordées aux eaux pluviales. Les pluies s'écoulent directement dans les terrains. Quant aux garages, eux n'ont même pas de gouttières. Trouvez-vous cela normal ?

Ce n'est pas parce qu'il s'agit d'habitat social qu'il faut se permettre de faire n'importe quoi, et en l'occurrence c'est ce qui se passe sur ce projet. En tant que municipalité, vous devez exiger du bailleur social des réponses et des solutions à tous ces problèmes que nous avons évoqués. Le respect des personnes est la base d'une vie en société paisible. Là, pour finir, vous avez été dupés, tout comme nous d'ailleurs, par le projet non seulement en termes de réalisation, mais aussi sur l'aspect visuel, car vous avez renoncé à l'image historique et atypique de ce quartier. Certes, une rénovation est à envisager, mais pas dans ces proportions et surtout pas au détriment des habitants. Que comptez-vous faire pour cette opération ?

Nous vous remercions de votre attention.

Carole Grelaud : Merci. Première réponse sur le protocole, une seconde qui devrait être courte par rapport à ce thème, puisque là, nous sommes un peu hors sujet. Nous nous éloignons beaucoup de Léo Lagrange. Ludovic Joyeux apportera quelques points de réponse.

Ludovic Joyeux : Je ferai très court, Monsieur Fedini, pour ce qui est de montrer les dents, c'est vous qui nous montrez l'exemple. S'agissant de ce protocole transactionnel, vous oubliez de dire une chose, qui est que même si nous allons au bout de la procédure, nous ne sommes jamais certains que cela changera quelque chose à ce que nous acceptons aujourd'hui. Nous n'avons pas de garantie en allant au bout de la procédure de récupérer une partie des 70 000 euros que nous perdons effectivement. Dans ce cadre, nous avons fait le choix, au bénéfice des utilisateurs, d'activer la mise en œuvre des travaux qui permettront à la rentrée des prochaines vacances d'automne d'utiliser l'équipement.

Carole Grelaud : En plus, cette diminution de 70 000 euros est fonction de la vétusté, et elle ne changera pas. Donc nous ne pourrions de toute façon pas les récupérer, ce n'est pas possible. Cela pourrait être encore plus désavantageux. Je ne pense pas que nous fassions le mauvais choix.

Ludovic, rapidement, deux trois points.

Ludovic Joyeux : Une réponse courte. Je me tiens à votre disposition si vous voulez continuer d'échanger sur le sujet. Vous avez dit deux choses fort intéressantes ;, d'abord le fait que cela relève bien de la responsabilité du bailleur. Sur ce point, nous sommes d'accord. Pour être très clair, nous avons vis-à-vis des bailleurs qui ont un patrimoine sur notre territoire désormais des exigences très élevées, et des éléments que vous avez portés à notre connaissance ont été portés par une délégation d'habitants du quartier que nous avons accueillie. Cette délégation était accompagnée par la CLCV pour objectiver très précisément les choses. C'est une situation que nous connaissons, mais c'était intéressant de croiser notre perception et la leur.

Sur les questions de densité, nous en parlerons à un autre moment.

Sachez que CDC Habitat, feu la SAMO, qui est le bailleur principal de logements sociaux sur notre territoire, est engagé avec nous sur la tenue de son patrimoine. Nous connaissons les faits que vous nous rapportez, malheureusement, ils ne concernent pas uniquement le patrimoine du Bossis, et sachez que CDC Habitat fera l'objet d'une rencontre qui ne sera, à mon avis, pas très confortable pour eux. Il sera question effectivement de plusieurs projets avec eux, la vente d'une partie trop conséquente de leur patrimoine étant un point, la question de l'ensemble de leur patrimoine et des droits à construire, qui seront directement conditionnés à ces plans de réhabilitation. Notamment le fait que sur le quartier du Bossis, il y avait des engagements très fermes, notamment pour l'implication des habitants sur la réhabilitation du secteur, ce qui n'a pas été fait sur les deux premières phases du programme, en tout cas, pas suffisamment. C'est la raison pour laquelle la troisième phase du programme, le long du boulevard des Martyrs de la Résistance, a été aujourd'hui cassée, en tout cas nous n'avons pas validé le permis de construire qui nous a été proposé au motif que le processus n'a pas été respecté.

Nous partageons cette vigilance, nous étions bien au courant de ces situations et nous allons les corriger.

Carole Grelaud : Très bien, merci. S'il n'y a pas d'autres remarques par rapport au protocole, je vais mettre aux voix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 25 voix pour et 3 abstentions, la proposition du rapporteur.

12	2019-46	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2019
----	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

La Ville de Couéron est attentive à soutenir l'action des associations qui interviennent sur son territoire et contribuent activement au renforcement du lien social et à l'attractivité du territoire.

Dans le cadre du projet de spectacle autour du collectage des anciens apprentis des industries de la Basse-Loire réalisé par la comédienne Jeanine Qannari, il est proposé d'attribuer une subvention de 800 € à la ville de La Montagne.

Par ailleurs, il est proposé d'attribuer une subvention de 600 € à l'association Place au Vélo pour l'organisation d'une vélo parade durant la manifestation Débord de Loire.

Enfin, dans le cadre de la participation de 18 élèves du collège Paul Langevin au congrès Math en Jeans, association de recherche en mathématiques, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 270 € au collège Paul Langevin.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 13 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 17 juin 2019 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- attribuer une subvention exceptionnelle de 800 € à la ville de La Montagne pour le spectacle autour du collectage des anciens apprentis des industries de la Basse-Loire réalisé par la comédienne Jeanine Qannari ;
- attribuer une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association Place au Vélo pour l'organisation d'une vélo parade durant la manifestation Débord de Loire ;
- attribuer une subvention de 270 € au collège Paul Langevin pour la participation de 18 élèves au congrès Math en Jeans ;
- imputer les subventions au chapitre 67, article 6745.

Jean-Michel Éon : Nous arrivons presque au bout de mes interventions, avec cette délibération habituelle en cette période de l'année. Nous avons des demandes de subventions, exceptionnelles sauf pour l'une d'entre elles qui revient chaque année. Vous comprendrez que c'est au regard du nombre d'élèves concernés du lycée Paul Langevin que l'on attribue une convention pour le congrès Math en Jeans. C'est la troisième subvention.

Il y en a deux autres, dont une de 800 euros à la ville de La Montagne autour de la collecte des témoignages des anciens apprentis des industries de la Basse-Loire, réalisée par une comédienne, Jeanine Qannari.

Par ailleurs, il est proposé d'attribuer une subvention de 600 euros à l'association Place au Vélo pour l'organisation d'une vélo-parade, à laquelle vous participerez probablement pendant la manifestation Débord de Loire.

Pour terminer avec Math en Jeans, la subvention s'élève à 270 euros, attribuée au collège Paul Langevin.

Carole Grelaud : Y a-t-il des demandes d'informations complémentaires par rapport à ces subventions exceptionnelles ? Non. Je les mets aux voix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

13	2019-47	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019 – RÉSIDENCES THÉÂTRE BORIS VIAN
----	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Couëron propose au théâtre Boris-Vian une programmation diversifiée de spectacles vivants à l'adresse des familles qui comprend chaque saison un soutien à la création de spectacles. Il s'agit le plus souvent de résidences longues (de un à trois ans) d'artistes.

Les résidences visent à la fois à soutenir le projet artistique (aide matériel, logistique, financière...) de la compagnie et à amener le public local à la rencontre des artistes, pour découvrir autrement les formes du spectacle vivant et pour porter un regard nouveau sur le territoire.

Ainsi, depuis 2004, la ville de Couëron a soutenu les compagnies NGC 25, Esther Aumatell, les Aphoristes, Gianni Joseph, La Fidèle Idée, Le théâtre Pom', le Théâtre pour 2 mains, la compagnie Tiksit, le Niouton'Théâtre, la compagnie DK59, David Sire, la compagnie Charabia et les compagnies de théâtre amateur Arlequin Concorde Théâtre et Les Gens d'Ici.

Cette action de la Ville est reconnue par l'Etat et les autres niveaux de collectivités qui subventionnent depuis plusieurs années les projets portés à ce titre en partenariat avec les compagnies ainsi accueillies. Ce soutien public est indispensable aux compagnies qui défendent la recherche et la création artistique. Celles-ci dégagent en effet des recettes limitées de la vente de leurs spectacles et disposent de peu de trésorerie.

Il est proposé sur l'année 2019 de soutenir deux compagnies dans le cadre de l'enveloppe de 5 000 € habituellement dédiée au soutien à la création. Il s'agit de compagnies qui mènent au cours de la saison 2019/2020 des recherches pour des spectacles qui seront créés au cours des saisons 2019/2020 ou 2020/2021. Ces deux compagnies explorent des domaines artistiques différents, la chanson et le théâtre/marionnettes :

- la compagnie Méli-Mélodie – pour le spectacle *Des yeux pour te regarder*
Répétitions prévues au Théâtre Boris-Vian du 16 au 20 septembre 2019
Dix représentations du spectacle *Des yeux pour te regarder* prévues en décembre 2019 au théâtre Boris-Vian
Publics : adultes et enfants de 3 à 6 ans
Conception du spectacle : Esther Thibault, composition, écriture, arrangements : Esther Thibault, Sylvia Walowski et Maxime Dupuis, mise en scène : Julie Minck, chant et jeu : Esther Thibault, violoncelle et jeu : Maxime Dupuis, création lumière : Luc Souche
- le Bouffou théâtre représente Séverine Coulon pour la création du spectacle *La Vie animé de Nina W*
Répétitions prévues au Théâtre Boris-Vian du 28 octobre au 2 novembre 2019
Représentations prévue en novembre 2020 au théâtre Boris-Vian
Publics : tout public à partir de 7 ans
Mise en scène et écriture : Séverine Coulon, assistante mise en scène : Louise Duneton, composition musicale : Sébastien Troester, scénographie : Olivier Droux et Séverine Coulon, interprètes : Jean Louis Ouvrard et distribution en cours.

La compagnie Méli-Mélodie est implantée hors de la région Pays de la Loire, en Languedoc-Roussillon. Le précédent spectacle de la compagnie « *Chaque jour une petite vie* » a été accueilli au théâtre Boris-Vian en mai 2018.

Méli-Mélodie construit des spectacles musicaux en direction du très jeune public. Chaque création est émaillée d'ateliers, de rencontres, d'échanges avec les enfants qui nourrissent sans cesse le parcours artistique de la compagnie. Elle propose un univers au rythme particulièrement adapté aux tout-petits, en parfaite adéquation avec leur capacité d'écoute et d'attention propre à leur âge. Les spectacles sont ainsi construits comme une succession de scénettes, d'histoires courtes chantées, racontées et mises en musique qui permettent à l'enfant

d'être toujours surpris, dans le ressenti et l'émotion avant tout. Les chants sont l'élément premier autour duquel les créations sont élaborées. L'univers musical repose sur un juste équilibre entre sons, voix et instruments dans une recherche de simplicité, soignant particulièrement les arrangements afin qu'ils soient fluides et délicats. Par cette simplicité à la fois musicale et esthétique, Méli Mélodie instaure un rapport au public sensible afin d'ouvrir l'imaginaire des tout-petits.

« *Des yeux pour te regarder* » abordera un questionnement important de l'enfant : sa place. Tisser sa propre histoire et nouer des liens seront les interrogations au cœur du spectacle. Le spectacle sera présenté au théâtre Boris-Vian pour des publics scolaire, petite enfance et famille. Cette orientation s'inscrit pleinement dans la ligne du projet du théâtre Boris-Vian.

Le Bouffou théâtre est implanté en Bretagne, ce lieu de compagnonnage pour les arts de la marionnette porte administrativement les créations de Séverine Coulon jusqu'à l'automne 2019. Séverine Coulon qui réside à Rezé va créer dans les prochains mois sa compagnie. Séverine Coulon a travaillé de nombreuses années au sein des compagnies Tro-héol et Bouffou Théâtre, en tant qu'interprète et assistante à la mise en scène. Elle est artiste associée au Théâtre à la Coque dans le Morbihan et au Grand Bleu à Lille. « *La Vie Animée de Nina W* » sera sa deuxième mise en scène. Son premier spectacle « *Filles et soie* » sera accueilli au théâtre Boris-Vian en octobre 2019, cette diffusion sera accompagnée d'actions de sensibilisation.

« *La Vie Animée de Nina W* » s'inspirera librement du parcours d'une femme née pendant la seconde guerre mondiale en Biélorussie, ses parents fuyant leur ville natale Varsovie. Née au pire endroit au pire moment, elle parviendra pourtant à faire rêver des millions d'enfants à travers le monde. Nina Wolmark est entre autres, l'autrice et scénariste des séries de dessins animés « *Ulysse 31* », « *Les Mondes engloutis* » et l'adaptatrice de « *Rahan, Fils des Âges Farouches* ». Le spectacle sera présenté au théâtre Boris-Vian pour des publics scolaire et famille.

Il est à noter que ces sommes sont TTC, les compagnies appliquent, si elles sont assujetties, une TVA de 20 % sur cette subvention.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 13 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 17 juin 2019 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver les subventions aux associations suivantes :

- la compagnie Méli-Mélodie – pour le spectacle « *Des yeux pour te regarder* » : 2 500 € ;
- le Bouffou théâtre - pour la création du spectacle « *La Vie animé de Nina W* » : 2 500 € ;

- inscrire les crédits correspondants au budget principal de la ville ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Carole Grelaud : Le point numéro 13 est la répartition d'une subvention que nous prévoyons toujours dans le budget prévisionnel en matière culturelle. Ce sont 5 000 euros que nous avons prévus pour soutenir des résidences. C'est un programme que nous menons depuis 2004. Nous avons indiqué dans la délibération toutes les compagnies avec qui nous avons eu ce compagnonnage pendant toutes ces années.

Cette année 2019, la proposition que nous faisons concerne deux compagnies, chacune recevant 2 500 euros, avec deux thématiques, deux entrées différentes. L'une concerne la chanson et l'autre les marionnettes. L'une vient du Languedoc-Roussillon et l'autre de Bretagne, si ma mémoire est bonne.

Pourquoi les soutenons-nous ? Tout simplement pour qu'elles puissent créer et pour ce faire, il y a des prêts d'équipement et des achats de spectacles qui seront ensuite induits. Nous leur permettons aussi d'avoir des rencontres avec des publics.

La première qui s'appelle Méli-Méodie est plutôt orientée vers la toute petite enfance. La seconde, sur les marionnettes, est tout public, en particulier les scolaires. Ces deux compagnies seront avec nous pendant presque deux années à différents moments, pas en permanence.

La proposition qui vous est faite est d'attribuer une subvention de 2 500 euros pour la compagnie Méli-Méodie et 2 500 euros pour le Bouffou théâtre, chacune pour une création indiquée dans la délibération. Voulez-vous des informations complémentaires ? Non. Je vous invite à voter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 26 voix pour et 3 abstentions, la proposition du rapporteur.

14	2019-48	ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE DE COUËRON : CONVENTION D'UTILISATION AVEC LA RÉGION ET LE LYCÉE JEAN-JACQUES AUDUBON
----	---------	---

Rapporteur : Dominique Sanz

EXPOSÉ

La convention qui lie la ville de Couëron, la Région des Pays de la Loire, le lycée Jean-Jacques Audubon et son association sportive pour ce qui concerne l'utilisation des équipements sportifs municipaux est arrivée à son terme. Il convient donc de renouveler cet accord pour une durée de 4 ans.

Les tarifs horaires de location restent déterminés par la Région en fonction du type d'équipement et s'établissent, pour l'année 2019, comme suit :

	Tarifs 2019
<u>Grande salle</u>	
Tarif de base	8.70 €
Supplément chauffage	2.41 €
Supplément gardiennage	6.06 €
Petite salle ou salle spécialisée	5.25 €
Installations de plein air ou extérieurs	10.11 €
Piscine (le couloir de 25 m)	15.14 €
Installations spéciales	23.27 €

Un titre de recette annuel sera émis par la ville de Couëron et envoyé directement au lycée Jean Jacques Audubon.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 17 juin 2019 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- autoriser Madame le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération ;
- préciser que les recettes seront affectées au budget communal comme suit :
 - *411.752 pour les équipements couverts
 - *412.752 pour les équipements de plein air
 - *413.752 pour la piscine.

Carole Grelaud : Je donne la parole à Dominique Sanz pour une convention signée tous les ans avec la Région et le lycée Jean-Jacques Audubon pour la mise à disposition d'équipements sportifs.

Dominique Sanz : La convention qui lie la ville de Couëron, la région des pays de la Loire, le lycée Jean-Jacques Audubon et son association sportive, pour ce qui concerne l'utilisation des équipements sportifs municipaux, est arrivée à son terme. Il convient donc de renouveler cet accord pour une durée de quatre ans.

Vous avez les propositions de tarifs 2019, et un titre de recette annuel sera émis par la ville de Couëron et envoyé directement au lycée Jean-Jacques Audubon.

Je vous propose de voter sur ce projet.

Carole Grelaud : Y a-t-il des demandes d'informations complémentaires ? C'est une convention que nous bâtissons régulièrement et qui permet aux jeunes lycéens de bénéficier des équipements de la ville de Couëron.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

15	2019-49	AVANCEMENT DE GRADE – DÉTERMINATION DES RATIOS
----	---------	--

Rapporteur : Lionel Orcil

EXPOSÉ

Au regard de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la Fonction Publique Territoriale, les règles d'avancement de grade sont fixées pour partie par les collectivités. A cet effet, pour chaque cadre d'emplois, l'organe délibérant de la collectivité détermine au niveau local un taux de promotion, exprimé sous forme de ratio, en fonction de ses possibilités financières, de son organisation fonctionnelle et de sa politique de déroulement de carrière.

Il est à noter que les agents de la police municipale de catégorie C ne sont pas concernés. En effet, relevant d'un statut particulier, ils bénéficient de conditions spécifiques d'avancement de grade qui ne sont pas du ressort de l'assemblée délibérante.

Comme en 2018, il est proposé pour 2019 de porter ces ratios à 100 % pour l'ensemble des grades dans la mesure où le nombre de promouvables et l'enveloppe budgétaire prévisionnelle le permettent.

Il est par ailleurs proposé de maintenir les critères suivants pour l'inscription au tableau d'avancement :

- l'adéquation des grades d'avancement aux postes occupés ou à pourvoir ;
- la valeur professionnelle, les acquis de l'expérience professionnelle et la réussite aux examens et/ou concours ;
- l'ancienneté dans le grade, puis dans la fonction publique, pour départager des candidatures jugées équivalentes.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 35 ;

Vu la délibération n°2018-53 du 25 juin 2018 portant détermination des ratios liés aux avancements de grade des agents territoriaux ;

Vu l'avis du comité technique du 29 avril 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 13 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 17 juin 2019 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- fixer pour l'année 2019 les ratios liés aux avancements de grade des agents territoriaux de la ville de Couëron à 100 % pour l'ensemble des grades ;
- inscrire les crédits nécessaires au budget.

Carole Grelaud : Je donne la parole à Lionel Orcil pour le point 15 qui concerne les avancements de grade et la détermination des ratios.

Lionel Orcil : Je ne vais pas tout vous relire. Comme en 2018, il est proposé de porter ces ratios à 100 % pour l'ensemble du personnel, sur l'ensemble des grades, dans la mesure où le nombre de promouvables et l'enveloppe budgétaire prévisionnelle le permet, tout en maintenant les critères suivants pour l'inscription au tableau des avancements : l'adéquation des grades d'avancement au poste occupé ou à pourvoir, la valeur professionnelle des acquis, de l'expérience professionnelle, de la réussite aux examens et aux concours et l'ancienneté dans le grade, puis dans la Fonction publique, pour départager les candidatures jugées équivalentes.

Carole Grelaud : Souhaitez-vous des éléments complémentaires ? Non. De toute façon, ces éléments sont déterminés par rapport aux agents. Ce sont vraiment 100 % des avancements qui sont possibles, je ne crois pas que l'on puisse faire mieux, bien sûr en respectant les critères.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

16	2019-50	MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSIONS ENGAGÉS PAR LES AGENTS COMMUNAUX
----	---------	--

Rapporteur : Lionel Orcil

EXPOSÉ

En application du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié par le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007, la collectivité peut prendre en charge les frais générés par les déplacements des agents dont les barèmes sont fixés par arrêté ministériel.

Les agents territoriaux peuvent être amenés à se déplacer, pour les besoins du service. Les frais occasionnés par ces déplacements sont à la charge de la collectivité. Ils peuvent donc prétendre :

- à la prise en charge de leurs frais de transport,
- et à des indemnités de mission qui ouvrent droit, cumulativement ou séparément, selon les cas, au :
 - remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas,
 - remboursement forfaitaire des frais et taxes d'hébergement.

A l'occasion d'un stage (modalité réservée à la formation d'intégration), les agents peuvent également prétendre :

- à la prise en charge de leurs frais de transport,
- et à des indemnités de stage dans le cadre d'actions de formation professionnelle statutaire préalable à la titularisation ou aux indemnités de mission dans le cadre d'autres actions de formation professionnelle statutaire ou continue ; dans ce dernier cas, s'il a la possibilité de se rendre dans un restaurant administratif ou d'être hébergé dans une structure dépendant de l'administration moyennant participation, l'indemnité de mission attribuée à l'agent est réduite à 50 %.

Dès lors que ces frais sont engagés conformément aux dispositions réglementaires et autorisés par l'autorité territoriale, leur indemnisation constitue un droit quel que soit le statut de l'agent.

La commune de Couëron a précédemment délibéré le 27 janvier 2014 sur les modalités de remboursement des frais de missions engagés par les agents communaux ; aussi il est proposé de se prononcer sur la revalorisation des frais de déplacement en application du décret n° 2019-139 du 26 février 2019 qui modifie le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 ainsi que des arrêtés du même jour prévoyant la revalorisation des taux des indemnités de mission, de stage et kilométriques.

FRAIS D'HEBERGEMENT

Ainsi, pour les missions et les stages (formation professionnelle uniquement), le taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement, incluant le petit déjeuner, qui était fixé à 60 euros à Paris comme en Province, est désormais différencié et porté à :

Indemnité	PROVINCE	Grandes villes (population légale égale ou supérieure à 200 000 habitants) et communes de la métropole du Grand Paris ¹	PARIS
Frais d'hébergement (petit déjeuner compris)	70 €	90 €	110 €
	Pour les travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite : tarif unique 120 €		

¹ Les communes de la métropole du Grand Paris sont les communes reprises à l'article 1er du décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 susvisé, à l'exception de la commune de Paris

A noter, un nouveau taux d'hébergement est fixé à 120 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite, à Paris comme en Province.
Cette indemnité est versée sur production de justificatifs.

Le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas est en revanche inchangé et reste fixé à 15,25 €. Cette indemnité est versée, sous réserve de la production de justificatifs, pendant la totalité de la période comprise entre 11h et 14h pour le repas du midi ou entre 18h et 21h pour le repas du soir. L'indemnité n'est pas versée si le repas est fourni gratuitement.

Pour rappel, les repas pris dans le cadre de formations ne donnent pas lieu à la délivrance de titres restaurant (sauf dans le cadre de formations organisées à Couëron et pour lesquelles le repas n'est pas pris en charge).

INDEMNITES KILOMETRIQUES

Par ailleurs, les indemnités kilométriques sont également majorées.

1 – Pour l'utilisation d'un véhicule personnel

Catégories (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2000 km	De 2001 à 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
6 et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

L'agent, qui a utilisé son véhicule personnel, peut être remboursé de ses frais de stationnement et de péages sur présentation des pièces justificatives.

2 – Pour l'utilisation d'un véhicule à deux roues

Catégories	Catégories
Motocyclette (cylindrée supérieure à 125 cm ³)	0,14 €
Vélocycle et autres véhicules à moteur	0,11 €

Pour les vélocycles et les bicyclettes à moteur auxiliaire, le montant mensuel des indemnités kilométriques ne pourra être inférieur à 10 €.

Les autres modalités de prise en charge des frais de déplacements, prévues par la délibération n°2014-11 du 27 janvier 2014, restent inchangées.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 ;

Vu le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de stage prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2007 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2006 fixant le montant maximum de participation de l'administration employeur aux déplacements effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail par les personnels de l'Etat et des établissements publics administratifs de l'Etat travaillant hors Ile-de-France ;

Vu la délibération n°2014-11 du 27 janvier 2014, relative aux modalités de remboursement des frais de missions engagés par les agents communaux ;

Vu la délibération n° 2018-25 du 16 avril 2018, relative aux modalités de remboursement des frais de missions engagés par les agents communaux ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 13 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 17 juin 2019 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

Pour l'ensemble des déplacements professionnels dûment autorisés par un ordre de mission :

- autoriser le remboursement des frais de déplacement selon les nouvelles modalités réglementaires ;
- inscrire les crédits nécessaires au budget.

Carole Grelaud : Il s'agit simplement de remettre d'actualité les frais de mission engagés par les agents communaux lorsqu'ils vont en déplacement ou en formation.

Lionel Orcil : Je ne vais pas tout vous relire, il s'agit simplement d'une mise à jour des tarifs sur l'ensemble des prises en charge de transport, des indemnités de mission, des remboursements forfaitaires divers. Cette délibération avait été passée en 2014, c'est donc la même en dehors de deux petites modifications, le tarif d'hébergement fixé à 120 euros pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et, dans les indemnités kilométriques, l'utilisation d'un véhicule à deux roues qui n'existait pas.
La prochaine étape sera peut-être les trottinettes et les vélos électriques.

Carole Grelaud : Y a-t-il des demandes d'informations complémentaires par rapport à cette délibération ? Non.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.